

**Conseil d'établissement  
Séance du 8 mars 2021**

Délibération n°5

**Portant approbation du dossier d'accréditation de l'INSPÉ de l'académie de Versailles**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 721-1 ;*

*Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*

*Vu l'arrêté du 27 août 2013 modifié fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;*

*Vu l'arrêté du 10 août 2015 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein de l'université de Cergy-Pontoise ;*

*Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 portant prorogation des accréditations d'instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;*

*Vu la délibération du conseil d'institut du 28 janvier 2021.*

Considérant que les INSPÉ forment les futurs enseignants et les futurs conseillers principaux d'éducation,

Considérant que l'INSPÉ de l'académie de Versailles est une composante de CY Cergy Paris Université,

Considérant que l'INSPÉ de l'académie de Versailles rassemble les cinq universités de l'académie et l'INSHEA,

Considérant que ses 36 formations de masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) sont dispensées sur 9 sites universitaires répartis sur l'ensemble de l'académie,

Considérant que l'INSPÉ de l'académie de Versailles porte quatre mentions de master MEEF,

Considérant que le dossier d'accréditation est envoyé au rectorat pour transmission aux services de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP),

Après en avoir délibéré :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres représentés : 7

Membres absents et non représentés : 16

Pour : 27

Contre : 5

Abstention : 1

Non-participation : 0

**Article 1er :**

Le conseil d'établissement approuve le dossier d'accréditation de l'INSPÉ de l'académie de Versailles tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier :**

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Signature numérique  
de François Germinet  
Date : 2021.03.24  
13:09:14 +01'00'

François GERMINET

Transmise au rectorat le : **24 MARS 2021**  
Publiée le : **31 MARS 2021**

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.



---

# DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION

---

INSPÉ Académie de Versailles

28 JANVIER 2021

INSPÉ DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES

5, rue Pasteur - 78100 Saint-Germain-en-Laye

## Dossier de demande d'accréditation

de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)

# INSPÉ de l'académie de Versailles

### Etablissement intégrateur

- CY Cergy Paris université (CYU)

### Etablissement(s) partenaire(s)

- Université Évry–Val-d'Essonne (UEVE)
- Université Paris Nanterre (UPN)
- Université Paris Saclay (UPSaclay)
- Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
- INS HEA

### Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

- Conseil d'institut de l'INSPÉ : jeudi 28 janvier 2021
- Conseil d'administration CY Cergy Paris université :
- Conseil d'administration de l'université Évry–Val-d'Essonne :
- Conseil d'administration de l'université Paris Nanterre :
- Conseil d'administration de l'université Paris Saclay :
- Conseil d'administration de l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines :

***Merci de renvoyer ce dossier à :***

[accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr](mailto:accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr)

## **DÉLIBÉRATION n° 2020 – 2** **du conseil d'institut de l'INSPE**

**Séance du 28 janvier 2021**

La présentation de l'ensemble du dossier d'accréditation devant le Conseil de l'Institut est l'aboutissement d'un engagement très fort, depuis plusieurs mois, de l'ensemble des personnels de l'INSPE de l'académie de Versailles en lien avec les équipes académiques. C'est cet engagement qui a guidé la communauté de l'INSPE de Versailles dans les orientations collectivement retenues pour assurer la réussite de la professionnalisation de nos étudiants dans la mise en place de la réforme de la formation initiale des futurs enseignants et conseillers principaux d'éducation. C'est aussi cet engagement qui a conduit à penser des actions qui vont au-delà du cycle M propre aux master MEEF, embrassant à la fois les champs de la préprofessionnalisation et ceux de la formation continuée et continue. L'INSPE a fait le choix de s'engager dans une démarche de développement de la formation tout au long de la vie des enseignants afin d'assurer leur accompagnement et leur montée en compétences. La mise en place et la réussite de ce défi dépendent aujourd'hui de l'étendue de la mise en place d'un continuum de formation post-concours.

La construction du dossier d'accréditation et des maquettes de formation s'est appuyée sur l'arrêté MEEF, et en particulier le référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'Éducation au XXIème siècle » de juillet 2019 qui définit les compétences qui doivent être acquises en fin de formation initiale. Les maquettes de formation respectent la nouvelle répartition attendue des volumes horaires et notamment le renforcement des savoirs fondamentaux dans les mentions MEEF 1, 2 et 3. Un travail collaboratif a enfin été lancé avec le rectorat pour accroître le volume horaire assuré par des patriciens-professionnels et atteindre dans les mentions MEEF 1, 2 et 3 l'objectif de 33 %. Le Conseil souligne la qualité du travail accompli par les équipes pédagogiques et administratives dans une période difficile et anxiogène et il traduit l'esprit de co-construction auquel les partenaires sont attachés.

La finalisation des maquettes de formation nécessite encore aujourd'hui que certains éléments soient stabilisés. C'est le cas par exemple des contenus des futurs concours de recrutement. C'est le cas également du volume des contrats d'alternance proposés alors que l'INSPE et le rectorat se sont engagés conjointement à développer l'alternance intégrative. Il est aussi prévu d'afficher la traduction des maquettes finales en dispositifs cohérents d'évaluation des compétences des formés.

L'architecture des maquettes jointes à ce dossier permet de montrer le travail d'appropriation fait par les partenaires sur le nouvel arrêté. Une déclinaison plus fine de ces structures hautes doit notamment permettre au niveau des universités une garantie de soutenabilité effective. Il est ainsi prévu de mener ce travail en adaptant ces structures hautes indicatives pour assurer la mise en œuvre par les universités avec le concours du rectorat. Les échanges permettront aussi de préciser les conditions offertes aux étudiants en alternance ou en stage, notamment lors des concours.

Il y a un travail important à mener pour répondre au besoin d'allègement du semestre 4 pour les étudiants en MEEF 2 en alternance. Les maquettes incluses dans le dossier constituent des documents de travail ayant pour but de faciliter les échanges entre les partenaires et avec les ministères.

L'approbation de ce dossier se veut une étape, nécessaire et importante mais non suffisante, pour construire une nouvelle attractivité des formations de l'INSPE et répondre aux nombreux défis de notre territoire de formation.

Le conseil d'institut adopte, à la majorité absolue la délibération ci-dessus :

- voix pour :	9	- procuration pour :	6
- voix contre :	4	- procuration contre :	2
- voix abstention :	0	- procuration abstention :	0

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 28 janvier 2021

Le président du conseil d'institut de l'INSPE

Bernard DIZAMBOURG



## Table des matières

1) Renseignements administratifs.....	5
1.1 Directeur ou directrice de l'INSPÉ, présidences du Conseil de l'institut et du COSP .....	5
1.2 Equipe de direction .....	5
2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPÉ.....	6
2.1 Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée .....	6
2.2 Axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir .....	17
2.3 Partenariat mis en place entre l'INSPE, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.....	33
3) Présentation de l'offre de formation .....	34
3.1 Périmètre .....	34
3.2 Déploiement des formations .....	41
3.3 Place de la recherche .....	59
3.4 Continuum de formation .....	64
3.5 Partenariats.....	67
3.6 Synthèse : au cœur du projet de l'INSPÉ, les objets d'intérêt général.....	76
3.7 Fiches formation des mentions de master MEEF.....	77
4) Budget de projet.....	149
Liste des annexes .....	152
Annexe 1 : indicateurs globaux .....	152
Annexe 1 bis : indicateurs globaux - données complémentaires .....	152
Annexe 2 : tableau du nombre de personnels formateurs affectés à l'INSPÉ et pyramides des âges .	152
Annexe 3 : tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1 <sup>er</sup> degré .....	152
Annexe 4 : tableau du budget de projet actualisé.....	152
Annexe 5 : projet de convention de partenariat .....	152
Annexe 6 : réussite aux concours et au diplômes – note d'information .....	152
Annexe 7 : organigramme de l'INSPÉ .....	152
Annexe 8 : démarche qualité - Charte Qualité COSP 2018-05-04 .....	152
Annexe 9 : démarche qualité - Note de synthèse 2019 02 05.....	152
Annexe 10 : Bilan des 3 premières sessions du module « Maitrise de la langue ».....	152

## 1) Renseignements administratifs

### 1.1 Directeur ou directrice de l'INSPÉ, présidences du Conseil de l'institut et du COSP

**Directeur de l'INSPÉ** : Eric de Saint Léger

- Mail : [eric.de-saint-leger@cyu.fr](mailto:eric.de-saint-leger@cyu.fr)
- Téléphone : 06.60.90.03.57

**Président du Conseil de l'institut** : Bernard Dizambourg

- Mail : [bernard.dizambourg2014@gmail.com](mailto:bernard.dizambourg2014@gmail.com)
- Téléphone :

**Présidente du COSP** : Sonja Denot-Ledunois

- Mail : [sonja.denot-ledunois@ac-versailles.fr](mailto:sonja.denot-ledunois@ac-versailles.fr)
- Téléphone :

### 1.2 Equipe de direction

L'équipe de direction est composée de la façon suivante :

- Une responsable administrative
- Cinq directeurs adjoints (DA)
  - DA en charge du premier degré
  - DA en charge du second degré
  - DA en charge de la composante CY et de la formation continue
  - DA en charge de la recherche
  - DA en charge des affaires juridiques et budgétaires
- Cinq responsables de mention (ou coordinatrice)
  - Responsable de la mention MEEF 1
  - Responsable de la mention MEEF 2
  - Coordinatrice CAPET - CAPLP
  - Responsable de la mention MEEF 3
  - Responsable de la mention MEEF 4
- Six responsables de pôle, représentant chaque établissement partenaire
  - Pôle CYU
  - Pôle UEVE
  - Pole UPSaclay
  - Pôle UPN
  - Pôle UVSQ
  - Pôle INS HEA

Un organigramme présentant l'organisation générale de l'INSPÉ à la date du 15 septembre 2020 est fourni en annexe 7. En raison de départs à la retraite, une nouvelle équipe de direction ainsi qu'une nouvelle organisation verront le jour au cours du premier semestre 2021.

**Dans une logique de plus grande transversalité, de diffusion d'éléments de culture commune et de renforcement des actions au niveau du continuum de formation**, la nouvelle organisation devrait comprendre une direction adjointe en charge de la **formation initiale** à côté d'une direction adjointe en charge de la **formation continue**. Une direction adjointe en charge de la **préprofessionnalisation** devrait également être créée afin d'impulser des initiatives communes permettant de se préparer au métier dès le cycle L et de renforcer l'attractivité des formations MEEF au niveau académique. A cette approche centrée sur les formations, s'ajoute une direction adjointe en charge de la **recherche** visant à mobiliser les nombreuses ressources scientifiques disponibles dans les laboratoires des universités partenaires. Une direction adjointe en charge de la **démarche qualité** et une direction adjointe en charge de la **pédagogie universitaire et du numérique** devraient également être créées, pour répondre aux axes stratégiques retenus. Une direction adjointe en charge du **pilote et de la coordination** doit compléter **l'équipe direction, conçue comme une équipe projet**.

Afin de renforcer la **dimension partenariale** de l'INSPÉ, il y a une volonté d'associer à l'équipe de direction l'ensemble des partenaires universitaires tout en tenant compte des compétences nécessaires recherchées pour assurer les missions attendues.

## 2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPÉ

### 2.1 Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée

A la suite du dossier d'accréditation, le dossier d'auto évaluation déposé en septembre 2018 et le rapport du HCÉRES remis en juin 2019 permettent de dégager des éléments de bilan de la mise en œuvre des formations au cours de la période écoulée.

Quatre parties articulent ce bilan. Après une analyse des axes stratégiques retenus sur la période écoulée, une présentation des actions/thématiques transversales sera faite. Une troisième partie portera sur une analyse par mention MEEF. La dernière partie est consacrée au bilan des actions d'animation et de pilotage au sein de l'INSPÉ.

En couvrant un ensemble très large d'axes, ce bilan se veut à la fois une analyse de la période écoulée et surtout une aide à la préparation des actions qui pourront être appliquées lors de la prochaine période d'accréditation.

### A. Bilan des axes stratégiques retenus sur la période écoulée

Un premier bilan porte sur les principaux axes stratégiques retenus lors du dernier dossier d'accréditation. Sont abordés ci-après le continuum formation initiale – formation continue, le maillage des formations sur le territoire, la réponse aux besoins locaux, régionaux et nationaux, la prise en compte de publics diversifiés et la mise en place d'un tronc commun dans les mentions MEEF 1, 2 et 3.

#### 1. Construire un continuum formation initiale – formation continue

**La préprofessionnalisation a été mise en place au sein de l'université intégratrice comme des universités partenaires.** Durant le cycle Licence, des modules de préprofessionnalisation ou sensibilisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, et des modules de suivi des emplois d'avenir professeurs (EAP) ont été mis en œuvre dans les cinq universités.

Des **licences de Sciences de l'éducation** existent à l'UPN et à CYU. Ces formations permettent aux personnes souhaitant travailler dans le champ éducatif de commencer à acquérir une culture universitaire dans le domaine des sciences de l'éducation, à réfléchir sur leur pratique professionnelle, de renouveler leur démarche personnelle et à s'initier à la recherche.

Il existe également des **licences en mathématiques et lettres avec des parcours pluridisciplinaires** au sein de CYU. Ces parcours pluri-disciplinaires existent aussi dans plusieurs mentions de licence à l'UEVE (mathématiques, physique, chimie, sciences de la vie, histoire, sociologie et AES). L'objectif de ces formations est d'assurer la maîtrise des connaissances fondamentales dans ces domaines pour permettre aux étudiants de s'engager dans des masters formant aux métiers de l'enseignement du premier degré et de l'enseignement professionnel.

L'UPSaclay propose des modules de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement ouverts dans plusieurs parcours de deuxième année de Licence et de troisième année. Sont aussi proposés des parcours de troisième année centrés sur l'enseignement. Cela concerne la Licence STAPS mention Education et Motricité parcours second degré et parcours premier degré (présente aussi à l'UEVE), et une licence pluridisciplinaire, mention dérogatoire Sciences, Enseignement, Médiation pour orienter vers le professorat des Ecoles.

L'UVSQ propose des UE de préprofessionnalisation mutualisées sur 2 composantes (IECI, UFR des sciences sociales) ainsi que des UE propres à la composante UFR des sciences. Ces UE permettent, à travers des enseignements théoriques ainsi que des stages en école ou EPLE de découvrir, de sensibiliser et ainsi de démarrer la formation des étudiants qui souhaitent intégrer un master MEEF. L'UFR des sciences propose également la licence sciences et technologies parcours professeur des écoles. Cette formation accueille des étudiants ayant validé une deuxième année de licence scientifique ou d'un diplôme scientifique équivalent et souhaitant se préparer à intégrer le Master MEEF Premier degré.

Au sein de l'UPN un service commun (SUFOM) est dédié à la préprofessionnalisation en L2 et L3. La plupart des licences ont intégré des modules spécifiques dans leurs maquettes.

**Le programme de formation continue est particulièrement développé au niveau de la mention MEEF 4 avec 16 parcours répartis en cinq grands champs :**

- formation de formateurs ;
- encadrement des organisations scolaires, éducatives et sociales ;
- métiers de l'éducation et de la médiation artistique et culturelle ;
- technologies numériques et recherche en éducation ;
- formations d'enseignants et de formateurs pour les publics ayant des besoins particuliers.

D'autres actions de formation continue et de formation de formateurs se sont mises en place.

Afin de retrouver des liens plus étroits entre formation initiale et formation continue, de sortir des demandes ponctuelles d'interventions qui restent limitées alors que la part universitaire constitue une plus-value, et pour mobiliser davantage des formateurs de l'INSPÉ en formation continue, ces derniers sont invités à participer aux groupes départementaux à l'origine des propositions de stages inscrits au volet départemental du plan académique de formation continue, comme aux commissions d'expertise du PAF (CEPAF).

La co-construction des offres de formation qui devrait en résulter, élaborée de manière pluri-annuelle, pourrait encore s'accroître, notamment en intégrant la demande de l'INSPÉ de proposer des offres de formation continuée et continue. Ainsi l'INSPÉ, maison universitaire des enseignants, vers laquelle « on revient »<sup>1</sup>, se positionnerait non seulement dans l'organisation d'un continuum mais aussi dans une perspective de formation tout au long de la vie avec une formation initiale en master MEEF, préparée en amont par des parcours de licence et de préprofessionnalisation, puis poursuivie en aval par une formation continuée au cours des premières années de stagiaire et titulaire, parachevée ensuite tout au long de la carrière par l'engagement dans une culture du développement professionnel et culturel. Comme le soulignait le rapport Filâtre, deux années de formation restent insuffisantes et nécessitent d'être complétées par la formation continuée (qui n'est pas seulement une consolidation de la formation initiale) en vue d'un développement professionnel continu (dans la perspective d'une formation continue qualifiante, diplômante et articulée avec la recherche).

De plus, depuis la masterisation et en ajustant en fonction des besoins de formation, l'INSPÉ composante interne a mis en place un plan de formation de formateurs, ouvert à tous les collègues de l'académie, afin de partager les recherches en cours, les expérimentations et innovations pédagogiques. Ces actions contribuent à la valorisation et à la diffusion de la recherche en éducation (par exemple lors de journées d'études) et sont des lieux de mutualisation et de partage, à la croisée des chemins entre recherche et formation, dans cet entre-deux qui est la spécificité de l'INSPÉ.

Ces formations peuvent également contribuer aux évolutions de carrière pour les formateurs désirant s'investir dans la recherche par le biais de groupes de réflexion, visant éventuellement la production d'outils de formation et de pensée.

La formation de formateur est déterminante pour l'académie, s'il s'agit de faire monter en compétences nombre de formateurs et d'accompagner des compétences situées. Dans le cadre des orientations stratégiques de la formation de l'académie de Versailles, l'INSPÉ propose des offres de formation de formateurs, dans une logique pluriannuelle. Des cohérences ont déjà été engagées pour que la formation de formateurs passe par différents niveaux, en maintenant l'exigence universitaire : elle est à penser en termes de progression et gradation (modulaire).

## ***2. Organiser un maillage des formations sur le territoire académique pour assurer un service public attractif et efficace***

La cartographie de l'offre de formation de l'INSPÉ de l'académie de Versailles montre **une offre de formation qui est proposée sur l'ensemble de l'académie**, particulièrement dans la mention MEEF 1.

---

<sup>1</sup> La Ministre de l'Education nationale, le 24 mai 2016.

Les 36 formations de masters MEEF sont dispensées sur 9 sites universitaires répartis sur l'ensemble de l'académie : Antony, Gennevilliers, Nanterre et Suresnes (92), Cergy (95), Évry et Orsay (91), Saint-Germain-en-Laye et Saint-Quentin-en-Yvelines (78)<sup>2</sup>.

Certaines **formations peuvent aussi être suivies intégralement à distance**. Ceci constitue **une réponse aux besoins de formation de publics diversifiés**. La carte des formations est commune à l'ensemble des partenaires de l'INSPÉ. Si une formation est assurée par plusieurs universités, les mêmes enseignements y sont dispensés.

Toutes les universités de l'académie proposent les mentions MEEF 1 et MEEF 2, seule CYU propose la mention MEEF 3 ; CYU et l'UPS proposent la mention MEEF 4. Au 15 octobre 2019, près de 5 000 étudiants et fonctionnaires stagiaires étaient inscrits dans une formation de l'INSPÉ, ce qui en fait l'un des plus grands de France, au sein de la plus grande académie.

### ***3. Répondre à des besoins locaux, régionaux, nationaux selon la rareté des formations et des débouchés***

Les formations aux effectifs moindres qui correspondent à une offre de service public au niveau national ou régional (professeurs de philosophie, de lettres etc.) ont été soutenues. En ce qui concerne l'enseignement dans les voies technologiques et professionnelles et les langues rares, la carte des formations a été régulée au niveau de l'Île-de-France. En MEEF 2, parmi les 19 parcours proposés, on peut citer les parcours suivants :

- allemand,
- métiers de l'hôtellerie – restauration,
- métiers de la production culinaire, des métiers de l'alimentation.

**Le parcours Biotechnologies – Santé et environnement (BSE) est aujourd'hui proposé en enseignement à distance** en totalité en première et deuxième année de master. Cet effort des équipes pédagogiques a permis d'élargir le vivier des candidatures.

**Il apparaît que l'offre de formation de l'INSPÉ de l'académie de Versailles est cohérente avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.**

### ***4. Répondre aux besoins de formations de publics diversifiés***

Comme cela a pu déjà être précisé, l'offre de formation au sein de l'INSPÉ de l'académie de Versailles est particulièrement large et répandue sur l'ensemble du territoire de l'académie.

Une partie de **l'offre de formation** est par ailleurs disponible **à distance**. Cette offre de formation permet de toucher un public ayant des contraintes horaires et géographiques fortes. C'est le cas par exemple de la première année du master MEEF 1 et pour 6 parcours de la mention MEEF 4.

Outre les formations à destination des étudiants inscrits dès la première année de master, des parcours adaptés et des cursus adaptés sont proposés. **Les étudiants déjà titulaires d'un master autre que MEEF 1 ou 2** bénéficient d'une formation en alternance, avec une affectation à mi-temps en tant que fonctionnaire stagiaire dans une école, un collège ou un lycée, et un **parcours de formation adapté** au sein de l'INSPÉ, tenant compte de leurs besoins. **Les étudiants ayant obtenu leur M1 MEEF 1 ou MEEF 2 qui ne sont pas lauréats du concours du CAPES peuvent s'inscrire en M2 MEEF 1 ou MEEF 2 - Cursus adapté**. Ils effectuent alors un stage en pratique accompagnée dans un établissement du secondaire. Ils complètent leur formation à l'université et peuvent dans ce cadre préparer à nouveau le concours. Sur ce dernier point, il convient toutefois de noter que dans les concours où la pression liée à la sélection est grande, peu d'étudiants valident ce parcours car il ne permet pas de re-préparer le concours en vue de le réussir. Ils s'inscrivent administrativement dans le cursus mais n'effectuent pas le stage en particulier, donc ne pourront

---

<sup>2</sup> Ceci n'inclut pas des partenariats avec des universités hors de l'académie de Versailles.

valider l'année de M2. La réforme devrait être l'occasion de réfléchir à ce que nous allons proposer aux titulaires de master MEEF qui échoueront au concours.

### ***5. La mise en place d'un tronc commun***

Un enseignement commun en MEEF 1, 2 et 3 a été mis en place : il s'agit de l'élément constitutif (EC) « Connaissance du métier ». Cet EC représente au minimum un volume horaire de 68 heures (62 heures en MEEF 1). A cet EC s'ajoute également celui concernant la « Connaissance du métier de professeur des écoles/de professeur de .../de conseiller principal d'éducation » d'au moins 20 heures (37 heures en MEEF 1).

Ces EC peuvent donner lieu à des mutualisations sur site. Ils sont particulièrement importants car ils participent à la mise en place d'éléments de la culture commune aux mentions. Les thématiques suivantes y sont abordées : la laïcité et les valeurs de la république, la formation à l'école inclusive, les éducations à ... (santé, citoyenneté, etc.), la diversité des publics face aux apprentissages, la lutte contre le décrochage scolaire, le travail en équipe pédagogique des enseignants et des personnels éducatifs, le partenariat, les liaisons inter-degrés, etc.

Les équipes enseignantes pour ces unités d'enseignement sont des équipes pluri-catégorielles.

## B. Bilan des actions/thématiques transversales

Le bilan de la période écoulée sur les actions/thématiques transversales s'attache à analyser le travail des personnels de l'INSPÉ de l'académie sur quatre domaines : la recherche, le numérique, la formation continue et les actions en matière de relations internationales et d'éducation artistique et culturelle.

### 1. Les actions dans le domaine de la recherche

L'INSPÉ de l'académie de Versailles dispose d'un potentiel de recherche important, qui s'est renforcé depuis la précédente accréditation. Le champ *Éducation* de l'université intégratrice s'est constitué autour de quatre équipes d'accueil de l'INSPÉ composante (ÉMA, LDAR, Paragraphe et BONHEURS) et d'une école doctorale validée par l'HCÉRES 2019 *Éducation, Didactiques et Cognition*. Il a pour objectif scientifique d'analyser la manière dont les savoirs se construisent mais aussi d'étudier, par des approches pluridisciplinaires et multiréférencées, la complexité des processus d'apprentissage et la transformation des contextes éducatifs et de formation. L'UPN compte deux fédérations de recherche : la fédération « Éducation, Psychologie et Neurosciences » (EPN-R) et la nouvelle fédération « Approches plurielles des apprentissages et de la formation ». L'UPSaclay comprend plusieurs laboratoires développant des lignes de recherche sur les questions de didactique et d'apprentissage, notamment le laboratoire CIAMS (Complexité, Innovation, activité motrice et sportive) et le laboratoire EST (Études sur les Sciences et les Techniques) – DidaScO (Didactique des Sciences d'Orsay). Enfin, l'INSHEA comprend un groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité, les pratiques éducatives et scolaires (Grhapes). Toutefois, la structuration de la recherche dans l'INSPÉ académique est un processus engagé dans l'actuelle accréditation mais non encore abouti. Il en résulte que la contribution de la recherche aux différentes formations demeure inégale. Il s'agira de mettre en œuvre dans la prochaine accréditation les réformes structurelles permettant d'y remédier.

Depuis 2016, un Conseil scientifique provisoire s'est constitué, à l'initiative du directeur de l'Espé, dans lequel était représenté chaque laboratoire développant une ligne de recherche sur l'enseignement, l'éducation, l'apprentissage ou la formation, chaque mention MEEF ainsi que le rectorat. Il a initié des rencontres scientifiques interlaboratoires et des manifestations ouvertes à tous les formateurs, qu'ils enseignent sur un site de l'Espé ou dans une école ou un établissement de l'académie. Une recension des recherches collaboratives menées dans l'académie a fait apparaître le foisonnement des initiatives négociées individuellement avec le rectorat et la nécessité d'organiser ces mises en relation à l'échelle académique. Il s'agit de faire de la recherche un levier du développement professionnel tout au long de la vie.

Le projet de groupement d'intérêt scientifique entre partenaires de l'INSPÉ académique n'ayant pas abouti, le rapport de l'inspection générale conclut à la **recommandation n° 6 relative à la recherche** : « afin de renforcer le partenariat par la recherche, faire du Conseil scientifique provisoire une commission recherche permanente rattachée à un COSP reconfiguré. Cette commission serait chargée de l'animation de la recherche à l'échelle de l'INSPÉ académique : organisation d'appels à projets soutenus par un budget dédié et faisant l'objet d'une convention, organisation d'actions de formation de formateurs en lien avec la recherche, organisation de colloques scientifiques en lien avec les axes stratégiques, coordination et suivi d'actions de recherche collaborative, articulation recherche-formation dans le master MEEF ».

### 2. Le développement du numérique

**L'expérience importante de l'INSPÉ de l'académie de Versailles en matière d'enseignement à distance est forte et reconnue.** Une offre de formation à distance existe au sein de la mention MEEF 1 (uniquement en première année de master), de la mention MEEF 2 (pour des parcours techno/pro) et de la mention MEEF 4. Près de 500 étudiants suivaient une formation 100 % à distance en 2019-2020.

Depuis mars 2020, de nombreux collègues se sont approprié de nouveaux outils numériques afin de proposer une offre de formation hybride.

Sur le plan académique, il pourrait être utile de mettre en place un environnement numérique commun pour favoriser le travail collectif des enseignants et des étudiants, ce qui n'existe pas aujourd'hui. Les mutualisations intrasites et intersites s'en trouveraient renforcées. Mais cela nécessiterait au préalable un accord entre les partenaires universitaires sur la question des inscriptions administratives de l'ensemble des étudiants à l'INSPÉ de l'académie de Versailles.

### **3. La formation continue**

La satisfaction de l'employeur semble pleine et entière quand les formations continues sont élaborées et dispensées par des équipes plurielles, qui rassemblent des formateurs de l'INSPÉ et des personnels de l'éducation nationale du département (conseillers pédagogiques, PEMF, IEN...).

Toutefois, si l'on exclut les formations de la mention MEEF 4, les interventions de formateurs de l'INSPÉ restent trop limitées alors que la part universitaire constitue une plus-value. Les relations ont besoin d'être retissées de manière plus étroitement articulée entre terrain et université, en mettant en avant les complémentarités.

De façon globale, il y a nécessité de redynamiser la co-construction des actions de formation, afin de développer la capacité d'analyse réflexive de chacun, à partir d'une mise à jour de l'état des connaissances scientifiques disciplinaires, didactiques, pédagogiques. Dans le cadre des orientations stratégiques de la formation continue de l'académie de Versailles, la contribution de l'INSPÉ doit être développée.

### **4. Les actions en matière de relations internationales et d'éducation artistique et culturelle**

**Le service éducation artistique et culturelle (EAC) de l'INSPÉ** de l'académie de Versailles est une particularité au sein du réseau des INSPÉ. Il **est force de proposition auprès des formateurs** de l'INSPÉ pour la construction de projets EAC dans le cadre des formations grâce aux contacts et conventions de partenariat qu'il établit avec des institutions culturelles. Il met également en œuvre des projets artistiques et culturels tutorés hors temps de formation pour les étudiants et des visites pour les personnels de l'INSPÉ.

Pour l'année 2018-2019, le service EAC c'est :

- 3 399 étudiants qui ont bénéficié dans leur formation de visites de conférences dans les musées ou autres institutions et ont également suivi des ateliers de pratiques culturelles ;
- 30 partenaires (spectacles vivant, civilisation, lieux patrimoniaux, sculpture, arts modernes et contemporains, musique, littérature, domaine scientifique...);
- 10 visites organisées pour les personnels enseignants et administratifs de l'INSPÉ.

Les axes de réflexion portent sur les points suivants :

- l'implication de l'ensemble des partenaires tant sur les relations internationales que l'éducation artistique et culturelle s'accroît mais reste perfectible ;
- la grande place du concours actuellement en M1 ne permet pas de mettre en place des actions fortes sur la mobilité des étudiants.

## C. Bilan de la mise en œuvre des formations par mention

L'INSPÉ de l'académie de Versailles porte les quatre mentions MEEF. Une analyse par mention de la période écoulée est ici proposée.

### 1. La mention MEEF 1

Les effectifs inscrits de la mention MEEF 1 représentent près de 60 % de l'effectif total des inscrits à l'INSPÉ de l'académie de Versailles. Toutes les universités de l'académie proposent la mention MEEF 1. D'importants points forts ressortent de l'analyse de la période écoulée. On peut mettre en avant les éléments suivants, corroborés par le rapport du HCÉRES publié en juin 2019 et le rapport de la mission d'accompagnement IGESR :

- La **volumétrie exceptionnellement conséquente** de la formation est **maitrisée** et notamment la collaboration avec le rectorat et l'articulation avec les professionnels de terrain.
- Le **pilotage (conseil de perfectionnement) et le suivi des stagiaires** sont **organisés au plus près du terrain** avec sollicitation des inspecteurs de l'Éducation nationale adjoints (IENA), des conseillers pédagogiques départementaux (CPD). La mise en place d'une alternance de périodes massées de trois semaines constitue une avancée quant à la modalité du stage en responsabilité des M2/PA.
- Bien que répartie sur neuf sites et cinq universités, la **formation est uniforme au niveau de l'académie et respecte le cadre national** des formations.
- La **formation du M1 MEEF 1 est bien adaptée aux objectifs** attendus de cette année : **acquisition de compétences professionnelles attendues et réussite au concours.**
- Le **dispositif expérimental** mis en œuvre à la rentrée 2017 sur le **site d'Antony** avec l'aval du rectorat constitue une opportunité pour l'INSPÉ d'expérimenter, pour la quatrième année, une formation privilégiant l'approche par compétences.
- Des **syllabus pertinents et détaillés, en ligne sur le site de l'INSPÉ**, viennent en complément de la présentation de la formation (objectifs généraux, maquette du master, modalités du contrôle des connaissances). Un livret du stagiaire et un document intitulé *Repères* réalisé par l'ÉSPÉ et le rectorat sont également mis à la disposition des stagiaires.
- **Des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite** sont **mis en place grâce à une collaboration entre les responsables de parcours et directeurs des études et le terrain professionnel** pour les stagiaires rencontrant des difficultés dans leur pratique professionnelle (**l'accompagnement personnalisé**).

Ces résultats méritent d'être soulignés et méritent d'être lus à l'aune d'une volonté assumée d'être présent sur l'ensemble des territoires de l'académie.

Les éléments ci-après constituent des axes d'amélioration sur lesquels il conviendra d'agir dans le cadre de la période à venir :

- **Le manque d'enseignants-chercheurs dans la formation** remet localement en question l'adossement à la recherche de la formation.
- **La gestion de la diversité des profils n'est pas pleinement prise en compte en deuxième année.** L'accès au concours de professeurs des écoles permet à certains candidats d'être lauréats sans avoir les compétences développées lors du M1, ce qui entraîne une très grande diversité de profils à gérer. Le concours ayant été déplacé à la fin du M2, cette question se posera différemment dans le cadre de la réforme. La diversité des profils et des parcours antérieurs des étudiants devra être prise en compte dès le M1.
- **Les effectifs des étudiants en M1 sont relativement faibles comparés au nombre de postes ouverts** dans l'académie, postes non totalement pourvus. La stratégie de la formation pour attirer en plus grand nombre des étudiants en M1 doit être revue dans sa globalité, ce qui passe par une réflexion allant **du traitement des candidatures à la répartition des effectifs par site.**
- **La mobilité étudiante est aujourd'hui empêchée ou réduite** en raison de la place du concours et de l'année de fonctionnaire stagiaire.

## 2. La formation MEEF 2

La mention MEEF 2 se caractérise par la présence de 19 parcours. Toutes les universités de l'académie proposent la mention MEEF 2.

Les éléments forts suivants caractérisent la mention MEEF 2 :

- **La structure de formation est adaptée aux différents parcours étudiants.** Le master MEEF 2 présente le double objectif de préparer les étudiants à un concours, et de leur faire construire les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de ce métier. En M1, le sentiment d'être bien préparé au concours est ressenti dans la plupart des parcours de la mention (enquête qualité ESPE, 2018). La différence de réussite aux concours de recrutement entre les parcours tient en grande partie au niveau de sélectivité de ceux-ci, sélectivité liée en grande partie au vivier de candidats. Les taux de réussite au diplôme en M2 parcours classique et en parcours adapté ne sont pas significativement différents, ce qui permet de souligner l'efficacité de la différenciation pédagogique mise en œuvre.
- **L'alternance intégrative est un principe**, ce qui permet au futur professeur de rentrer progressivement dans le métier, en effectuant au cours de sa formation des allers-retours entre le terrain de la formation (l'université) et le terrain professionnel (les établissements publics locaux d'enseignement -EPL). En 2019-2020, les formateurs/formatrices académiques ont organisé une expérimentation visant à intégrer l'éducation prioritaire dans le parcours de formation initiale. En 2e année, l'alternance des parcours classiques (alternance à 50% année) et des cursus adaptés (16 semaines à 50%) bénéficie d'un suivi pluri-catégoriel. Une plateforme numérique permet de recueillir l'ensemble des documents de suivi et d'évaluation attachés à un stagiaire (Compas).
- Toutes les questions relatives à la connaissance **et aux enjeux du métier (laïcité, école inclusive, droits et devoirs du fonctionnaire, éducation)** sont abordées dans l'ensemble des parcours, essentiellement dans les modules de connaissance du métier. Ces aspects sont souvent bien développés tout au long du master. Ils donnent lieu à des mutualisations sur site entre parcours MEEF2, et y compris avec les MEEF 1.

Sur la mention MEEF 2, les pistes de réflexion suivantes ont pu être identifiées :

- **La dimension de préprofessionnalisation est très variable** selon les parcours et les universités. Dans l'académie de Versailles ce sont les disciplines suivantes qui bénéficient de contrat AED : lettres, mathématiques, anglais, physique-chimie. Les universités ont mis en place des dispositifs en matière de préprofessionnalisation. L'INSPÉ n'y a pas été associée. On note une absence de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement dans les parcours de la voie technologique et professionnelle.
- **Un syllabus** existe dans quelques parcours, mais **n'est pas généralisé**.
- **L'absence de maîtrise disciplinaire par certains professeurs stagiaires est préjudiciable à la formation des élèves, et est très souvent à l'origine de difficultés de gestion de classe.** Cela est particulièrement vrai dans certains parcours (mathématiques, anglais, lettres, etc.) pour lesquels la sélectivité du concours ne permet pas d'écarter des candidats ayant un niveau insuffisant.
- **La question de l'école inclusive doit être repensée** pour ne pas donner lieu à une simple séquence de cours, mais véritablement traverser l'ensemble de la formation.
- **L'adossement des parcours de la mention MEEF 2 à la recherche n'est pas abouti** dans tous les parcours, voire même dans les différents sites de formation d'un même parcours. La question de l'encadrement du mémoire se pose également.
- **L'enseignement des langues apparaît encore trop souvent déconnecté du reste de la formation**, et de son utilisation dans le cadre professionnel.

## 3. La formation MEEF 3

CYU est la seule université à proposer la mention MEEF 3. La mention MEEF 3, qui forme de futurs conseillers principaux d'éducation (CPE), accueille chaque année un groupe d'environ 30 étudiants. L'évaluation de cette mention par le HCERES est globalement positive.

Il existe aujourd'hui une réflexion sur l'opportunité de faire évoluer la formation en mode hybride, voire de proposer un parcours en enseignement à distance. Cela pourrait constituer un élément favorable à l'attractivité de la formation, pour laquelle une centaine d'étudiants candidate chaque année. Cela pourrait répondre également à la dispersion du vivier d'étudiants (dont beaucoup travaillent comme assistants d'éducation) dans l'ensemble de l'académie alors que la formation n'est proposée qu'au nord de l'académie, sur le site de Gennevilliers.

Les deux piliers de la mention MEEF 3 en termes de savoirs, connaissance du système éducatif et connaissance de l'élève, sont présents et mentionnés. Il reste toutefois à préciser les contenus de formation afin de s'assurer que les enseignements dispensés permettent l'acquisition des compétences visées.

#### 4. La formation MEEF 4

La mention MEEF 4 est principalement portée par CYU. Un parcours est proposé par UPSaclay. 4 parcours ont été portés par l'INSHEA au sein de l'offre de formation de l'INSPÉ jusqu'en 2018-2019.

Les parcours de la mention 4 « Pratiques et ingénierie de la formation » (PIF) de l'INSPE de l'académie de Versailles contribuent à la professionnalisation des personnels qui interviennent, dans et/ou en lien avec le monde éducatif, dans la formation initiale et continue des personnels notamment de l'Éducation nationale, mais aussi dans la formation de professionnels qui sont en lien avec le monde de l'éducation au sens large.

Ils accueillent aussi en formation des personnels de l'INSPE déjà en poste, ainsi que des personnels recrutés comme formateurs. Une partie des formateurs actuels de l'INSPE (professeurs des écoles et du second degré) ont suivi des parcours de formation de la mention PIF, tout comme des cadres et des formateurs de la Direction académique de la formation (DAFOR) de l'académie de Versailles. C'est d'ailleurs une des modalités d'articulation entre la mention PIF et les autres masters MEEF : une partie des personnels intervenant dans les trois premières mentions des Masters MEEF se forment dans des parcours de la mention MEEF PIF.

Les principaux points forts des formations de la mention MEEF 4 sont les suivants :

- **les parcours MEEF 4 sont nombreux au sein de l'INSPÉ.** L'INSPÉ s'est engagé dans la mise en place d'une offre de formation continue permettant d'accéder à des diplômes ouvrant à une **évolution de carrière et /ou à une amélioration des compétences professionnelles reconnues.** Ainsi, 100% des inscrits dans le parcours Apribep soit 199 étudiants en 2019-2020, sont des enseignants de l'éducation nationale. 100 % des inscrits dans le parcours Formation de formateurs (FFE) sont des enseignants du premier et du second degré, soit 99 inscrits en 2019-2020.
- **La mention MEEF 4 joue aujourd'hui un rôle essentiel dans la formation continue des enseignants du premier et du second degré,** elle permet des évolutions voire des reconversions professionnelles et répond de façon constante aux sollicitations du rectorat de l'Académie de Versailles qui, dans le cadre du schéma directeur de la formation continue doit faire monter en puissance la formation continue de ses personnels.
- Les parcours de la mention 4 répondent au souci **d'adosser la formation des formateurs de terrain à la recherche,** à travers l'écriture du mémoire qui lui-même s'adosse à la pratique professionnelle, à travers l'organisation de journées d'étude et d'action de recherche initiées par la mention. Les responsables des parcours sont tous des enseignants chercheurs, associés à des équipes pluri catégorielles. Ces derniers adossent leurs contenus de formation à leurs travaux de recherche qui diffusent alors au sein de la mention 4.
- Une partie de **l'offre de formation** est proposée **à distance.**

Les formations de la mention MEEF 4 constituent aujourd'hui un axe reconnu de la stratégie de développement de l'INSPÉ de l'académie de Versailles dans le cadre de la formation continue et de l'accompagnement de la montée en compétences des enseignants en poste.

Il reste toutefois à engager une réflexion sur la structure actuellement complexe du master MEEF 4 afin d'accroître la lisibilité des formations et de développer les mutualisations.

Les mouvements de sorties ou de créations de parcours au sein de la mention invitent à intégrer pleinement la problématique du partenariat dans les questionnements à venir sur l'évolution du Master MEEF 4. Cela engage également à revoir régulièrement l'organisation en 5 champs de cette mention de façon à continuer à préciser et à rendre plus lisible sa structuration. Ces questions seront traitées dans le cadre du CPER.

Des actions collaboratives avec les autres mentions MEEF pourront être envisagées dans un format qui reste à définir (journées d'études, séminaires...).

## D. Bilan des actions d'animation et de pilotage de l'INSPÉ

Sur le plan de l'animation et du pilotage de l'INSPÉ, le bilan de la période écoulée s'articule autour de six éléments : la gouvernance, les conventions entre partenaires, la gestion des candidatures dans les formations, les inscriptions administratives, la mise à disposition d'un espace partagé inter-partenariat et la gestion des fonctionnaires stagiaires. Les principes du suivi des étudiants dans le cadre de la démarche qualité de l'INSPÉ sont enfin présentés.

### 1. Gouvernance

Les instances de l'INSPÉ sont aussi des lieux de régulation. Durant la période écoulée, ces instances ont rencontré des difficultés pour s'exprimer et pour assurer leurs fonctions d'animation et de pilotage. Cela peut s'expliquer par une difficulté d'articulation entre les instances et, aussi, par une difficile compréhension du rôle de chaque instance. La production d'informations permettant d'analyser le fonctionnement de l'INSPÉ a été également trop limitée.

Ces points ont été particulièrement mis en évidence par la mission d'accompagnement par l'IGESR. On peut, à cet effet, reprendre l'extrait suivant du rapport de la mission :

« Un préalable est que **l'articulation des instances actuelles, voire pour certaines leur fonctionnement, soit reconsidérée**. Aujourd'hui, des décisions stratégiques sont souvent discutées à plusieurs reprises et dans plusieurs instances. Il en résulte une grande confusion, avec un sentiment que les niveaux de gouvernance sont multiples et non coordonnés. Une conséquence importante de ce fonctionnement est que le directeur de l'INSPÉ ne peut pas jouer son rôle de médiateur premier du partenariat, acteur central de décisions stratégiques prises au sein d'instances dans lesquelles il est en prise directe avec la rectrice ou les présidents d'université.

**Il est donc aujourd'hui essentiel de mieux distinguer, parmi les instances, celles qui ont un rôle prospectif, celles qui ont un rôle décisionnel et de régulation politique, et celles qui ont un rôle opérationnel.** Le rôle actuellement prégnant du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) devrait être reconsidéré, quitte à modifier en conséquence le règlement intérieur de l'INSPÉ, afin de replacer au centre des décisions les instances permettant un dialogue stratégique et un arbitrage politique au plus haut niveau, en premier lieu le Comité de pilotage stratégique. Cette nécessaire clarification du rôle des instances doit s'accompagner d'une **clarification du rôle des responsables de pôle et des responsables de mention, en les positionnant sans ambiguïté dans les chaînes de décision**. Ces clarifications doivent être menées rapidement et en partenariat, en amont de la constitution de la prochaine équipe de direction, dont la mission préconise qu'elle rende davantage compte de la diversité des partenaires.

La mission insiste sur la nécessité de donner au directeur de l'INSPÉ les moyens matériels et humains d'assurer à la fois son rôle de directeur de composante, en particulier sur les questions relevant du recrutement des personnels, et son rôle de pilote du projet partenarial de l'INSPÉ académique. »

### 2. Conventions entre partenaires

L'INSPÉ suit principalement quatre types de conventions :

- Préparations aux concours :
  - **plateforme premier degré préparant les contractuels au CRPE** ;
  - **préparation agrégation interne et CAPES** (physique-chimie, lettres modernes, anglais, espagnol, histoire-géographie, EPS, mathématiques, arts plastiques, lettres classiques, SVT) ;
  - **Préparations diplômantes et recherches action** (préparation CAPPEI et M1 APRIBEP, Formation tuteurs EAP et maîtres d'accueil temporaire MAT, Recherche action laboratoire EMA, DU Adolescents difficiles, DUCLA - Lettres anciennes, partenariat avec l'université de Paris, ex PARIS 7 Diderot) ;
  - **Stages dits "courts"** (Interventions des formateurs ESPE dans les stages de formation continue par exemple).

L'ensemble de ces conventions annuelles fait l'objet d'un suivi.

Les différents partenaires n'ont toutefois pu concrétiser sur la période écoulée leur partenariat à travers une convention cadre. Comme le précise la mission d'accompagnement IGESR dans son rapport, « il semble indispensable que les engagements des partenaires pour mener à bien les futurs projets de l'INSPÉ fassent l'objet **de conventions qui définissent clairement les objectifs visés et les moyens que chacun engage.** »

### **3. Candidatures dans les formations MEEF**

Des avancées en termes d'harmonisation ont pu être réalisées (sur les pièces justificatives demandées pour la constitution des dossiers de candidature Master MEEF et la période de candidature). Toutefois, il existe aujourd'hui autant de portails de candidatures que d'universités, ce qui ne permet pas :

- d'identifier facilement les doubles (ou plus) candidatures pour une même mention / parcours ;
- des réponses cohérentes (une candidature acceptée sur une université et refusée dans une autre avec potentiellement une justification sur le niveau requis) ;
- de connaître simplement l'attractivité de chaque formation par site.

### **4. Inscriptions administratives**

Il n'y a pas eu de décision institutionnelle permettant d'inscrire sous le statut "hébergé" les étudiants et fonctionnaires stagiaires inscrits chez les partenaires malgré les recommandations de la DGESIP visant une inscription dans l'université intégratrice. Cela se traduit par d'importantes difficultés pour avoir des informations fiables, les données recueillies étant déclaratives.

Ce point rend difficile une gestion collective des groupes de formation par site.

### **5 Un espace partagé inter-partenariat**

Les procédures, matrice de documents, s'échangent par mail. Il serait certainement utile d'avoir un espace partagé où les administratifs des différents partenaires puissent retrouver toutes les données utiles dans leur travail.

### **6. Gestion des fonctionnaires stagiaires : MuSES / COMPAS**

Depuis 2015, le suivi des fonctionnaires stagiaires du 1er et 2nd degré se fait via MuSES devenu depuis l'an dernier COMPAS. Cette application a été développée par la DSI de l'académie de Paris avec une forte implication de la DSI de l'académie de Versailles. Cette application a permis de dématérialiser partiellement les rapports de visite et la fiche avis du directeur en vue des jurys de titularisation. Cela constitue une avancée importante issue d'un projet inter-académique Paris - Créteil - Versailles.

### **7. Suivi des étudiants et démarche qualité**

L'INSPÉ de l'académie de Versailles, dans le cadre de sa démarche qualité, organise une enquête annuelle auprès de l'ensemble de ses étudiants et professeurs stagiaires ainsi qu'auprès des anciens étudiants de la mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » (mention 4). Cette enquête est conduite conformément à une charte de l'évaluation des formations de l'INSPÉ de l'académie de Versailles.

Deux questionnaires d'enquête ont été élaborés sous la conduite du directeur par un groupe de travail auquel chacun des partenaires était associé, rectorat, universités, INS HEA. Le premier questionnaire est destiné aux étudiants inscrits en M1 des mentions MEEF 1, 2 et 3, le second destiné aux fonctionnaires stagiaires et étudiants inscrits en M2 des mentions MEEF 1, 2 et 3. Un troisième questionnaire a été élaboré dans le cadre du CPER de la mention 4 du master MEEF.

Il est également prévu que professeurs et CPE néo-titulaires (T2) soient à leur tour interrogés. En fin d'année universitaire, l'ensemble des résultats ont été communiqués aux membres du conseil d'institut et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

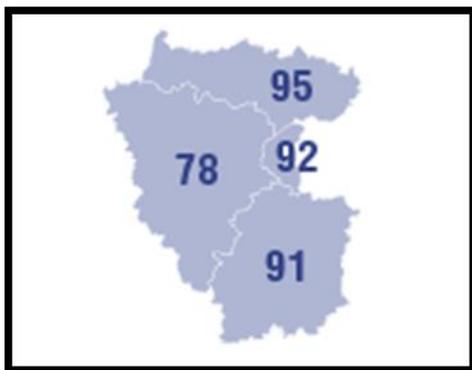
## 2.2 Axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir

### Introduction : enjeux et cadre institutionnel

#### A. Enjeux

##### 1. L'académie de Versailles : première académie de France

L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95).



Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec 1 181 210 élèves dans les premier et second degrés, soit 9% des effectifs scolarisés en France, l'académie de Versailles accueille et gère 100 366 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé). Académie d'accueil et de formation, elle accueille et forme de nombreux entrants dans le métier (contractuels, stagiaires, néo-titulaires).

L'académie de Versailles se caractérise, à l'intérieur même de chaque département, voire de chaque bassin de formation, par une **très grande diversité de situations**. S'y rencontre **une présence importante de l'éducation prioritaire**, mais aussi un taux élevé d'enfants issus des milieux favorisés.

L'un des axes de l'action académique consiste à améliorer la connaissance et la prise en charge de cette diversité, avec l'ambition d'accompagner chaque établissement de façon plus précise et plus soutenue.

C'est dire à la fois la responsabilité particulière qui incombe à l'académie de Versailles dans la réalisation des objectifs assignés au service public d'éducation et l'ampleur des défis auxquels elle est confrontée. L'INSPÉ de l'académie de Versailles est pleinement associé à ces défis.

##### 2. L'INSPÉ de l'académie de Versailles : un projet partenarial

L'INSPÉ de l'académie de Versailles, composante de CY Cergy Paris Université **porte un projet partenarial** qui rassemble les 5 universités de l'académie : CY Cergy Paris Université (CYU), Évry-Val-d'Essonne (UEVE), Paris Nanterre (UPN), Paris-Saclay (UPSaclay), Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) ainsi que l'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA) et le Rectorat de l'académie de Versailles.

Ses 36 formations de masters MEEF sont dispensées sur 9 sites universitaires répartis sur l'ensemble de l'académie : Antony, Gennevilliers, Nanterre et Suresnes (92), Cergy (95), Évry et Orsay (91), Saint-Germain-en-Laye et Saint-Quentin-en-Yvelines (78).

Certaines formations peuvent aussi être suivies intégralement à distance. La carte des formations est commune à l'ensemble des partenaires de l'INSPÉ. Si une formation est assurée par plusieurs universités, les mêmes enseignements y sont dispensés.

La formation initiale des étudiants se destinant au métier d'enseignant ou de conseiller principal d'éducation (CPE) s'effectue dans le cadre de trois mentions master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la

formation : MEEF 1<sup>er</sup> degré, MEEF 2<sup>e</sup> degré, MEEF encadrement éducatif (MEEF EE ou MEEF 3). À ces trois mentions s'ajoute la mention MEEF 4 pratiques et ingénierie de formation (MEEF PIF ou MEEF 4) qui prépare principalement aux métiers de la formation. Toutes les universités de l'académie proposent les mentions MEEF 1 et MEEF 2, seule CYU propose la mention MEEF 3 ; CYU et l'UPS proposent la mention MEEF 4. Au 15 octobre 2019, près de 5 000 étudiants et fonctionnaires stagiaires étaient inscrits dans une formation de l'INSPÉ, ce qui en fait l'un des plus grands de France, au sein de la plus grande académie.

L'étendue de l'académie et la multiplicité des sites universitaires entraînent une importante duplication des parcours de formation. Cette multiplicité est aussi une nécessité pour accueillir un large vivier d'étudiants et de fonctionnaires stagiaires au plus près des besoins des écoles, collèges et lycées du territoire et permettre à l'INSPÉ de remplir sa mission de formation.

La problématique des temps de transport en Île-de-France, ainsi que la multiplicité des partenaires universitaires, dotés de leurs propres stratégies d'établissement et de leurs propres systèmes d'information complexifient l'animation et le pilotage du projet partenarial, tant au quotidien que sur le moyen terme.

**Construire, animer et piloter une maison commune au service des futurs professeurs des écoles, enseignants du second degré et conseillers principaux d'éducation, ce à quoi œuvre l'ensemble de la communauté INSPÉ constitue ici un défi d'autant plus important à relever.**

## B. Cadre institutionnel

La réflexion dans l'INSPÉ de l'académie de Versailles s'inscrit dans le triple cadre institutionnel de la loi pour une école de la confiance, du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du 18 juillet 2013 et de l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

La loi pour une école de la confiance consacre l'homogénéité, sur l'ensemble du territoire, de la formation initiale des professeurs, condition essentielle de l'élévation du niveau général des élèves. A ce titre, le premier objectif de la réforme de la formation est d'homogénéiser l'offre de formation avec un continuum renouvelé entre formation initiale renouvelée, formation continuée (durant les trois premières années d'exercice) et formation continue.

Le référentiel de formation, intitulé "Former l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle", des futurs professeurs des premier et second degrés et CPE, donne un cadre commun à la formation des futurs professeurs dans le cadre des masters MEEF, comme des parcours adaptés, et permet d'assurer une formation homogène au niveau national. Il y est précisé que si le futur enseignant ou personnel d'éducation doit être conscient du niveau élevé de responsabilité qu'il aura à assumer quotidiennement, il doit d'abord être formé à l'exercer pleinement.

Le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF définit comme "une formation universitaire professionnalisante fondée sur des enseignements articulant théorie et pratique autour de stages d'observation ou de pratique accompagnée et de périodes d'alternance" prend en compte dans son évolution trois principes : le caractère universitaire de la formation, la maîtrise et l'alternance entre formation universitaire et exercice en responsabilité.

La réussite du projet partenarial repose sur la mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative.

## Les axes stratégiques retenus : former l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle et construire la maison commune universitaire du XXI<sup>e</sup> siècle

La démarche stratégique retenue par l'INSPÉ de l'académie de Versailles se décline en deux axes :

- **former l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle (A)** : il convient d'agir, en priorité, sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux, de renforcer l'alternance intégrative, d'accompagner sur un temps long l'apprentissage du métier, de généraliser la capacité à prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves, de renforcer l'apprentissage des langues vivantes et de s'inscrire dans une dynamique internationale et, enfin, d'intégrer la culture partagée dans le projet de formation ;
- **construire la maison commune du XXI<sup>e</sup> siècle (B)** : atteindre l'objectif d'une meilleure formation à destination de l'enseignant implique d'accompagner en parallèle l'évolution à la fois institutionnelle et du projet partenarial de l'INSPÉ de l'académie de Versailles. Repenser la gouvernance pour favoriser le pilotage du projet partenarial et adapter l'offre de formation et la cartographie de l'offre de formation aux besoins académiques et interacadémiques constituent une première réponse à cet objectif. Déployer l'approche par compétences dans chaque mention pour renforcer les éléments de culture commune, placer le numérique au cœur de la formation et renforcer les liens entre les enseignements et les évolutions de la recherche sont d'autres réponses à cet objectif. Adosser la formation à l'innovation pédagogique en veillant à penser son évaluation et ses conditions de transférabilité, et Construire une communication académique au profit de la politique de vivier représentent, enfin, une troisième série de réponses à cet objectif.

### A. Former l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle

Trois défis sont à relever.

**Répondre à l'objectif prioritaire**, notamment pour le 1<sup>er</sup> degré, de **la maîtrise des savoirs fondamentaux**. Il s'agit d'un enjeu particulièrement important pour une académie marquée par l'hétérogénéité des territoires, des étudiants à former et du très fort contingent de nouveaux recrutés hors du cursus de masters MEEF. Il faut mieux former les futurs enseignants, dans leur diversité, à la transmission de ces savoirs fondamentaux et, en particulier, **favoriser l'innovation pédagogique**, tout en transmettant les pratiques qui ont fait leur preuve.

**Participer à la mise en œuvre d'un continuum de formation**, au niveau de la formation initiale et continuée, en l'inscrivant sur un cycle de cinq ans et en organisant, de façon cohérente, la préprofessionnalisation sur l'ensemble de l'académie. Nous visons ici un continuum de formation au sein duquel **le professeur est acteur de son parcours**.

Réaffirmer et consolider le **caractère universitaire de la formation** en veillant en particulier à **l'équilibre des profils de formateurs** : formateurs universitaires (enseignants-chercheurs et enseignants) et enseignants-formateurs (en charge de classe).

#### 1. Accentuer l'apprentissage des fondamentaux

Accentuer l'apprentissage des savoirs fondamentaux, en lien avec le Plan français et le Plan mathématiques, est une priorité. C'est ainsi participer à la construction d'un individu libre et autonome. Il s'agit d'un enjeu sociétal central, à l'heure où les lacunes dans les savoirs fondamentaux se creusent, où trop d'enfants peinent à lire, écrire, calculer, construire ou évaluer une argumentation, et où l'acquisition de ces capacités dépend encore trop de leur situation sociale et territoriale.

La maîtrise des savoirs fondamentaux est un objectif qui ne se limite pas à la mention MEEF 1, elle concerne également la mention MEEF 2 et la mention MEEF 3.

Pour réussir l'apprentissage des fondamentaux, il convient ici de privilégier une double dimension : disciplinaire et interdisciplinaire, qui tienne compte des apports scientifiques et pédagogiques actuels. Au sein de l'INSPÉ de l'académie de Versailles, cette double dimension apparaît déjà dans la réponse à l'appel à projets PIA 3 action « Territoires d'innovation pédagogique » : INSPIRATION. La rédaction de la réponse à

l'AAP a été structurante pour l'INSPE. Cette étape a permis de recenser les recherches menées au sein de différents laboratoires de l'INSPÉ en partenariat avec des équipes éducatives, d'explicitier les modalités de l'interaction visée entre la recherche universitaire et le milieu professionnel en termes d'accompagnement, de valorisation et de ressources. Afin de placer la recherche comme un axe clé, il est essentiel de maintenir la dynamique autour de la recherche initiée dans toute l'académie, y compris sous d'autres formes structurantes.

Il est important de faire évoluer les modalités de travail entre chercheurs et professionnels de l'éducation afin de problématiser des questions professionnelles en mobilisant des démarches de recherche plurielles.

Au-delà de la mobilisation des inspecteurs et des enseignants-chercheurs, cette approche doit intégrer les enseignants comme acteurs de la recherche : c'est l'un des principes **des communautés apprenantes**. Sur l'académie de Versailles, le travail initié en **constellations** a été particulièrement développé et doit être poursuivi.

Un deuxième point de diagnostic concerne la faiblesse des élèves français dans les compétences socio-comportementales : sentiment d'efficacité personnelle, perception de soi, persévérance, ou encore compétences sociales affectant les relations interpersonnelles (coopération, respect, tolérance). Les élèves français figurent parmi ceux qui ont le moins confiance en leurs propres capacités, sont les plus anxieux et présentent une forte défiance envers le système scolaire en général. A côté des savoirs fondamentaux déjà évoqués en lien avec le Plan mathématiques et le Plan français, cette dimension complète et élargit la notion des « fondamentaux ».

#### **Jalons « accentuer l'apprentissage des fondamentaux » proposés**

2021 : au moins **55 % du temps de formation en MEEF 1** consacrés aux enseignements des savoirs fondamentaux, au moins **45 % en MEEF 2**.

2021-2025 : **poursuite du travail en constellations**

2021-2025 : **séminaire annuel de l'INSPÉ** (analyse des recherches menées localement et des conditions de leur extension)

## ***2. Renforcer l'alternance intégrative et articuler le triptyque enseignant-chercheur ; enseignant ; praticien***

Former les professeurs doit se réaliser par une action conjointe de l'université et du terrain professionnel (rectorat et DSDEN) et c'est par l'alternance, à laquelle l'INSPÉ de l'académie de Versailles est particulièrement attaché, que se réalise cette formation conjointe. Cette formation en alternance, réellement intégrative, condition d'une formation professionnelle de qualité, repose sur trois éléments principaux :

- **la mise en place d'équipes pédagogiques pluri-catégorielles**, qui permet de coordonner les apports complémentaires des formateurs universitaires et des professionnels de terrain (praticiens) ;
- **le tutorat mixte**, qui, à travers les visites en classe, les contacts entre tuteurs universitaires et tuteurs issus du terrain professionnel et les différentes formes d'interaction tuteurs-stagiaires contribue à permettre l'acquisition des compétences professionnelles par le stagiaire ;
- **la responsabilisation du stagiaire**, qui, notamment à travers l'analyse réflexive de sa pratique professionnelle, doit être le maître d'œuvre de la construction de ses propres compétences professionnelles.

**L'objectif d'un tiers du temps de formation assuré par des professionnels de terrain**, professeurs exerçant en parallèle devant des classes du degré d'intervention du stagiaire, est l'une des mesures de la réforme des INSPÉ. La présence renforcée de ces formateurs est l'un des éléments devant contribuer à la professionnalisation de la formation.

La mise en œuvre de cet objectif doit être conduite de façon à atteindre tous les effets positifs recherchés : pour les formés, pour ces formateurs comme activité enrichissante de leur propre professionnalité et plus globalement pour contribuer au renforcement de l'intégration de l'INSPÉ dans son environnement académique.

La présence accrue de ces professionnels de terrain ne sera possible qu'avec un effort de formation important dans une académie où les maîtres formateurs sont en nombre insuffisant. Cela induira de nouveaux types d'activité pour les formateurs permanents de l'INSPÉ, notamment en formation continue. Il y a là une opportunité de contribuer à une plus grande coopération INSPÉ – académie en formation continue, coopération qui est un objectif en soi mais qui doit se travailler dans la durée.

Cette question doit aussi être abordée en lien avec la campagne d'emplois à venir avec l'objectif d'augmenter structurellement le pourcentage de professionnels de terrain dans les formations en transformant des postes en temps pleins et postes en temps partagés, au gré des mutations et des départs à la retraite. Ce mouvement doit s'inscrire dans une stratégie pluri annuelle la plus courte possible. Celle-ci doit assurer la cohérence entre l'objectif de professionnalisation et d'autres objectifs comme le renforcement de la capacité de recherche des INSPE.

C'est aussi un enjeu de ressources humaines eu égard aux viviers des personnels intervenants potentiels. Comment repérer et motiver des viviers potentiels, point qui suppose une action coordonnée des équipes de l'INSPÉ et des équipes de l'Académie, corps d'inspection inclus ? Comment accompagner et former les intervenants potentiels ? Comment reconnaître et valoriser les intervenants ? Voilà autant de points à aborder pour avancer collectivement vers cet objectif.

L'arrivée de ces nouveaux formateurs constitue également un défi pédagogique. Elle doit être un enrichissement et ne pas être une simple juxtaposition de statuts différents. Les responsables pédagogiques devront s'attacher à travailler les complémentarités entre les enseignants permanents (enseignants-chercheurs et enseignants issus du premier ou du second degré) et les professionnels de terrain : modes d'interactions, séquences pédagogiques spécifiques et partagées, etc.

#### **Jalons « alternance intégrative et triptyque enseignant-chercheur, enseignant, praticien » proposés**

2020-2025 : **augmentation progressive de la place des professionnels de terrain** en liens avec les départs naturels des enseignants (des départs en retraite, mutation).

2021-2025 : **politique de mise à disposition d'enseignants** entre partenaires universitaires afin de rééquilibrer au sein de chaque site/mention la répartition « enseignant-chercheur, enseignant, praticien ».

2020-2025 : travail avec le rectorat pour **accroître le vivier des formateurs et le nombre de PEMF**. Accompagnement à la préparation au CAFIPEMF.

2020-2025 : **développement des offres de formation de l'INSPÉ** dans le plan académique de formation.

### **3. Accompagner sur un temps long l'apprentissage du métier**

L'INSPÉ, en lien avec l'académie, doit proposer une offre de formation qui permette **de mettre en place dans l'académie un véritable continuum de formation** selon les attendus du schéma directeur de la formation continue 2019-2022. Cette offre articule de manière fine la formation initiale en Master avec les années de préprofessionnalisation, les années de formation continuée des fonctionnaires stagiaires et néo-titulaires, puis celles du développement professionnel tout au long de la vie. Elle s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de la formation.

Pour cela, nous allons nous appuyer sur les textes institutionnels (référentiel métier, référentiel de formation, décliné en PE et PLC) et la connaissance des enquêtes qui précisent que la formation continue fait partie du métier (CC14).

**Cinq axes ressortent principalement :**

- **Les fondamentaux des valeurs de l'école républicaine ;**
- **le développement numérique ;**
- **l'éducation prioritaire, « le principal outil mis en œuvre par la France pour répondre aux failles de son système scolaire en termes d'équité et d'efficacité »** (Rapport de la Cour des comptes, octobre

2018), terrain de première affectation des titulaires de l'académie de Versailles pour le premier comme pour le second degré ;

- **l'école inclusive**, qui vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers ;
- **le rapport avec la recherche.**

Ces choix sont en cohérence avec le programme académique de formation de l'académie de Versailles qui s'appuie sur les axes suivants du schéma directeur de la formation des personnels de l'Éducation nationale :

- se situer dans le système éducatif ;
- se former et perfectionner ses pratiques professionnelles ;
- être accompagné dans ses évolutions professionnelles.

Cette mobilisation doit se traduire dès le **cycle licence par une action de formation**. La diversification des formations en Licence est ici une réponse à la volonté de construire une préprofessionnalisation aux différents métiers de l'enseignement et de répondre aux vocations précoces. On peut ainsi noter :

- des parcours en sciences de l'éducation (CYU, UPN),
- des licences « monodisciplinaires » avec des parcours spécifiques aux métiers de l'enseignement (par exemple licence Education et Motricité STAPS 1er degré et 2nd degré au sein de l'UEVE, de l'UPN et de l'UPSaclay),
- des modules de pré-professionnalisation ouverts au plus grand nombre de licences monodisciplinaires au sein d'une ou plusieurs mentions (toutes les universités),
- une mention dérogatoire Sciences, Enseignement, Médiation au sein de l'UPSaclay qui permet également d'orienter vers la mention MEEF 1,
- des licences dites « pluridisciplinaires » avec des parcours pour le professorat des écoles rattachés à diverses mentions de licence, par exemple Sciences et Lettres (CYU, UPN, UPSaclay et UVSQ).

Il convient, à partir de ces réalisations, de **renforcer les dispositifs permettant de proposer à l'ensemble des partenaires des dispositifs d'enseignement mutualisés au niveau du cycle L**. Des enseignements à distance pourraient également être proposés. La question de la mise en place de nouveaux dispositifs complets sur le cycle L se pose également.

**L'INSPÉ de l'académie de Versailles a vocation à accueillir des étudiants aux parcours et profils différenciés. Si l'on veut prendre en compte cette diversité de parcours des étudiants, il convient d'adapter l'offre de formation** et de proposer une plus grande différenciation des enseignements. Le suivi de profils personnels conduit à se doter d'outils de suivi (portfolio, etc.)

Sans en faire le seul outil de suivi, l'utilisation d'un portfolio pourrait, d'une part, favoriser une réflexivité individuelle et collective et, d'autre part, valoriser les compétences de chacun au-delà de la formation suivie. Des expérimentations très avancées ont déjà lieu à l'UPN par exemple dans la mention 2. Ce type d'outil entre de surcroît en cohérence avec la réforme de la formation professionnelle qui met au cœur de ses préoccupations la question des parcours personnalisés et de compétences évolutives.

Il convient de structurer le suivi de cet accompagnement sur un temps long. Dans le cadre d'une **démarche qualité, un suivi du devenir des étudiants ayant bénéficié des dispositifs de préprofessionnalisation**, va être organisé. Ce suivi doit notamment permettre de quantifier les poursuites d'études en masters MEEF et les parcours indirects de celles et ceux revenant plus tardivement aux concours de l'éducation nationale. A cette fin, un chargé de mission accompagnera le travail de l'INSPÉ.

<b>Jalons « accompagner sur un temps long l'apprentissage du métier » proposés</b>	
2020-2021 :	<b>préprofessionnalisation : recensement des licences (effectifs)</b> qui préparent aux MEEF et des différents modules de préprofessionnalisation en licence.
2020-2021 :	<b>valorisation du dispositif de préprofessionnalisation</b> auprès des étudiants de L1 et L2.
2021-2022 :	<b>développement d'une offre d'enseignements complémentaires</b> , en partie à distance, préparant aux métiers de l'enseignement.
2021-2022 :	réflexion sur la mise en place de <b>dispositifs partenariaux complets et innovants de formation dès le cycle L.</b>
2021 :	lancement d'une <b>démarche qualité centrée sur le suivi du devenir des étudiants ayant bénéficié des dispositifs de préprofessionnalisation.</b>
2021-2025 :	<b>construction de parcours différenciés</b> en fonction des profils et compétences.
2021-2025 :	mise en place et déploiement <b>d'un e-portfolio des compétences</b>

#### ***4. Généraliser la capacité à prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves : élèves en situation de handicap, nouvellement arrivés, allophones, scolarisés ou non antérieurement, élèves voyageurs, E.I.P., ... ainsi que les publics dont les milieux sociaux d'origine sont éloignés de l'implicite scolaire***

**L'INSPÉ de l'académie de Versailles se fixe plusieurs priorités dont celle de « la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction » (article L111-1 du code de l'éducation). La prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves est au cœur de notre projet éducatif.**

Les objectifs de formation de l'INSPÉ de l'académie de Versailles sont :

- développer la capacité à analyser les besoins des élèves,
- développer la capacité à élaborer les réponses pédagogiques et didactiques adaptées,
- développer les compétences collaboratives et partenariales en lien avec l'inclusion.

Pour cela, au-delà de cours spécifiques en connaissance du métier, il est prévu que la formation liée aux domaines à enseigner permette l'acquisition de ces compétences, à hauteur d'au moins 10% des enseignements.

Cette formation sera complétée par une sensibilisation systématique des étudiants à cette problématique sur le terrain en incluant dans le cahier des charges des stages la possibilité pour l'étudiant d'observer la prise en charge de besoins éducatifs particuliers et de procéder à une visite d'une journée dans un établissement spécialisé.

Le dossier d'accréditation de l'institut prévoit que tous les étudiants et fonctionnaires stagiaires bénéficieront d'actions de formation à la scolarisation inclusive, dépassant le cadre prévu par le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, en cours de parution.

Pour permettre la mise en œuvre de ces objectifs et parce que la scolarisation inclusive n'est pas l'affaire de spécialistes mais bien l'affaire de tous, un programme de formation de formateurs à ces compétences se poursuivra, sur la base de ce qui a été amorcé en 2019-2020.

**Jalons « Généraliser la capacité à prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves ainsi que les publics dont les milieux sociaux d'origine sont éloignés de l'implicite scolaire » proposés**

2020-2025 : **développement de l'accompagnement** par la formation des équipes pédagogiques sur l'école inclusive.

2020-2025 : **développement de la culture professionnelle impulsée par la refondation de l'éducation prioritaire** (2013-2014), travaillée en réseau, sur la base d'un projet s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire (2014) 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

2021-2022 : **mise en place dans chaque maquette d'une approche transversale de la thématique de l'école inclusive**

2021-2022 : **prise en compte du référentiel de l'éducation prioritaire** (document MEN)

### ***5. Renforcer l'apprentissage des langues vivantes afin de favoriser l'ouverture à l'international et notre attractivité***

Dans son article 8, l'arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, la réforme de la formation des enseignants engage un processus d'accréditation d'au moins une langue étrangère et offre l'opportunité de donner aux formations MEEF une plus grande dimension internationale.

L'INSPÉ va poursuivre ici une triple action :

- **maintenir un enseignement d'une langue étrangère** et mettre en œuvre les conditions de **préparation des candidats à la mobilité** à travers un module dont l'obtention des crédits est « non compensable » ;
- **délivrer des certificats d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger**, pour favoriser l'émergence d'une "filière" de professeurs intéressés par des expériences dans le réseau français à l'étranger ;
- **favoriser la mobilité internationale** via les dispositifs Erasmus et multiplier les partenariats internationaux, y compris dans la mise en place de formations à destination de formateurs internationaux.

### ***6. Intégrer la culture partagée dans le projet de formation***

Un **cadre général et commun** pour l'élaboration des maquettes MEEF doit être proposé dans une logique d'homogénéisation et de lisibilité de l'offre de formation. Toutefois, ce cadre doit également assurer **l'expression des spécificités par mention et par parcours** et **l'émergence de projets d'expérimentations, y compris par site**.

Nous souhaitons définir et structurer les éléments de la **culture commune aux mentions** en identifiant des **thématiques et des pratiques transversales, identiques et/ou déclinées selon les mentions voire les parcours, et des compétences associées** :

- la laïcité et les valeurs de la république, la formation à l'école inclusive, les éducations à ... (santé, citoyenneté, développement durable, etc.), l'éducation artistique et culturelle (EAC), la diversité des publics face aux apprentissages, la lutte contre le décrochage scolaire, le travail en équipe pédagogique des enseignants et des personnels éducatifs, le partenariat, les liaisons inter-degrés, l'accompagnement à l'orientation et la construction des compétences à s'orienter », etc.
- des compétences communes et associées, reliées aux formes pédagogiques: par exemple, s'inscrire dans un travail collaboratif, etc.

Cela nécessite également que **chaque discipline mais aussi chaque enseignement de la maquette contribue au traitement didactique et pédagogique des grandes thématiques transversales communes et au traitement différencié des difficultés d'apprentissage.**

Intégrer la dimension partenariale de l'INSPÉ implique de **mettre en place des actions fédératrices**. Nous allons encourager l'organisation de manifestations annuelles confiées chaque année à un partenaire/site différent dans la perspective de créer auprès des étudiants un sentiment d'appartenance à une communauté académique.

#### **Jalons « Intégrer la dimension partenariale » proposés**

2021 : **inscription dans les maquettes d'une approche transversale** des éléments de culture commune par mention

2021-2022 : **organisation d'un séminaire annuel** sur les éléments de culture commune. Mise en place d'une communication institutionnelle visant à diffuser le plus largement au sein de la communauté INSPÉ des éléments de culture commune de l'INSPÉ.

2021-2025 : **organisation d'événements annuels fédérateurs** auprès des étudiants de l'INSPÉ : hackathons, mon mémoire MEEF en 180 secondes...

## B. Construire la maison commune universitaire du XXI<sup>e</sup> siècle

### 1. Repenser la gouvernance pour favoriser le pilotage du projet partenarial

L'INSPÉ de l'académie de Versailles a bénéficié du travail de la mission d'accompagnement de l'IGESR conduite par messieurs R. Bosdeveix et P. Desbiolles durant l'année 2019-2020. Dans son rapport, l'IGESR souligne la nécessaire complexité de la gouvernance de l'INSPÉ.

« La construction d'un partenariat efficient se heurte à la nécessaire prise en compte des attentes spécifiques d'un nombre élevé de partenaires universitaires et de l'employeur mais aussi, de manière très pragmatique, à des difficultés d'organisation liées aux distances importantes entre sites de formation, aux flux considérables d'étudiants aux profils variés et de stagiaires répartis sur les quatre départements de l'académie. »

La mission souligne également l'importance des liens de confiance à retisser.

« Les liens entre certains partenaires sont aujourd'hui distendus et il semble à la mission que l'un des premiers objectifs est de mettre en place une dynamique d'engagement **dans des projets partagés** qui, du plus modeste au plus ambitieux, doivent permettre de restaurer ces liens et la confiance entre les partenaires, à condition que ces projets soient menés à leur terme, en toute transparence, dans le respect des objectifs fixés et de l'intérêt du projet global. »

Il paraît nécessaire à l'ensemble des partenaires de renforcer la dynamique du projet partenarial en renforçant le pilotage de l'INSPÉ au travers d'évolutions institutionnelles. Il convient ainsi de reconsidérer l'articulation des instances actuelles, voire pour certaines leur fonctionnement. Il conviendrait :

- d'attribuer un **rôle de pilotage renforcé au conseil d'institut (CI) et au comité de pilotage stratégique (CPS)** ;
- d'avoir un conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) reconfiguré et recentré sur sa mission prospective sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'INSPÉ ;
- de **formaliser les conventions entre les différents partenaires** afin de rendre plus lisible les objectifs visés et les moyens que chacun engage.

Renforcer la dimension partenariale, en dehors du CI, CPS et COSP, passe également par un travail **d'étude de la composition des instances** et de **réflexion sur les mécanismes de régulation** (interne et externe) envisagés qui doivent favoriser, notamment, une forme de plasticité indispensable au pilotage.

#### Jalons « adapter la gouvernance » proposés

1<sup>er</sup> trimestre 2021 : **signature de la convention d'objectifs et de moyens** entre les partenaires de l'INSPÉ.

3<sup>ème</sup> trimestre 2021 : **révision des statuts et du règlement intérieur** de l'INSPÉ.

### 2. Adapter l'offre de formation et la cartographie de l'offre de formation aux besoins académiques et interacadémiques

L'INSPÉ de l'académie de Versailles privilégie une offre de formation répartie et déclinée sur de nombreux sites afin de toucher un large vivier d'étudiants. Ce choix partenarial sera poursuivi dans les prochaines années.

Afin de construire un pilotage de l'offre de formation par site, l'INSPÉ de l'académie de Versailles doit se doter d'outils capables de suivre les candidatures, les capacités d'accueil et les effectifs, la réussite aux concours, le suivi des titulaires du master et leur insertion professionnelle. Au niveau de la mention MEEF 1 et dans le cadre d'un projet partagé, cela se traduit par la mise en place :

- d'un **portail commun de candidatures** (tout en conservant des candidatures par site et une analyse par site) ;

- d'une **inscription secondaire** à l'INSPÉ de l'académie de Versailles de l'ensemble des inscrits dans les universités partenaires.

Le suivi, les données et l'automatisme de la transmission d'informations seront des outils d'aide à l'analyse et au pilotage des mentions. La création d'un portail commun doit également permettre d'améliorer l'étude et le suivi des dossiers de candidatures en identifiant, par exemple, le plus en amont possible, les candidatures multiples.

En fonction des premiers résultats obtenus et des besoins spécifiques de la mention MEEF 2, l'ensemble des partenaires pourra décider de poursuivre, dans cette même voie, le pilotage des formations pour la mention MEEF 2.

L'offre de formation de l'INSPÉ de l'académie de Versailles doit se penser également au niveau francilien. C'est pourquoi il convient de collaborer avec l'ensemble des INSPÉ, rectorats et partenaires universitaires d'Île-de-France pour définir une carte francilienne des formations en MEEF 2.

<b>Jalons « offre de formation » proposés</b>	
4 <sup>ème</sup> trimestre 2020 :	<b>réunions interacadémiques</b> (INSPÉ et rectorats) sur l'offre de formation francilienne.
1 <sup>er</sup> trimestre 2021 :	ouverture d'un <b>portail de candidatures commun</b> à la mention <b>MEEF 1</b> .
3 <sup>ème</sup> trimestre 2021 :	mise en place <b>d'une inscription (principale, secondaire ou parallèle) à l'INSPÉ</b> pour tous les inscrits des partenaires dans la mention MEEF 1.
2021-2022 :	<b>pilotage académique de la cartographie des formations</b> (nombre de groupes par site) de la mention MEEF 1 en prenant en compte, notamment, l'attractivité des sites et des besoins académiques.
2022-2023 :	ouverture (sous réserve) d'un <b>portail commun de candidatures</b> à la mention MEEF 2

### ***3. Déployer l'approche par compétences dans chaque mention pour renforcer les éléments de culture commune***

La multiplicité des partenaires et des sites de formation, l'étendue de l'académie et de l'offre de formation rendent le projet partenarial plus complexe à construire, animer et piloter. Il existe toutefois de nombreux éléments de culture commune au sein de l'INSPÉ de l'académie de Versailles. Il convient de maintenir ces éléments communs et de les renforcer dans le cadre d'un projet partagé.

Deux premières valeurs communes se dégagent :

- **assurer une égale qualité de formation** pour tous les parcours et sur tous les sites ;
- **maintenir un cadre commun** pour chaque mention tout en permettant la mise en œuvre de projets pédagogiques locaux.

**La mise en place dans les nouvelles maquettes MEEF d'une approche par compétences s'intègre dans les éléments de culture commune.**

Menée à son terme dans le cadre de l'alternance, il ne s'agit pas là d'une innovation pédagogique parmi d'autres mais d'un véritable changement de paradigme : à une vision surtout centrée sur le nombre d'heures d'enseignement (toujours plus d'heures d'enseignement pour nos étudiants), il s'agit de substituer une définition partagée des compétences attendues pour les diplômés, traduites dans les modes d'évaluation (niveau d'exigence et formes d'évaluation).

Pour la mention MEEF 2, la mise en œuvre de l'approche par compétences accordera une attention particulière à la problématique des non admis aux concours et titulaires du Master MEEF.

Pour tous les étudiants, l'apport de la formation par la recherche dans l'acquisition des compétences doit être analysé. La formation par la recherche doit pouvoir s'appuyer sur des caractéristiques des différents sites d'enseignement et offrir des ouvertures portées en partie par un adossement recherche liées à des forces locales, les compétences transverses visées étant partagées.

Les résultats seront obtenus par la construction de parcours différenciés et évolutifs à partir notamment d'un portfolio de compétences et d'un suivi individualisé effectué par une équipe pédagogique pluri-catégorielle avec, en particulier, le soutien conjoint du tuteur universitaire et du tuteur terrain. Le caractère dynamique des parcours est évidemment essentiel pour gérer l'hétérogénéité du public. Une telle approche conduit à une conception des maquettes qui, loin d'être un frein au changement, permettra à la fois la diversification des parcours et l'innovation pédagogique (pédagogie par projets, approches pluridisciplinaires...), le tout construit à partir de l'identification des contextes et des niveaux de maîtrise des compétences par les étudiants. Il s'agit là d'une véritable « transition pédagogique », qui doit se construire progressivement et collectivement par les équipes pédagogiques elles-mêmes. Le dispositif d'évaluation par compétences de tous nos parcours adaptés et l'expérimentation menée, dans un premier temps, sur le site d'Antony, pour le premier degré sont les premiers pas vers cet objectif.

Parallèlement au déploiement de l'approche par compétences des maquettes de formation, l'INSPÉ souhaite utiliser comme levier de transformation la règle des 10 % du temps de formation dédiés au contexte (notamment géographique) et aux innovations propres de chaque INSPÉ pour les futurs enseignants du premier degré, du second degré et conseillers principaux d'éducation. **Les thématiques développées sont en relation avec les axes forts retenus et les caractéristiques de l'académie. Elles concernent notamment les sujets suivants : la diversité des territoires, des publics d'élèves, des résultats scolaires.**

Cette action pourra être notamment accompagnée par un renforcement de l'offre d'enseignements communs et mutualisés sur chaque site. Cette mise en place d'enseignements communs et mutualisés par site s'accompagnera chaque fin d'année d'une évaluation afin d'étudier, notamment, les conditions de la transférabilité de ces choix pédagogiques sur d'autres sites.

#### Jalons « éléments de culture commune » proposés

##### Partie approche par compétences

- |             |   |
|-------------|---|
| 2021-2022 : | <b>mise en œuvre des nouvelles maquettes MEEF</b> en cohérence avec une approche par compétences.   |
| 2020-2022 : | <b>accompagnement des équipes pédagogiques</b> sur l'approche par compétences dans le cadre d'un plan de formation.   |
| 2022-2025 : | <b>déploiement progressif</b> dans l'ensemble des mentions MEEF de <b>dispositifs d'évaluation par compétences</b> et d'un suivi individuel par compétences (en lien, en fonction des besoins partagés, avec un e-portfolio). |

##### Partie enseignements communs

- |             |  |
|-------------|--|
| 2021-2023 : | <b>renforcement de l'offre d'enseignements communs et mutualisés par site.</b> |
|-------------|--|

#### 4. Placer le numérique au cœur de la formation

Il convient d'accorder une place particulière à la réflexion sur le numérique en cette période. Si aucun dispositif numérique ne peut à lui seul améliorer la réussite des élèves, le numérique est un outil complémentaire pertinent à un certain nombre de pratiques pédagogiques. Les formations doivent intégrer l'utilisation du numérique comme un outil circonstancié et contextualisé de développement des apprentissages.

Le numérique doit être appréhendé comme un levier de développement professionnel des personnels d'éducation, en lien avec les bouleversements qu'il porte dans les usages et les pratiques. Les approches transversales de l'enseignement par le numérique doivent être abordées ainsi que les approches didactiques liées à des disciplines ou à des domaines d'enseignement.

Trois axes, dans le prolongement de la démarche initiée par les Etats généraux du numérique pour l'éducation, sont à privilégier au niveau de l'INSPÉ :

- **enseigner et apprendre** avec le numérique ;
- un **égal accès** au numérique pour tous ;
- **travailler ensemble autrement / culture numérique professionnelle commune.**

Les actions mises en place doivent se traduire à la fois par des actions de formation et d'accompagnement en direction des équipes pédagogiques, par une offre d'enseignements mutualisés et à distance à disposition de chaque mention. Les enjeux du numérique doivent également être abordés sous l'angle de la recherche.

**L'offre actuelle en termes de formations à distance est déjà importante au sein de l'INSPÉ. Elle a vocation à se développer.**

Le S-EAD (Site des Enseignements à Distance) de l'INSPÉ de l'académie de Versailles propose depuis 2013 des parcours de formation (Master) entièrement à distance, préparant aux métiers de l'éducation (en MEEF 1 et MEEF 4). Des parcours « technos-pros » en MEEF 2 sont aussi concernés.

Ce dispositif est spécifique car il est dédié aux métiers de l'Éducation et mobilise pour la conception des cours en ligne et leur accompagnement, sous forme de tutorat à distance, les professeurs en charge de ces enseignements en INSPÉ. Il offre la possibilité aux étudiants de suivre un parcours complet de formation sans avoir à se déplacer mais en se conformant à une organisation des activités et à une planification précises. Enfin, la spécificité de ce dispositif réside également dans ses choix pédagogiques : hormis le choix de la mise à distance de l'enseignement, ce sont les approches collaboratives qui sont placées au centre de l'activité de l'étudiant.

Ce dispositif est unique. Dans le contexte de la stratégie du ministère de l'Éducation nationale d'entrée de l'école dans « l'ère du numérique », la formation à distance des futurs enseignants apparaît comme une modalité pertinente voire opportune. Dans le cadre du présent projet d'accréditation, de nouveaux parcours ont vocation à élargir leurs modalités d'enseignement avec une part accrue d'enseignement à distance.

L'académie est déjà un territoire d'expérimentation du numérique et plus largement sur les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle a vocation, à travers son INSPÉ, à poursuivre ce développement.

#### **Jalons « le numérique au cœur de la formation » proposés**

2020-2022 :	<b>accompagnement des équipes pédagogiques sur l'approche par compétences</b> dans le cadre d'un plan de formation.
2021-2023 :	<b>développement d'une offre d'enseignements mutualisés et à distance.</b>
2021-2023 :	<b>développement de l'offre de formation à distance</b> (100 % à distance ou hybride)

### **5. Renforcer les liens entre les enseignements et les évolutions de la recherche**

La recherche joue un rôle essentiel dans la diffusion de l'analyse réflexive et permet d'accompagner les enseignants dans l'exercice de leur métier et la mise en place d'innovations pédagogiques. Les recherches collaboratives permettent notamment l'élaboration de connaissances sur :

- les pratiques effectives et le sens que leur donnent les acteurs,
- les effets des dispositifs mis en œuvre sur les apprentissages des élèves et ce qui les conditionne,
- les conditions permettant à des recherches collaboratives de s'installer dans la durée et de transformer en profondeur les pratiques d'enseignement et de formation.

Les quatre thématiques de recherche suivantes ont été présentées dans la réponse à l'AAP PIA 3 INSPIRATION :

- **contenus : l'apprentissage des fondamentaux** (études comparatives, approches épistémologiques et variations interindividuelles, métacognition, cognition située et énaction, sciences cognitives et neurosciences) ;

- **élèves : mobilités territoriales et sociales** (prise en compte de l'inclusion dans les différents projets) ;
- **enseignants : analyse et régulation de l'entrée dans le métier** (suivi de cohortes, production des connaissances contextualisées pour accompagner les modifications de maquettes, évaluer les conditions d'extension des dispositifs expérimentaux) ;
- **lieux et structures** (objets de recherche et problématiques d'ingénierie autour de la thématique « innovations, savoirs et formations des organisations et sociétés apprenantes »).

Le projet INSPIRATION repose par ailleurs sur les principes suivants :

- la **prise en compte de l'existant** ;
- la **création des conditions de circulation** des expériences, savoirs et savoir-faire, ces deux premiers principes permettant d'atteindre une cible la plus importante possible ;
- la **conduite de recherches collaboratives** ancrées sur les besoins identifiés du territoire.

Le jury a apprécié les ambitions du projet visant à valoriser la confiance et les compétences professionnelles des enseignants par le biais de recherches-action mais il a regretté que la coordination entre les différentes équipes de recherche et les acteurs de terrain n'apparaisse pas suffisamment par manque de structuration de la recherche en éducation dans l'académie. C'est ce que le projet d'accréditation cherche à corriger.

L'INSPÉ de l'académie de Versailles peut s'appuyer sur des laboratoires de recherche clairement identifiés au sein de la composante (4 EA propres) et d'une mention MEEF 4 qui est l'une des plus développées de France (568 étudiants en 2019). L'INSPÉ peut s'appuyer également sur le potentiel recherche des partenaires. Un projet de structuration des équipes développant, dans l'INSPÉ académique, des lignes de recherches sur l'enseignement, l'éducation et la formation a été élaboré au sein du Conseil scientifique provisoire.

Il convient d'enrichir l'offre de formation en l'arrimant à une recherche plurielle, française et internationale. Dans cet objectif, et afin de renforcer le partenariat par la recherche, l'ensemble des partenaires de l'INSPÉ de l'académie de Versailles proposent de reprendre la recommandation n°6 de la mission d'accompagnement de l'INSPÉ visant à faire « du Conseil scientifique provisoire une commission recherche permanente, rattachée à un COSP reconfiguré. Cette commission serait chargée de l'animation de la recherche à l'échelle de l'INSPÉ académique : organisation d'appels à projets soutenus par un budget dédié et faisant l'objet d'une convention, organisation d'actions de formation de formateurs en lien avec la recherche, organisation de colloques scientifiques en lien avec les axes stratégiques, coordination et suivi d'actions de recherche collaborative, articulation recherche-formation dans le master MEEF. » Les appels d'offres permettront à des formateurs non enseignant-chercheurs de bénéficier d'heures pour participer à ces recherches.

L'écart entre le nombre d'enseignants-chercheurs et le nombre de professeurs de l'académie rend nécessaire une double action :

- la **nécessaire présence de relais entre les laboratoires et les professeurs ou les réseaux de professeurs**. Ces relais sont déjà assurés, à une échelle modeste, par les formateurs de l'INSPÉ et des enseignants de l'académie, engagés dans une activité individuelle ou collective de recherche adossée notamment aux laboratoires reliés à l'INSPÉ : ils ont reçu une formation par la recherche, notamment dans des masters de la mention quatre ; ils peuvent avoir intégré un projet d'un laboratoire ou s'être engagés dans une thèse. Ces actions doivent être poursuivies, conformément à la mise en place des formations de formateurs depuis plusieurs années ;
- un **travail de repyramidage**, lors de départs en retraite ou mutations, des postes d'enseignants vers des postes d'enseignants-chercheurs. Ce travail doit être réalisé au regard d'une articulation entre la nécessaire réponse aux besoins d'enseignement dans chaque mention concernée et les liens entre enseignements et recherche que l'INSPÉ souhaite privilégier. Dans le cadre de la campagne d'emplois 2020, si trois postes d'enseignants-chercheurs doivent être publiés, deux postes correspondent d'ores et déjà à un repyramidage.

<b>Jalons « renforcer les liens enseignements – évolutions de la recherche » proposés</b>	
2021-2025 :	<b>renforcement de l'articulation</b> recherche–développement des compétences professionnelles via notamment, un appui sur la mention MEEF 4.
2020-2025 :	<b>développement des thématiques liées à la recherche</b> dans le cadre du plan de formation « Formation de formateurs » mis en place au sein de l'INSPÉ.
2021-2022 :	<b>adossement au COSP d'une structure ad hoc</b> dédiée à la recherche (commission recherche ou GIS par exemple) pour renforcer la structuration de la recherche au sein de l'INSPÉ.
2021-2025 :	organisation par l'INSPÉ <b>d'un séminaire annuel de recherche</b>
2020-2025 :	<b>consolidation de la place de la recherche</b> , dans le cadre d'une articulation renforcée avec le développement des compétences professionnelles, accompagnée par transformation de postes d'enseignants lors de départs en retraite en postes d'enseignants-chercheurs.

## ***6. Adosser la formation à l'innovation pédagogique en veillant à penser son évaluation et ses conditions de transférabilité***

Le projet INSPIRATION, déjà évoqué, est ordonné autour de trois axes. Le premier axe porte sur la **structuration et l'animation des communautés apprenantes**. Le deuxième axe porte sur le **déploiement d'études et d'expérimentations dans les classes**. Le troisième porte sur l'examen du projet, la consolidation des résultats, l'étude des conditions de leur appropriation et de leur diffusion. C'est cette structuration que l'INSPÉ compte reprendre à son compte pour consolider les innovations pédagogiques et en favoriser la diffusion.

<b>Jalons « adosser formation et innovation pédagogique » proposés</b>	
Dès 2021 :	<b>actions de communication</b> autour d'adaptations/d'innovations pédagogiques auprès de l'ensemble de la communauté INSPÉ
2021-2025 :	<b>systématisation d'une démarche qualité</b> de suivi des formations
2021-2025 :	<b>organisation par l'INSPÉ d'un séminaire annuel</b> sur les adaptations pédagogiques et leurs conditions de transférabilité.

## ***7. Construire une communication académique au profit de la politique de vivier***

Il est nécessaire de rappeler ici la nécessité de construire une communication académique au profit de la politique de vivier.

En parallèle de l'évolution de la formation de l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle, il nous appartient de travailler sur la perception de nos futurs candidats quant à l'ensemble des acteurs qui forment l'écosystème de la formation des enseignants et des CPE. C'est une mission qui incombe à l'INSPÉ, en partenariat avec le rectorat, en tant que **maison commune universitaire dans laquelle on se forme et vers laquelle on revient se former tout au long de sa carrière**.

Cette communication académique doit viser à **renforcer l'attractivité des métiers**. Cela concerne le métier de **professeur des écoles**. Cela concerne également le métier de **professeur en lycée et collèges** pour certaines disciplines dont les celles liées à **l'enseignement technologique et professionnel**. Cela concerne également le métier de **conseiller principal d'éducation**.

Cette communication académique doit viser à **renforcer l'attractivité des formations** afin d'éviter que les étudiants se détournent des masters MEEF pour aller vers d'autres Masters moins « complexes ».

Cette communication académique doit avoir pour objectif de **toucher davantage le vivier des étudiants dans les différentes universités**, afin de répondre au besoin d'enseignants. Cette communication est d'autant plus nécessaire aujourd'hui qu'il convient de présenter les éléments clés de la réforme actuelle (déplacement du concours en M2...) aux étudiants de L1 et de L2. Cette communication doit également s'adapter aux codes de cette cible et être davantage présente sur les réseaux sociaux.

Cette politique de communication doit **s'inscrire en outre dans un projet d'ouverture sociale en s'adressant à des publics moins informés sur les opportunités professionnelles offertes dans l'académie**. Depuis 2015, elle fait partie de la stratégie académique et est soutenue par les universités, au travers des dispositifs successifs, les emplois d'avenir professeurs, les étudiants apprentis professeurs, les assistants d'éducation professeurs. La politique actuelle en faveur de la préprofessionnalisation doit être soutenue, relayée et amplifiée.

**Jalons « une communication académique au profit de la politique de vivier » proposés**

Dès 2021 : développement de la **présence de l'INSPÉ** sur les **réseaux sociaux**.

2021-2022 : **refonte du site de l'INSPÉ**.

2021-2025 : **systematisation** en lien avec le rectorat **des actions d'information** auprès **des étudiants en cycle licence** chez chaque partenaire universitaire. Réalisations d'actions spécifiques en direction d'un public éloigné des métiers de l'enseignement.

2.3 Partenariat mis en place entre l'INSPE, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

### Situation Actuelle

Le tableau ci-dessous présente les principales conventions mises en place entre les partenaires. Ces conventions sont présentées chaque année au conseil d'institut.

Types conventions	Partenaires	Objet de la convention	Disciplines	Validité de la convention
Préparations concours	INSPÉ	Plateforme 1er degré préparant les contractuels au CRPE	1er degré	Annuelle
Stages dits "courts"	INSPÉ	Interventions des formateurs INSPE dans les stages de FC	Tous domaines	Annuelle
Préparations diplômantes et recherches action	INSPÉ CYU UPSaclay	Préparation CAPPEI et M1 APRIBEP	1 <sup>er</sup> / 2 <sup>nd</sup> degré	Annuelle
Préparations diplômantes et recherches action	INSPÉ CYU	Formation tuteurs EAP et maîtres d'accueil temporaire (MAT)	1 <sup>er</sup> / 2 <sup>nd</sup> degré	Annuelle
Préparations diplômantes et recherches action	INSPÉ CYU UPSaclay	DU CAFFA-CAFIPEMF	1 <sup>er</sup> / 2 <sup>nd</sup> degré	Annuelle

### Objectifs et leviers d'action

Les partenaires travaillent actuellement à la rédaction d'une convention cadre permettant de fluidifier les relations pour l'ensemble du prochain contrat. Le projet de convention se trouve en annexe 5.

Cette convention cadre sera suivie d'avenants spécifiques liés.

#### **Jalons « partenariat mis en place entre l'INSPÉ, les établissements et le rectorat » proposés**

Dès 2021 : **validation d'une convention cadre** entre l'ensemble des partenaires de l'INSPÉ.

2021-2025 : mise en place d'avenants spécifiques aux actions partenariales lancées.

### 3) Présentation de l'offre de formation

#### 3.1 Périmètre

L'INSPÉ de l'académie de Versailles propose une offre de formation sur l'ensemble des mentions de master MEEF. Les tableaux ci-dessous permettent de visualiser l'offre de formation actuelle par type de mention et par université partenaire.

Afin de faciliter la compréhension de l'offre de formation, on retrouve pour une même mention le **parcours classique**, pour lequel l'accréditation est demandée, ainsi que les parcours adaptés et cursus adaptés. **Les cursus adaptés** correspondent aux formations qui accueillent des étudiants n'ayant pas réussi le concours mais ayant validé la première année de master MEEF. Les étudiants inscrits en cursus adaptés peuvent valider le master MEEF correspondant. **Les parcours adaptés** correspondent aux formations qui accueillent des étudiants ayant réussi le concours mais ne disposant pas d'un master ou ayant déjà validé un master. Les étudiants inscrits dans un parcours adapté valident un DU.

#### A. Mention MEEF premier degré

Mention MEEF 1	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	Demande accréditation prochain contrat
Parcours classique	X	X	X	X	X	Demande accréditation
Parcours adapté	X	X	X	X	X	
Cursus adapté	X	X	X	X	X	

L'INSPÉ de l'académie de Versailles demande l'accréditation pour délivrer le diplôme national de master de la mention MEEF premier degré pour le prochain contrat.

## B. Mention MEEF second degré

Le tableau ci-dessous présente les 19 parcours actuels de la mention MEEF 2.

Parcours actuels	Type	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	Demande accréditation prochain contrat
<b>1. Allemand</b>	Parcours classique			X			<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté			X			
	Cursus adapté						
<b>2. Anglais</b>	Parcours classique	X		X		X	<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X		X		X	
	Cursus adapté	X		X			
<b>3. Education physique et sportive</b>	Parcours classique		X	X	X		<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté			X	X		
	Cursus adapté			X	X		
<b>4. Espagnol</b>	Parcours classique	X		X			<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X		X			
	Cursus adapté	X		X			
<b>5. Histoire-Géographie</b>	Parcours classique	X	X	X		X	<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X	X	X		X	
	Cursus adapté	X	X	X		X	
<b>6. Lettres</b>	Parcours classique	X		X			<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté			X			
	Cursus adapté			X			
<b>7. Mathématiques</b>	Parcours classique	X	X		X		<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X	X		X		
	Cursus adapté	X	X		X		
<b>8. Philosophie</b>	Parcours classique			X			<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté			X			
	Cursus adapté			X			
<b>9. Physique-Chimie</b>	Parcours classique	X			X		<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté				X		
	Cursus adapté	X					
<b>10. Sciences économiques et sociales</b>	Parcours classique			X		X	<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté			X		X	
	Cursus adapté			X		X	
<b>11. Sciences de la vie et de la Terre</b>	Parcours classique	X			X		<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X			X		
	Cursus adapté	X			X		
<b>12. Arts appliqués</b>	Parcours classique	X					<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X					
	Cursus adapté	X					

Parcours actuels	Type	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	Demande accréditation prochain contrat
<b>13. Biotechnologies-santé et environnement</b>	Parcours classique	X					<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X					
	Cursus adapté	X					
<b>14. Economie-Gestion</b>	Parcours classique	X					<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X					
	Cursus adapté						
<b>15. Lettres et Histoire-Géographie</b>	Parcours classique	X					<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X					
	Cursus adapté	X					
<b>16. Mathématiques et Sciences physiques et chimiques</b>	Parcours classique	X					<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X					
	Cursus adapté						
<b>17. Métiers de l'Hôtellerie Restauration</b>	Parcours classique	X					<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté						
	Cursus adapté						
<b>18. Métiers de Production culinaire et de l'alimentation</b>	Parcours classique	X					<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X					
	Cursus adapté						
<b>19. Sciences et techniques médico-sociales</b>	Parcours classique	X					<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X					
	Cursus adapté	X					

L'INSPÉ de l'académie de Versailles demande l'accréditation pour délivrer le diplôme national de master de la mention MEEF second degré et pour les 19 parcours actuels pour le prochain contrat.

Parcours nouveau	Type	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	Demande accréditation prochain contrat
<b>20. Numérique et sciences informatiques (NSI)</b>	Parcours classique	X					<b>Demande accréditation</b>
	Parcours adapté	X					

L'INSPÉ de l'académie de Versailles demande l'accréditation pour délivrer le diplôme national de master de la mention MEEF second degré pour le parcours Numérique et sciences informatiques pour le prochain contrat.

### C. Mention MEEF encadrement éducatif

Parcours actuel	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	Demande accréditation prochain contrat
Parcours CPE						
Parcours classique	X					Demande accréditation
Parcours adapté	X					
Cursus adapté	X					

L'INSPÉ de l'académie de Versailles demande l'accréditation pour délivrer le diplôme national de master de la mention MEEF encadrement éducatif pour le parcours conseiller principal d'éducation pour le prochain contrat.

## D. Mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation

La mention MEEF 4 est composée de 5 champs de formation regroupant au total 16 parcours. L'ensemble des parcours est proposé à l'accréditation. Un nouveau parcours, « Bien être dans les organisations » est également proposé à la rentrée 2021.

### 1. Champ 1 : formation de formateur

Parcours actuels	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	Demande accréditation prochain contrat
Formation de formateurs d'enseignants, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés (FFE)	X					Demande accréditation
Formation de formateurs d'enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré				X		Demande accréditation
Formation de formateurs en mathématiques						Demande accréditation
Didactique des disciplines, spécialisation Didactique de l'histoire et de la géographie	X					Demande accréditation
Formation de formateurs à l'accompagnement professionnel (FFAP)	X					Demande accréditation

### 2. Champ 2 : encadrement des organisations scolaires, éducatives et sociales

Parcours actuels	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	Demande accréditation prochain contrat
Conseil, Projet et Actions sociale, territoriale et associative (CPA)	X					Demande accréditation
Encadrement, Pilotage et Développement en Intervention Sociale (EPDIS)	X					Demande accréditation

### 3. Champ 3 : métiers de l'éducation et de la médiation artistique et culturelle

Parcours actuels	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	Demande accréditation prochain contrat
Littérature de jeunesse : formations aux métiers du livre et de la lecture pour jeunes publics (LJ)	X					Demande accréditation
Médiation culturelle : concevoir des projets éducatifs et culturels en partenariat (CPECP)	X					Demande accréditation

#### 4. Champ 4 : technologies numériques et recherche en éducation

Parcours actuels	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	Demande accréditation prochain contrat
Analyse, Conception et Recherche dans le Domaine de l'Ingénierie des Technologies en Éducation (ACREDITÉ)	X					Demande accréditation
Recherche en éducation, didactique et formation – REDEF	X					Demande accréditation
Technologie de la formation - TECH ÉDU	X					Demande accréditation
Didactique des disciplines, spécialisation Mathématiques	X					Demande accréditation

#### 5. Champ 5 : formations d'enseignants et de formateurs pour les publics ayant des besoins particuliers

Parcours actuels	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	Demande accréditation prochain contrat
Accessibilité pédagogique, remédiation, inclusion pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (APRI BEP)	X					Demande accréditation
Former et intégrer par la langue (FIL)	X					Demande accréditation
Recherche en éducation inclusive (REI) <sup>3</sup>	X					Demande accréditation

Nouveau parcours	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	Demande accréditation prochain contrat
Bien-être dans les organisations	X					Demande accréditation

L'INSPÉ de l'académie de Versailles demande l'accréditation pour délivrer le diplôme national de master de la mention MEEF « Pratiques et Ingénierie de la Formation » pour les 16 parcours actuels et le nouveau parcours Bien-être dans les organisations pour le prochain contrat.

---

<sup>3</sup> Le parcours École inclusive change d'intitulé en 2021 pour devenir le parcours Recherche en éducation inclusive

### Jalons « périmètre de l'offre de formation » proposés

Dès 2021 :	<b>demande de renouvellement de l'accréditation</b> sur la totalité de l'offre actuelle de formation pour les mentions MEEF 1, 2, 3 et 4. <b>Demande d'accréditation</b> au sein de la <b>mention MEEF 2 du parcours NSI</b> . <b>Demande d'accréditation</b> au sein de la <b>mention MEEF 4 du parcours Bien-être dans les organisations</b> .
Dès 2021 :	<b>mise en place de parcours de formation adaptés</b> pour les profils ne nécessitant pas de Master MEEF <b>dans les mentions MEEF 1, 2 et 3</b> .
2021-2025 :	<b>développement de l'offre de formation à distance et hybridée</b> (conformément à la partie Axes stratégiques retenus et au point « Placer le numérique au cœur de la formation » P28)

### 3.2 Déploiement des formations

- *Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations : conseils (COSP, conseils de perfectionnement...), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations*

L'INSPÉ dispose de trois instances statutaires :

- le conseil d'institut (CI),
- le comité d'orientation scientifique et pédagogique (COSP),
- le comité de pilotage stratégique (CPS).

A côté de ces instances, on trouve les instances fonctionnelles, pédagogiques ou opérationnelles suivantes qui sont présentées dans règlement intérieur :

- les conseils de perfectionnement (CPER) pour chaque mention,
- le comité de suivi des stages et du tutorat (CSST).

Au niveau académique, l'organisation de la coordination des formations s'appuie également sur :

- des responsables de mention,
- des responsables académiques de parcours,
- des responsables de parcours dans chaque pôle de formation,
- des responsables de pôle.

Le COSP contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'institut.

Chaque mention dispose d'un conseil de perfectionnement. Ils sont présidés par le directeur de l'INSPÉ ou son représentant, et pilotés par le responsable de mention concerné. Les relevés de conclusions des Conseils de perfectionnement sont transmis aux membres du COSP et du CI et au directeur de l'INSPÉ. Les CPER travaillent à l'élaboration des maquettes des formations. En MEEF 2 et MEEF 4, les CPER organisent également une harmonisation des maquettes des différents parcours en proposant une architecture commune.

La mise en œuvre des stages telle que prévue dans les maquettes nécessite un suivi. À cette fin, a été institué un comité de suivi des stages et du tutorat. Le CSST a pour mission de définir et de suivre la procédure et les conditions des stages des étudiants et des fonctionnaires-stagiaires en lien avec les responsables de mention. Il est co-piloté par le directeur de l'INSPÉ ou son représentant et par le représentant du recteur.

L'INSPÉ de l'académie de Versailles est organisée en 6 pôles de formation :

- Pôle CYU de l'INSPÉ de l'académie de Versailles,
- Pôle INS HEA de l'INSPÉ de l'académie de Versailles,
- Pôle UEVE de l'INSPÉ de l'académie de Versailles,
- Pôle UPONLD de l'INSPÉ de l'académie de Versailles,
- Pôle UPSaclay de l'INSPÉ de l'académie de Versailles,
- Pôle UVSQ de l'INSPÉ de l'académie de Versailles.

Chaque pôle de formation correspond à un établissement partenaire et peut-être organisé en un ou plusieurs sites de formation. Les pôles de formation regroupent l'ensemble des activités de formation des partenaires. Ces activités peuvent, le cas échéant, être menées au sein de plusieurs composantes et sites de formation de l'établissement partenaire.

L'ensemble des parcours de formation d'une même mention est placé sous la responsabilité d'un responsable de mention. Chaque responsable de mention est désigné par le directeur de l'INSPÉ (MEEF 1, MEEF 2, MEEF 3 et MEEF 4). Pour le MEEF 2, un coordonnateur CAPET/PLP peut être désigné par le directeur de l'INSPÉ, sur proposition du responsable de mention.

**Les responsables de mention** sont chargés de la coordination de l'ensemble des parcours qui leur sont rattachés. Les responsables de mention encadrent les responsables académiques de parcours. Ils veillent

notamment à ce que les missions de formation relevant des parcours soient correctement et pleinement prises en compte.

Les responsables de mention veillent également à la conformité de ce qui est entrepris au regard du projet qui définit le cadre de l'accréditation. Ils s'assurent de la mise en œuvre des décisions de la direction de l'INSPÉ.

Pour chaque parcours, **un responsable de parcours** est désigné dans chaque établissement partenaire qui met en œuvre la formation. **Un responsable académique de parcours** est désigné par le directeur de l'INSPÉ après avis du responsable de mention et des responsables de parcours des partenaires.

Sous la responsabilité des responsables de mention, les responsables académiques de parcours agissent dans le cadre de la politique de formation de l'INSPÉ et coordonnent l'ensemble des responsables de parcours de chaque pôle.

**Un responsable de pôle** est désigné par le président de l'établissement partenaire ou son directeur, qu'il représente. À ce titre, les responsables de pôles sont les interlocuteurs privilégiés du directeur, des directeurs adjoints, des responsables de mention, des responsables académiques de parcours et des services administratifs de l'ESPE. Le responsable de pôle représente son établissement pour ce qui concerne les moyens RH, le budget, et la communication institutionnelle.

#### **Jalons « déploiement de l'offre de formation » proposés (partie dispositifs)**

Dès 2021 :	modifications des statuts et du règlement intérieur afin de mieux positionner les différentes instances (conformément à la partie Axes stratégiques retenus et au point « Repenser la gouvernance pour favoriser le pilotage du projet partenarial » P 26).
Dès 2021 :	amélioration de la visibilité des instances et des échanges avec la mise en place d'un espace dédié sur le site de l'INSPÉ centralisant les travaux de chaque instance.

- *Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle*

*En complément, renseigner l'indicateur « équipe pédagogique pluri-catégorielle » en annexe 1 et le tableau du nombre de personnels formateurs affectés à l'INSPE et pyramides des âges en annexe 2*

#### Situation Actuelle

Dans le recrutement des formateurs de toute catégorie, qu'ils exercent à temps plein ou à temps partagé ou déchargé, une attention particulière est portée à l'expérience dans la formation, la connaissance du niveau d'enseignement concerné et la capacité à prendre du recul par rapport à cette expérience. S'agissant des enseignants-chercheurs, il est en outre attendu que leur recherche soit en lien avec les contenus de la formation. Ainsi la majorité des enseignants-chercheurs de la composante INSPÉ ont été recrutés avec une expérience d'enseignant ou d'éducateur et de formateur dans le premier ou le second degré (général, technologique ou professionnel). Cette expérience, avec les savoirs et savoir-faire qui l'ont nourrie, constitue le socle d'une culture professionnelle commune. Elle est entretenue par le plan de formation de formateurs qui permet chaque année, à l'initiative des équipes de l'INSPÉ, l'organisation d'ateliers de mutualisation, d'actions de formation, de séminaires pluri-catégoriels et qui soutient l'organisation de journées d'études et de colloques. Les offres de formation diplômantes de MEEF4 certifient en les renforçant les compétences acquises et peuvent déboucher sur des projets doctoraux. Dans ces équipes, les formateurs à temps plein issus du premier ou second degré ont un rôle essentiel dans l'organisation de la formation, l'animation scientifique et pédagogique, et la cohésion des collectifs pluri-catégoriels. Les enseignants-chercheurs y contribuent en favorisant la circulation entre recherche et formation.

Les équipes actuelles correspondent pour partie aux équipes issues de l'ex IUFM. Comme cela est indiqué dans l'annexe 1, une grande partie des équipes est constituée d'enseignants-formateurs et on note un nombre plus réduit d'enseignants-chercheurs. Des variations importantes existent en fonction des sites géographiques et des formations.

Comme l'indique la mission d'accompagnement IGESR, « le pourcentage de la formation assurée par des professeurs des écoles par ailleurs devant élèves est certes très en deçà de l'objectif du tiers de formateurs devant élèves du niveau de formation. Cependant :

- ce pourcentage est significativement plus élevé depuis la rentrée 2018 qu'il ne l'était auparavant, le rectorat ayant alors accordé à l'INSPÉ, du fait de la mise en place de concours exceptionnels, six ETP supplémentaires pour des professeurs des écoles à mi-temps devant élèves et à mi-temps à l'INSPÉ. Cet effort est renouvelé chaque année ;
- ce pourcentage serait de l'ordre de 14 % si tous acteurs et experts académiques du premier degré, c'est-à-dire non seulement les professeurs des écoles mais également les conseillers pédagogiques, IEN, DEA... qui interviennent pour une partie de leur temps à l'INSPÉ étaient comptabilisés, plutôt que les seuls professeurs des écoles ;
- si l'on ajoute le volume de formation assuré par des formateurs du second degré devant élèves, soit environ 11 %, le pourcentage du volume de la formation MEEF 1 assuré par des formateurs devant élèves (formateurs issus du premier et du second degré) est de l'ordre de 21 % et celui assuré par des personnels rémunérés par le rectorat est de l'ordre de 25 % sur l'ensemble de l'INSPÉ académique. »

Au-delà d'une analyse purement quantitative, le rapport d'évaluation HCERES de juin 2019 souligne les éléments suivants :

- Au sein de la mention MEEF 1, la formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique identifiée et plurielle intégrant des enseignants-chercheurs, des enseignants affectés à l'université et des enseignants exerçant à l'Education nationale. Le déficit d'enseignants-chercheurs existe sur tous les sites. La part des professionnels est significative dans l'apport direct du rectorat.
- Au sein de la mention MEEF 2, pour chaque parcours, il existe une équipe de pilotage constituée par les formateurs universitaires et l'inspecteur référent de la formation. Pour organiser les unités d'enseignement mutualisées sur un site, ces équipes collaborent pour les mettre en place. La dimension pluri-catégorielle des équipes, le rôle essentiel des FA-FI ainsi que la prise en charge par les universités des temps partagés pour augmenter le pourcentage de professionnels dans les équipes sont également à prendre en compte. On note une variation du pourcentage d'enseignant-chercheurs selon les parcours.
- Dans la mention MEEF 3, l'équipe pédagogique est pluri-catégorielle (enseignants-chercheurs, agrégés, CPE en activité, chefs d'établissement).
- Au sein de la mention MEEF 4, les équipes pédagogiques sont diversifiées, pluridisciplinaires et pluri-catégorielles, intégrant de nombreux professionnels. Leur constitution répond parfaitement aux objectifs de formation de la mention et de la spécificité des parcours. Les responsables pédagogiques des parcours, tous enseignants-chercheurs, sont clairement identifiés. Le pilotage administratif est décentralisé. De nombreuses réunions ont lieu réunissant les enseignants et les étudiants de chaque parcours. Il n'existe qu'un seul conseil de perfectionnement par an réunissant les représentants de la mention.

### Objectifs et leviers d'action

L'objectif d'un tiers du temps de formation assuré par des praticiens, professeurs exerçant en parallèle devant des classes du degré d'intervention du stagiaire, est l'une des mesures de la réforme des INSPÉ. La présence renforcée de ces formateurs est l'un des éléments devant contribuer à la professionnalisation de la formation.

La mise en œuvre de cet objectif doit être conduite de façon à atteindre tous les effets positifs recherchés : pour les formés, pour les formateurs, praticiens et/ou universitaires, comme activité enrichissante de leur propre professionnalité, et plus globalement pour faire de l'INSPÉ une composante universitaire enrichissant le tissu académique. Toutefois, un tel objectif ambitieux doit prendre en compte la situation actuelle des équipes pédagogiques et ne peut être visé qu'à moyen terme.

Le premier élément qui doit permettre de formaliser un plan de progression est l'existence d'un bilan précis et partagé. C'est un travail sur lequel les équipes du rectorat et de l'INSPÉ avancent collectivement.

Pour faire de cet objectif un levier de réussite, l'INSPÉ retient les principes suivants dans les choix qui guideront les décisions en matière de gestion des équipes pluri-catégorielles :

- **Définir les objectifs d'abord pédagogiques associés à cette cible de 33% d'intervenants de terrains professionnels** : l'arrivée de ces nouveaux formateurs doit être un enrichissement et ne pas être une simple juxtaposition de statuts différents. Les responsables pédagogiques devront s'attacher à travailler les complémentarités entre les enseignants permanents (enseignants chercheurs et second degré) et les formateurs praticiens : modes d'interactions, séquences pédagogiques spécifiques et partagées, etc. Les compétences des différents types d'intervenants sont certes construites par leurs formations et leur exercice professionnel mais sont aussi construites par la diversité des parcours personnels.

Il est également nécessaire de penser globalement ces questions en étroite relation avec la définition des objectifs pédagogiques : objectifs en matière de compétences, modalités d'évaluation des formés, situations pédagogiques proposées, mode de séquençage dans le temps. Cette conception globale permet d'apprécier la progressivité dans la mise en œuvre compte tenu de la complexité des transformations à opérer.

- **Recruter les « enseignants professionnels » pour leurs compétences immédiates** : ces praticiens disposent déjà en tant que professionnels de compétences qui concernent principalement le stage, mais au-delà des seules visites. Il semble souhaitable de valoriser la préparation, l'accompagnement et le suivi du stage comme temps d'intervention mais aussi de réfléchir aux situations pédagogiques qui peuvent être construites autour de l'objet stage en faisant de celui-ci un temps de travail commun entre praticiens et enseignants permanents et ce en formalisant la production commune.
- **Construire des situations pédagogiques à même de mobiliser et articuler les différents profils et compétences des formateurs** : une diversité de formes d'interventions pédagogiques proposées aux professionnels de terrain est envisageable (intervention ponctuelle dans le cadre d'un enseignement, intervention ponctuelle sous forme numérique, intervention dans le cadre d'un séminaire...), diversité qui repose en outre sur une adhésion des enseignants permanents et qui repose sur une implication qu'il faut reconnaître. Les ateliers professionnels dans les écoles ou établissements, les analyses de pratiques professionnelles à l'INSPÉ encadrées par une équipe pluri-catégorielle donnant déjà lieu à des productions de ressources et les co-interventions sont autant de situations pédagogiques sur lesquelles s'appuyer.
- **Inscrire les enseignants professionnels dans un dispositif de moyenne durée** : pour aller plus loin, il faut permettre aux praticiens d'acquérir les compétences nécessaires pour participer de façon plus intense à une formation universitaire de niveau master. Les formations de formateurs proposées par l'INSPÉ peuvent parfaitement assurer cette montée en compétences. La possibilité de suivre en parallèle de leurs interventions un parcours de formation en vue de l'obtention de l'une de ces certifications (CAFIPEMF pour les collègues du 1er degré ; CAFFA pour ceux du 2nd degré) doit pouvoir être envisagée et facilitée. Cette question demande un travail commun INSPÉ, partenaires universitaires et académie.

Sur un autre plan, le développement des recherches collaboratives permettrait de nourrir les processus de formation de formateurs. L'INSPÉ pourrait sur ce point s'inspirer des démarches de type Lesson study développées à l'étranger.

- **Mieux articuler formation initiale et continue** : aujourd'hui, le plus souvent, la formation continue académique ne laisse pas assez de place aux formateurs de l'INSPÉ alors que la formation initiale n'est pas assez ouverte aux formateurs de terrain. Cela peut apparaître comme une simple question d'équilibrage, mais la mise en œuvre de cette évolution demande un travail important sur le plan pédagogique, organisationnel et humain.

L'organisation de l'intervention de professionnels de terrain pose de nombreuses questions, à la fois organisationnelles (en matière de calendrier et de recrutement par exemple). Elle doit s'inscrire également dans une dynamique de campagne d'emplois, au gré des départs en retraite et des mutations, à même d'augmenter le vivier d'enseignants-chercheurs, de répondre aux besoins en postes en temps partagés et de développer l'arrivée d'enseignants en temps déchargé.

### **Jalons « déploiement de l'offre de formation » proposés (partie modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle)**

Avant juillet 2021 :	réalisation d'un bilan partagé sur les équipes pluri-catégorielles entre l'INSPÉ et le rectorat.
Dès 2021 :	augmentation de l'intervention des enseignants-professionnels au sein des formations des mentions MEEF 1, 2 et 3 pour atteindre progressivement l'objectif de 33 %.
Dès 2021 :	augmentation de l'intervention des enseignants de l'INSPÉ en formation continuée et continue.
Dès 2021 :	mise en place d'un <b>dispositif</b> co-construit entre l'INSPÉ et le rectorat visant la <b>montée en compétences des enseignants-professionnels dans la mention MEEF 1.</b>

- *Prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF (inscription et intégration dans les formations de master, dispositifs de formation adaptés, ...)*

### Situation actuelle

L'INSPÉ de l'académie de Versailles propose aujourd'hui aux lauréats de concours non titulaires d'un master MEEF de suivre un dispositif de formation adaptée sous la forme d'un diplôme universitaire. Ces personnes sont intégrées dans les groupes de formation des master MEEF correspondants, tout en tenant compte des adaptations proposées. Ce dispositif est détaillé ci-après pour la formation des professeurs des écoles, pour la formation des professeurs des lycées et collèges et pour la formation des conseillers principaux d'éducation.

#### Présentation du Diplôme Universitaire « Formation des professeurs des écoles »

Les cinq universités partenaires de l'INSPÉ de l'académie de Versailles ont décidé de créer conjointement un Diplôme Universitaire « Formation des professeurs des écoles » sur les bases communes suivantes.

Ces diplômes universitaires sont réservés exclusivement aux professeurs des écoles stagiaires effectuant leur formation à l'INSPÉ de l'académie de Versailles dans le cadre des parcours adaptés et qui ne sont pas déjà titulaires d'un master MEEF 1 (cas 1 et 2, cf. ci-dessous).

Les étudiants sont dispensés des droits d'inscription, ces derniers étant pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale.

Les étudiants inscrits dans ces DU suivent la formation telle qu'elle est prescrite par le responsable du parcours académique, selon les principes définis par la Commission Académique des Parcours Adaptés, réunie sous l'autorité du recteur de l'académie. Les fonctionnaires stagiaires du premier degré sont répartis, en fonction de leur cursus antérieur, en trois catégories, dont seules les deux premières (cf. ci-dessous) sont concernées par ces DU, la troisième catégorie (cas 3) réunissant des stagiaires déjà titulaires d'un master MEEF 1 :

- Cas 1 : les stagiaires titulaires d'un master non MEEF avec ou sans expérience pédagogique, devront suivre les enseignements correspondant à toutes les UE obligatoires du parcours MEEF1. Le mémoire sera remplacé par un TSNR (travail scientifique de nature réflexive).
- Cas 2 : les stagiaires dispensés de la condition de diplôme, ou qui ne peuvent pas avoir accès à une inscription en MEEF deuxième année, devront suivre les enseignements correspondant à toutes les UE obligatoires du parcours MEEF1. Le mémoire sera remplacé par un TSNR (travail scientifique de nature réflexive).

La composition du jury du DU est identique à celle du jury de délivrance du diplôme correspondant (Master MEEF PE de chaque université).

Le diplôme sera attribué aux étudiants ayant validé les six compétences listées ci-dessous (cf. p.2, second tableau). La validation de chaque compétence est décidée par le jury de diplôme sur proposition de l'équipe pédagogique du site concerné. Toute non validation sera motivée. La validation des compétences pourra être conservée d'une année universitaire sur l'autre en cas de prolongation.

### Maquette du Diplôme Universitaire « Professeur des écoles »

#### Parcours Adapté 1<sup>er</sup> degré - Cas 1 et 2 - Année 2018-2019

Formation suivie

Semestre 3 Code EC	Intitulé EC	Horaires
EC311	Connaissance des publics et spécificités de certains niveaux d'enseignement	18
EC321	Stage en responsabilité	
EC322	Construction d'expériences du métier et analyse des pratiques de stage	9
EC331	Maîtriser les savoirs disciplinaires et la didactique du français	27
EC332	Maîtriser les savoirs disciplinaires et la didactique des	27
EC341	Maîtriser les savoirs disciplinaires et la didactique de l'Hist.-Géo, EMC	15
EC342	Maîtriser les savoirs disciplinaires et la didactique des arts	15
EC343	Maîtriser les savoirs disciplinaires et la didactique des sciences et	15
EC344	Maîtriser les savoirs disciplinaires et la didactique de l'EPS	15
EC345	Langue vivante étrangère à l'école	15
EC351	TSNR	12
EC361	Enjeux de la polyvalence et approfondissement professionnel	24
Semestre 4 Code EC	Intitulé EC	Horaires
EC411	Connaissance du métier	21
EC421	Stage en responsabilité	
EC422	Construction d'expériences du métier et analyse des pratiques de stage	9
EC431	Maîtriser les savoirs disciplinaires et la didactique du français	18
EC432	Maîtriser les savoirs disciplinaires et la didactique des mathématiques	18
EC441	Enjeux de la polyvalence et approfondissement professionnel	15
EC442	TICE	15
EC451	TSNR	12

#### Liste des compétences constitutives du DU

1. Compétences relatives aux éléments règlementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	validées <input type="checkbox"/> non validées <input type="checkbox"/>
2. Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	
<i>Français</i>	
validées <input type="checkbox"/> non validées <input type="checkbox"/>	
<i>Mathématiques</i>	
validées <input type="checkbox"/> non validées <input type="checkbox"/>	
<i>Autres disciplines de l'école</i>	
validées <input type="checkbox"/> non validées <input type="checkbox"/>	
3. Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en oeuvre de situations diverses d'apprentissage et d'accompagnement des élèves	validées <input type="checkbox"/> non validées <input type="checkbox"/>
4. Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	validées <input type="checkbox"/> non validées <input type="checkbox"/>
5. Compétences relatives au développement d'une réflexion et d'une analyse personnelles, en particulier appuyées sur un travail de recherche	validées <input type="checkbox"/> non validées <input type="checkbox"/>
6. Compétences relatives à l'utilisation d'une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	validées <input type="checkbox"/> non validées <input type="checkbox"/>

## Présentation des Diplômes Universitaires « Formation des professeurs des lycées et collèges

Les universités partenaires de l'INSPÉ de l'académie de Versailles ont décidé de créer conjointement des Diplômes Universitaires « Formation des professeurs des lycées et collèges, parcours « XXX » sur les bases communes suivantes.

Ces diplômes universitaires sont réservés exclusivement aux professeurs des lycées et collèges stagiaires effectuant leur formation à l'INSPÉ de l'académie de Versailles, dans le cadre des parcours adaptés.

Les étudiants sont dispensés des droits d'inscription, ces derniers étant pris en charge par le Ministère de l'Éducation Nationale.

**Le cadre général du déroulement de la formation est le suivant.** Les étudiants inscrits dans ces Diplômes Universitaires suivent la formation, telle qu'elle est définie en début d'année par le responsable de parcours, selon les prescriptions et principes énoncés par la Commission Académique des Parcours Adaptés réunie sous l'autorité du Recteur de l'académie : les fonctionnaires stagiaires du second degré sont répartis, en fonction de leur cursus antérieur, en différentes catégories de parcours adaptés, qui relèvent chacune d'une formation spécifique.

Les éléments de formation des parcours adaptés sont proposés parmi les UE de master MEEF 2ème année et, si besoin et quand cela est possible, parmi celles du master MEEF 1ère année.

### **Catégorie 1 : stagiaires titulaires d'un M2 ou équivalent, et les situations de report de stage**

- Groupe 1.1 : titulaires d'un M2 « enseignement » de la discipline. Le stagiaire doit bénéficier d'au moins 1/3 du volume horaire du MEEF 2, dont obligatoirement les EC relevant de l'UE « Construction d'expérience du métier et analyse des pratiques », et un travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.
- Groupe 1.2 : titulaires d'un M2 de la discipline, hors enseignement (*hors agrégés*). Le stagiaire doit suivre au moins les 2/3 du volume horaire de la formation de M2 MEEF, comprenant un travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.
- Groupe 1.3 : titulaires d'un M2 enseignement mais d'une autre discipline. Le stagiaire doit suivre au moins les 2/3 du volume horaire de la formation, avec un travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.
- Groupe 1.4 : titulaires d'un M2 hors enseignement, d'une autre discipline. Le stagiaire doit suivre la totalité du volume horaire de la formation avec travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.
- Groupe 1.5 : titulaires d'un diplôme équivalent à un M2 (diplôme d'ingénieur, école de commerce...). Le stagiaire doit suivre la totalité du volume horaire de la formation avec travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.
- Groupe 1.6 : titulaires d'une agrégation. Le stagiaire doit suivre au moins les 2/3 du volume horaire de la formation de M2 MEEF avec travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.

### **Catégorie n°2 : stagiaires qui n'étaient pas soumis à la condition de diplôme pour se présenter et qui sont sans expérience significative d'enseignement, et les situations de report de stage.**

- Groupe 2.1 : Lauréats d'un concours PLP CAPET des disciplines professionnelles. Le stagiaire doit suivre la totalité du volume horaire de la formation, avec travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.
- Groupe 2.2 : Lauréats d'un concours interne ou 3<sup>ème</sup> concours, sans expérience d'enseignement. Le stagiaire doit suivre la totalité du volume horaire de la formation, avec travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.

- Groupe 2.3 : Lauréats de concours sans condition de diplôme et « 3èmes concours ». Le stagiaire doit suivre les 2/3 du volume horaire de la formation, avec travail scientifique de nature réflexive (TSNR) comme production de mémoire.

Le jury du DU est identique au jury de délivrance du diplôme correspondant (Master MEEF PLC parcours « XXX » de chaque université partenaire).

Le Diplôme Universitaire « Formation des professeurs des lycées et collèges, parcours « XXX » sera attribué aux étudiants ayant validé les sept compétences listées dans le tableau « Liste des compétences professionnelles » présenté ci-après. Pour statuer sur la validation de ces compétences, le jury s'appuiera sur le tableau de correspondance entre EC et compétences. La validation de l'EC/UE « stage » est obligatoire pour la validation des compétences professionnelles correspondantes.

L'assiduité aux enseignements définis par le responsable de parcours en début d'année est obligatoire.

Le niveau de langue sera attesté par la présentation d'un justificatif du Niveau B2 européen ou de la validation d'un enseignement (EC ou UE de Langue vivante étrangère) dans un Master avec une note supérieure ou égale à 10. A défaut, le stagiaire suivra les enseignements des EC/UE de langue vivante étrangère proposés dans le parcours Master.

Le niveau de TICE sera attesté par la présentation d'un justificatif du C2i2e, ou de la validation d'EC/UE de Master formant aux usages pédagogiques du numérique dans l'enseignement scolaire. A défaut, le stagiaire suivra les enseignements des EC 3xx/4xx.

#### Compétences professionnelles devant être validées

1. Compétences relatives aux éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	<input type="checkbox"/> validées	<input type="checkbox"/> non validées
2. Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement	<input type="checkbox"/> validées	<input type="checkbox"/> non validées
3. Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	<input type="checkbox"/> validées	<input type="checkbox"/> non validées
4. Compétences éducatives et pédagogiques favorisant toutes les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves	<input type="checkbox"/> validées	<input type="checkbox"/> non validées
5. Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	<input type="checkbox"/> validées	<input type="checkbox"/> non validées
6. Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail	<input type="checkbox"/> validées	<input type="checkbox"/> non validées
7. Compétences en langues	<input type="checkbox"/> validées	<input type="checkbox"/> non validées

## Présentation du Diplôme Universitaire « Conseiller principal d'éducation »

Les cinq universités partenaires de l'INSPÉ de l'académie de Versailles décident de créer un Diplôme Universitaire « Formation des conseillers principaux d'éducation » sur les bases suivantes.

Ce diplôme universitaire est réservé exclusivement aux conseillers d'éducation principaux stagiaires effectuant leur formation à l'INSPÉ de l'académie de Versailles dans le cadre des parcours adaptés. Il s'agit :

- des stagiaires non titulaires d'un master MEEF « Encadrement Éducatif »,
- des stagiaires titulaires d'un master non MEEF avec ou sans expérience,
- des stagiaires dispensés de la condition de diplôme, ou qui ne peuvent pas avoir accès à une inscription en master MEEF deuxième année.

Les étudiants sont dispensés des droits d'inscription, ces derniers étant pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale.

Les étudiants inscrits dans ce DU suivent la formation telle qu'elle est prescrite par le responsable du parcours académique, selon les principes définis par la Commission Académique des Parcours Adaptés, réunie sous l'autorité du recteur de l'académie.

Les étudiants doivent suivre les enseignements correspondant à toutes les UE obligatoires du master MEEF « Encadrement Educatif, Parcours CPE ». Le mémoire est remplacé par un travail scientifique de nature réflexive (TSNR).

L'assiduité à tous les enseignements est obligatoire.

La composition du jury du DU est identique à celle du jury de délivrance du diplôme correspondant (Master MEEF CPE de l'UCP). Le diplôme sera attribué aux étudiants ayant validé les 7 compétences listées ci-dessous. La validation de chaque compétence est décidée par le jury de diplôme sur proposition de l'équipe pédagogique du site concerné. Toute non validation sera motivée. La validation des compétences pourra être conservée d'une année universitaire sur l'autre en cas de prolongation.

### Maquette du Diplôme Universitaire « conseiller principal d'éducation »

#### Parcours Adapté CPE - Cas 1 et 2 - Année 2020-2021

##### **Formation suivie**

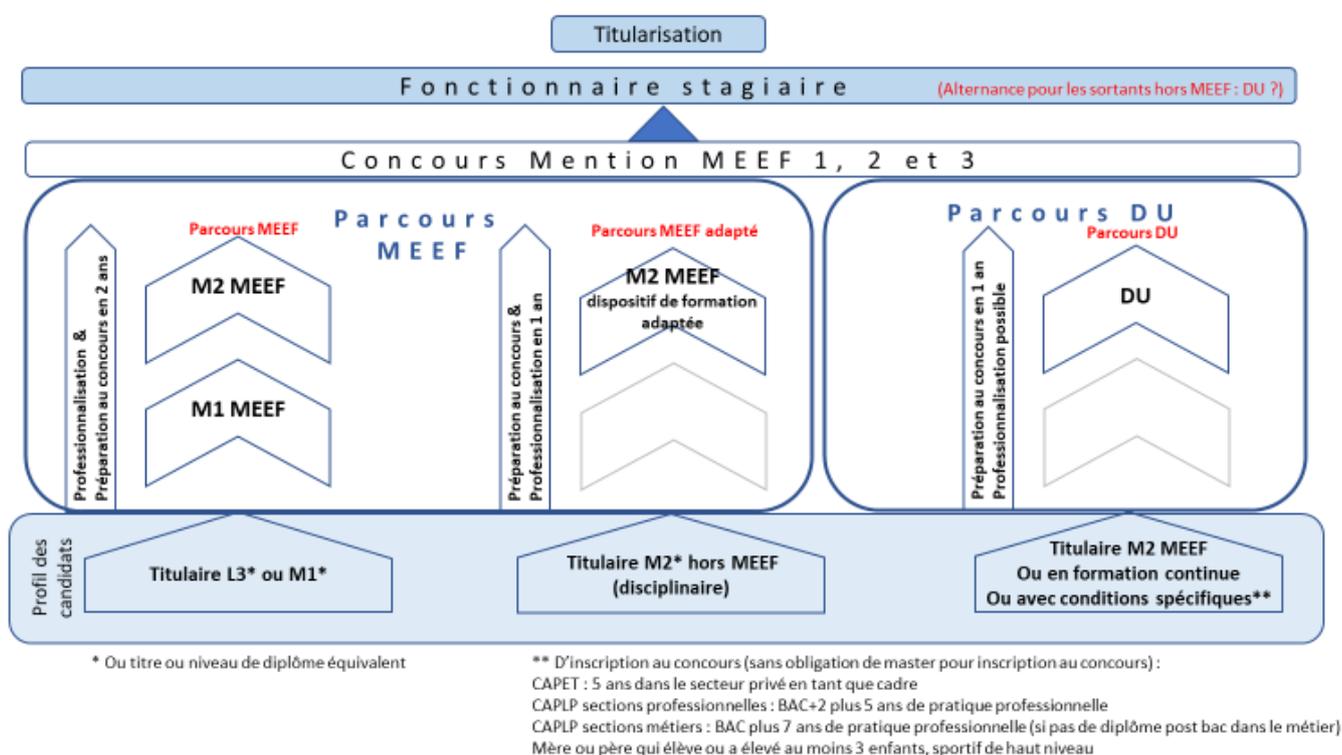
<b>Semestre 3 Code EC</b>	<b>Intitulé EC</b>	<b>Horaire</b>
EC 311	Contexte d'exercice	10hCM+10hTD
EC312	Métier de CPE	12hCM+12hTD
EC 322	Analyse des pratiques professionnelles	15hTD
EC 332	Droit, éthique et déontologie	15hTD
EC 333	Conduite de projet et Techniques de communication	15hTD
EC 334	Outils métiers et pratiques collaboratives	15hTD
EC 341	Pédagogies	18hTD
EC 342	Anglais	15hTD
EC 351	Ecrit scientifique de nature réflexive	9hTD
<b>Semestre 4 Code EC</b>	<b>Intitulé EC</b>	<b>Horaire</b>
EC 411	Contexte d'exercice	8hCM+16hTD
EC 422	Analyse des pratiques professionnelles	15hTD
EC 432	Conduite d'entretien, conseil et posture professionnelle dans la relation éducative	9hTD
EC 433	Outils métiers et pratiques collaboratives	12hTD
EC 441	Pédagogie	18hTD
EC 442	Anglais	15hTD

## Liste des compétences constitutives du DU

- |   |                                   |                                       |
|---|-----------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Compétence relatives aux éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction                    | validées <input type="checkbox"/> | non validées <input type="checkbox"/> |
| 2. Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement | validées <input type="checkbox"/> | non validées <input type="checkbox"/> |
| 3. Compétences liées à la gestion et à l'organisation de la vie scolaire dans l'établissement   | validées <input type="checkbox"/> | non validées <input type="checkbox"/> |
| 4a. Compétences éducatives et pédagogique favorisant toutes les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves   | validées <input type="checkbox"/> | non validées <input type="checkbox"/> |
| 4b. Compétences relatives à l'utilisation d'une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier   | validées <input type="checkbox"/> | non validées <input type="checkbox"/> |
| 5. Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication  | validées <input type="checkbox"/> | non validées <input type="checkbox"/> |
| 6. Compétences relatives au développement d'une réflexion et d'une analyse personnelles, en particulier appuyées sur un travail de recherche  | validées <input type="checkbox"/> | non validées <input type="checkbox"/> |

### Objectifs et leviers d'action

Avec la réforme de la formation et le déplacement du concours en deuxième année de master, l'INSPÉ de l'académie de Versailles retient la proposition ci-dessous de schéma des formations en fonction du profil des candidats :



Le dispositif de formation adaptée lié au parcours MEEF adapté repose sur la maquette MEEF. Le parcours DU repose sur une maquette différente.

Les différents parcours proposés correspondent à l'approche suivante :

- **Parcours MEEF**

Ce parcours MEEF correspond à la formation standard proposée par l'INSPÉ en deux ans. Il s'adresse en priorité aux étudiants en fin de L3 ou ayant obtenu un M1 (hors MEEF) et souhaitant se réorienter. Les inscrits bénéficient d'une professionnalisation (à travers notamment une alternance de 12 mois) et d'une préparation au concours.

- **Parcours MEEF adapté**

Ce parcours MEEF adapté correspond à une formation d'une année. Ce parcours permet d'obtenir un master MEEF. Il s'adresse en priorité à des étudiants titulaires d'un Master (hors MEEF) qui souhaitent

s'orienter vers les métiers de l'éducation. Les inscrits bénéficient d'une préparation au concours et d'un dispositif de professionnalisation (SOPA).

D'autres situations peuvent également être prises en compte, notamment dans le cas d'étudiants ayant validé une première année de master disciplinaire et souhaitant poursuivre en Master 2 au sein de la mention MEEF 1.

- **Parcours DU**

Le parcours DU correspond à une formation d'une année, avec des adaptations possibles en fonction du profil des candidats. Il s'adresse en priorité :

- aux étudiants titulaires d'un M2 MEEF mais non lauréats au concours qui souhaitent préparer une nouvelle fois le concours ;
- aux personnes en formation continue ou aux contractuels de l'éducation nationale qui souhaitent préparer le concours en une année sous réserve qu'ils présentent les acquis universitaires et/ou professionnels équivalents à la 1<sup>ère</sup> année de master. ;
- aux personnes remplissant des conditions spécifiques les dispensant de l'obligation d'avoir un master pour passer le concours et qui souhaitent préparer le concours en un an sous réserve qu'ils présentent les acquis universitaires et/ou professionnels équivalents à la 1<sup>ère</sup> année de master..

Les inscrits, en fonction de leur profil, peuvent suivre uniquement la partie dédiée à la préparation au concours. Ils peuvent bénéficier également de la partie du parcours dédiée à la professionnalisation (l'adaptation peut être assurée par un dossier de validation des études supérieures).

Dans le cadre de la réforme actuelle, c'est le parcours MEEF qui a vocation à être mis en avant au sein des mentions MEEF 1, 2 et 3. **L'INSPÉ souhaite en outre développer les dispositifs de préprofessionnalisation au cours du cycle L pour permettre un apprentissage long des métiers éducatifs.** C'est dans ce cadre notamment, pour la mention MEEF 1, que l'INSPÉ de l'académie de Versailles a participé à **deux projets lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt pour le label parcours préparatoire au professorat des écoles (AMI PPPE)**. L'un est porté par CYU, l'autre par l'UPN.

Pour gérer au mieux l'ensemble des parcours proposés tout en proposant des parcours différenciés, un travail de mutualisation des enseignements entre les parcours est prévu à partir de l'architecture de la maquette du parcours MEEF sur 2 ans. L'enseignement à distance et l'hybridation pourront être des réponses à la volonté de proposer des parcours différenciés à des candidats aux profils variés.

Le schéma des formations proposé est adapté aux différents profils de candidatures que l'INSPÉ peut recevoir. Il est donc très utile pour comprendre les réponses qui peuvent être apportées à chaque candidat. Il permet aussi la mise en œuvre administrative de la formation.

Ce schéma ne signifie pas cependant pour chaque mention MEEF, et encore moins pour chaque parcours au sein d'une mention, qu'il y a une nécessité systématique à proposer 3 parcours aux candidats. Il reste un cadre général.

**Jalons « déploiement de l'offre de formation » proposés (partie Prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF)**

Dès 2021 : **mise en place du schéma des formations** pour accueillir, en fonction des mentions MEEF 1, 2 et 3, des candidats aux profils variés en proposant des parcours différenciés.

Dès 2021 : **mise en place de mutualisations** entre les parcours créés.

2021-2025 : **développement progressif de l'EAD et de l'hybridation pour permettre des parcours différenciés.**

## ● *Principes de mise en œuvre de l'alternance intégrative*

L'alternance est un choix assumé de l'INSPÉ de l'académie de Versailles, même si ce choix est largement imposé par les textes : l'arrêté du 28 mai 2019 (article 3) rappelle que, dans leur formation, « les enseignants et conseillers principaux d'éducation stagiaires bénéficient de dispositifs d'alternance intégrative ». On notera, en outre, que l'HCERES souligne, dans son rapport d'évaluation, s'agissant des non-fonctionnaires stagiaires (cas des M2 ayant validé leur master et échoué au concours) : « Il est clair que leur formation n'étant pas en alternance, les compétences acquises en fin de M2 sont plus faibles que celles des étudiants suivant un M2 en alternance ».

Former les professeurs doit se réaliser par une action conjointe de l'université et du terrain professionnel (rectorat et DSDEN) et c'est par l'alternance, à laquelle l'INSPÉ de l'académie de Versailles est particulièrement attaché, que se réalise cette formation conjointe. Cette formation en alternance, réellement intégrative, condition d'une formation professionnelle de qualité, repose sur trois éléments principaux :

- la mise en place d'équipes pédagogiques pluri-catégorielles, qui permet de coordonner les apports complémentaires des formateurs universitaires et des professionnels praticiens ;
- le tutorat mixte, qui, à travers les visites en classe, les contacts entre tuteurs universitaires et issus du terrain professionnel et les différentes formes d'interaction tuteurs-stagiaires contribue à permettre l'acquisition des compétences professionnelles par le stagiaire ;
- la responsabilisation du stagiaire, qui, notamment à travers l'analyse réflexive de sa pratique professionnelle, doit être le maître d'œuvre de la construction de ses propres compétences professionnelles.

Si l'alternance est la modalité de formation privilégiée au sein de l'INSPÉ de l'académie de Versailles dans les mentions MEEF 1, 2 et 3, des étudiants qui ne réalisent pas une alternance peuvent suivre une formation via des stages. Ils se font alors sur une durée de 18 semaines comme le prévoit l'article 16 de l'arrêté du 27 août 2013 fixant la cadre des formations dispensées au sein des masters MEEF, dans sa version en vigueur au 17 novembre 2020.

**Pour les mentions MEEF 2 et 3, c'est le principe d'un stage filé en S3 et S4 qui est retenu, à l'exception d'au moins une semaine définie en fonction des dates des épreuves écrites du concours de recrutement (CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP et CECPC).** Le temps de service hebdomadaire correspond à un tiers temps par référence aux dispositions applicables aux professeurs certifiés ou aux professeurs d'éducation physique et sportive, aux professeurs documentalistes ou aux conseillers principaux d'éducation.

**Pour la mention MEEF 1, c'est le principe d'un stage massé en S2 et S3 (et au début du S4) qui est retenu. Afin de faciliter la réalisation de ces stages en responsabilité, il est prévu de découper les 12 semaines de la façon suivante : deux stages de deux semaines en S2 et trois stages de trois ou deux semaines en S3 et S4.** Le temps de service hebdomadaire correspond à un tiers temps par référence aux dispositions applicables aux professeurs des écoles (pour une année de 36 semaines, stage en responsabilité de 12 semaines).

La pluralité des terrains est recherchée dans les stages d'observation. Une semaine doit être consacrée à découverte de territoires professionnels autres : collège-6e, SEGPA, ULIS. Ce choix assure l'articulation entre la maquette et un axe fort de ce dossier, l'éducation prioritaire (toutes les « éducations à » et l'école inclusive).

Chaque année, un bilan de la mise en œuvre de l'alternance intégrative sera effectué avec les différents partenaires, ce qui permettra, s'il y a lieu, de prendre en compte les besoins d'adaptation.

- *Mise en œuvre de la démarche qualité*

## Situation actuelle

En 2018, une charte de l'évaluation des formations a été présentée au COSP.

Au-delà du questionnaire de satisfaction de l'utilisateur, qui est proposé, il s'agit à la fois d'initier un processus d'amélioration continue et de nourrir le dialogue en interrogeant tous les acteurs de la formation.

Cette approche a un aspect de démarche qualité standard (vérifier que nous faisons bien ce que nous disons faire) mais aussi celui d'une enquête sur les néo-titulaires et autres étudiants sortis des formations auprès de l'employeur, ce qui nécessite une coordination étroite entre le rectorat, les cinq universités et l'INSHEA.

### **Nature de la démarche**

Depuis 1992, le cadre légal définissant les diplômes prévoit la mise en œuvre d'évaluations régulières des formations. Au-delà de l'obligation réglementaire, l'objectif de l'évaluation est de permettre d'identifier les points forts et les points faibles des formations dispensées, de créer les conditions d'une amélioration continue du processus de formation visant à améliorer la réussite, l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que de soutenir leur développement personnel et stimuler la recherche et l'innovation. Elle est également conçue pour soutenir et accompagner le développement des innovations pédagogiques. En aucun cas elle ne vise l'évaluation des formateurs.

En concertation avec les universités de l'académie, l'INSHEA et le rectorat, l'INSPÉ de l'académie de Versailles s'engage dans cette démarche, en tenant compte des spécificités des diplômes et des formations qu'elle porte, en réalisant des évaluations non seulement auprès des étudiants mais aussi auprès des autres acteurs de la formation qu'ils soient universitaires (enseignants chercheurs, PRAG, PRCE, PREC, Formateurs académiques recrutés par l'INSPÉ...) ou acteurs du terrain professionnel (corps d'inspection, chefs d'établissements scolaires ou médico-sociaux, FA et PEMF, néo-titulaires (T2), responsables d'organismes culturels, cadres des collectivités territoriales, responsables associatifs, responsables d'organismes de formation...).

Il s'agit d'une démarche qualité portant à la fois sur une partie du processus (les années de formation en INSPÉ) et sur les effets de la formation mesurés quelques temps après la sortie de formation.

Pour les futurs personnels de l'Education nationale, il s'agit, en particulier, de mesurer les effets de la formation sur la capacité des professeurs à maîtriser les compétences nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Pour les CPE, les formateurs et cadres des secteurs socio-éducatifs, médico-sociaux et culturels, il s'agit d'évaluer les effets de la formation sur leurs pratiques d'encadrement, de formation et sur les interventions auprès du public.

### **Objectifs**

Les objectifs de l'évaluation des formations sont les suivants :

- initier un processus d'amélioration continue du processus de formation,
- nourrir le dialogue entre tous les acteurs de la formation à partir d'une analyse des résultats des enquêtes.

Ainsi, l'INSPÉ de l'académie de Versailles pourra à la fois améliorer ses pratiques et contribuer au débat national sur la formation des enseignants, des CPE, des formateurs et cadres des différents secteurs de l'éducation et de la formation visés par ses formations.

### **Principes sur lesquels repose l'évaluation**

Outre les principes généraux concernant les enquêtes, l'évaluation de l'INSPÉ repose nécessairement sur une collaboration étroite entre l'université et les employeurs, tant sur le plan des personnes interrogées que sur celui du pilotage. Les quatre principes fondamentaux retenus sont ainsi :

- **Collégialité** : l'INSPÉ qui est à l'initiative et qui pilote l'évaluation, le rectorat étant présent dans toutes les instances et consulté systématiquement ; les autres employeurs étant représentés le cas échéant.
- **Anonymat** : l'anonymat est garanti à toutes les personnes répondant aux enquêtes rentrant dans le cadre des évaluations des formations.
- **Respect des personnes et de l'institution** : au-delà de l'anonymat, le respect des personnes et de l'institution s'impose. Les injures, remarques dégradantes, propos contraires aux valeurs... conduisent à la nullité du document d'évaluation.
- **Obligation de confidentialité** : les éléments d'évaluation, en particulier les résultats bruts des enquêtes sont à usage de travail interne. Seuls les documents d'analyse et de synthèse approuvés par les conseils de l'INSPÉ de l'académie de Versailles (COSP et Ci) peuvent être diffusés.

### **Pilotage de l'évaluation**

Conformément aux statuts de l'INSPÉ (article 13), le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique « contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école ». A ce titre, il veille à la mise en œuvre de l'évaluation des formations dans le respect de la présente charte et des principes énoncés ci-dessus. Les thèmes d'enquêtes ainsi que les synthèses des résultats des évaluations seront présentés au COSP.

D'autre part, le directeur de l'INSPÉ et son chargé de mission pilotent un groupe de travail opérationnel qui proposera au COSP les thèmes d'enquête et les mettra en œuvre. Ce groupe comprendra nécessairement un représentant du Recteur de l'académie. Ce groupe pourra solliciter la participation des différents acteurs de la formation. Il consultera, à chaque étape de l'élaboration et du traitement des enquêtes, les différentes structures concernées : mentions et pôles pour l'INSPÉ, corps d'inspection et DSDEN pour le rectorat.

### **Thèmes concernés par l'évaluation**

L'évaluation réalisée par l'INSPÉ est transversale et vise à évaluer la cohérence de la formation sur les deux années ainsi que son adéquation avec les objectifs des masters MEEF. Concernant les mentions 1, 2 et 3, elle se mène dans le cadre du référentiel des compétences des enseignants et CPE. Eu égard à la diversité des parcours menant aux formations de l'ÉSPÉ, les questionnaires et les analyses devront prendre en compte la diversité des différents profils des étudiants.

### **Informations sur les enquêtes réalisées**

L'enquête qualité 2019 s'est faite en direction des néo-titulaires en deuxième année d'exercice (T2) et des formateurs de l'INSPÉ. Elle fait suite aux enquêtes menées en 2018 auprès des étudiants en M1 MEEF et des M2 MEEF et autres professeurs et C.P.E. stagiaires.

Voici les éléments principaux qui ressortent de cette enquête. 528 **néotitulaires** (T2) ont répondu en avril 2019 à notre enquête. Leurs parcours antérieurs au master recourent nos données de 2018 auprès des stagiaires.

Rétrospectivement, après la réussite au concours (post M1) ils se déclarent forts de leurs connaissances disciplinaires, mais beaucoup moins assurés de leurs connaissances des processus d'apprentissage.

La quasi-totalité des néo-titulaires du primaire a effectué son stage dans l'académie de Versailles, ce n'est le cas que d'environ la moitié des néo-titulaires du secondaire. Ils proviennent alors surtout des deux autres académies franciliennes ou d'autres académies situées dans un grand quart sud et ouest.

Deux ans après, les néo-titulaires formulent plus d'avis positifs sur l'apport du stage (durant l'année niveau M2) que sur celui des enseignements à l'INSPÉ cette année-là. Rétrospectivement ils formulent des avis moins positifs que leurs collègues interrogés l'an dernier au cours de cette année de stage.

La grande majorité des néo-titulaires déclare se situer aujourd'hui à des niveaux fort honorables dans la maîtrise de diverses compétences professionnelles. Certaines différences apparaissent au fil des réponses. Généralement les enseignants du primaire et surtout ceux de maternelle ont les avis les plus modestes. Mais aujourd'hui la "gestion de la classe" reste toujours leur première préoccupation quel que soit leur lieu d'enseignement.

Les trois quarts des **formateurs** qui ont ouvert le message ont répondu à un questionnaire spécifique. Il apparaît une grande hétérogénéité dans leur participation à la mise en œuvre des plans de formations auprès des futurs enseignants. Leurs souhaits quant à l'évolution possible des plans de formation reflètent leurs positions statutaire et disciplinaire.

Dans l'enquête 2019, on peut noter que les trois quarts des néo-titulaires n'ont pas suivi d'UE de préprofessionnalisation en licence, ce qui est proche des taux observés dans le cadre de l'enquête l'an dernier auprès des étudiants en première année de master MEEF.

Il ressort également une hiérarchie des préoccupations marquée par des taux croissants des réponses positives :

1. connaissance des processus d'apprentissage (41,85 % de oui et plutôt oui),
2. connaissances didactiques (55,94% de oui et plutôt oui),
3. connaissance du système éducatif (64,19% de oui et plutôt oui),
4. connaissances disciplinaires (87,53% de oui et plutôt oui).

Cet ordre dans les priorités des préoccupations (qui correspond au niveau de confiance dans ses connaissances) se retrouve dans les cinq contextes d'enseignement distingués, excepté chez les enseignants de collège qui sont plus confiants dans leurs connaissances didactiques avant celles sur le système éducatif.

En parallèle, une enquête a été menée auprès des formateurs en 2019. Il en est ressorti que Tous les dispositifs organisationnels, liés à la formation comme à la recherche, qui contribuent à faire fonctionner les formateurs comme un collectif riche de sa diversité sont les bienvenus, en particulier le travail en équipe pédagogique autour d'un même groupe de formés.

## Objectifs et leviers d'actions

Jusqu'à aujourd'hui, le pilotage et la gestion de la démarche qualité ont été « externalisés ». Cela a permis de mettre en place les principes qui régissent la démarche générale.

L'INSPÉ doit aujourd'hui aller plus loin et **faire de la démarche qualité un levier d'action au service des formations**, comme cela a été indiqué dans la note d'orientation stratégique (cf. page 31 du présent document : « Adosser la formation à l'innovation pédagogique en veillant à penser son évaluation et ses conditions de transférabilité »). L'instauration d'une politique d'assurance qualité interne faisant partie intégrante du pilotage stratégique doit refléter la relation entre la recherche, l'apprentissage, l'enseignement et l'insertion professionnelle dans le contexte national dans lequel se situe l'INSPE mais aussi dans son contexte académique.

Il convient par conséquent d'internaliser le pilotage et la gestion de la démarche qualité afin d'en faire un outil puissant au service de la communauté éducative. Les actions « de rendre compte » et « d'améliorer en continu » sont donc au cœur de l'assurance qualité qui sera mise en place et nourriront la confiance dans la performance de l'INSPÉ.

**Le suivi des étudiants, depuis leur candidature, pendant leur formation et une fois titularisés** est le socle sur lequel la démarche qualité de l'INSPÉ de l'académie de Versailles va reposer dans le cadre du prochain contrat d'accréditation.

Cette démarche s'appuiera également très largement sur les références et lignes pour l'assurance qualité dans les espaces européens de l'enseignement supérieur (ESG) qui se concentrent sur la qualité relative à l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, y compris l'environnement d'apprentissage et les liens avec la recherche et l'innovation.

Les processus qualités qui seront mis en œuvre s'intéresseront notamment aux points suivants :

- apprentissage, enseignement et évaluation centrés sur l'étudiant,
- admission, progression, reconnaissance et certification,
- ressources pour l'apprentissage et accompagnement des étudiants,
- insertion professionnelle,
- suivi continu et évaluation périodique des programmes.

La systématisation d'enquêtes doit être considérée comme un moyen de mieux appréhender les questions qui se posent dans toute formation. La systématisation des enquêtes est également un moyen de suivre les évolutions proposées dans le cadre de la réforme actuelle.

Les processus de collecte et d'analyse de données fiables constituent un point essentiel de la démarche.

Les informations collectées pourront notamment concerner :

- le profil des populations (formations antérieures, préprofessionnalisation...),
- les taux de réussite aux diplômes et aux concours,
- les taux d'abandon,
- la satisfaction des étudiants vis-à-vis de la formation initiale ou continuée,
- les ressources d'apprentissages,
- l'accompagnement des étudiants,
- le rythme de l'alternance,
- le parcours professionnel des diplômés lauréats et des diplômés non lauréats.

Plus qu'un chiffre brut, sujet à beaucoup d'interprétations, il est nécessaire de s'intéresser à l'évolution des données sur plusieurs années afin de proposer des axes d'amélioration. De ce point de vue, la démarche qualité peut être perçue comme un outil d'appui à même d'accompagner les évolutions proposées.

La démarche qualité peut également être un outil d'aide à la diffusion de bonnes pratiques au sein de l'INSPÉ. La mise en place d'outils de mesure pour suivre les impacts d'expérimentations ou d'innovations pédagogiques, dont les résultats seront mis à disposition de l'ensemble de la communauté éducative, constituera un atout pour l'ensemble de la communauté éducative si l'on se place dans une logique d'amélioration continue. Si les dossiers d'accréditation représentent une étape essentielle pour s'interroger de façon globale sur le cadre des formations, il semble aujourd'hui nécessaire de penser à des évolutions régulières des formations, aussi bien d'un point de vue pédagogique que didactique, et de s'appuyer pour cela sur des données connues et partagées.

C'est pourquoi l'INSPÉ a décidé de **créer une direction adjointe en charge de la démarche qualité**. L'implication de la direction doit ainsi favoriser **l'adoption d'une politique d'assurance qualité interne fournissant des informations garantissant à l'INSPÉ et au public la qualité de ses activités, mais aussi des conseils et des recommandations permettant l'amélioration continue. Cette démarche pourra favoriser une culture commune** de la qualité au sein de la communauté éducative.

#### Jalons « déploiement de l'offre de formation » proposés (partie Démarche qualité)

Début 2021 :	création d'une <b>direction adjointe en charge de la démarche qualité</b>
Dès 2021 :	Instauration d'une politique d'assurance qualité interne. Mise en place <b>d'enquêtes qualité auprès des étudiants de leur entrée en formation à leur devenir post-formation</b> . Mise en place d'enquêtes qualité auprès des enseignants.
2021-2025 :	mise en place d'une <b>démarche d'amélioration continue, élément de culture commune de l'INSPÉ</b> à travers notamment un suivi pluriannuel des enquêtes et une diffusion des résultats obtenus.

- *Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations*

#### Situation actuelle

Les INSPÉ sont des composantes à part entière de l'université intégratrice. A ce titre, les services de pilotages de l'INSPÉ sont intégrés à CY - Cergy Paris Université, université intégratrice de l'INSPÉ de l'académie de Versailles.

L'INSPÉ de l'académie de Versailles est organisé en services de pilotage au niveau académique et de services ou d'organisations administratives au niveau des sites de formation. Les organigrammes sont mis en annexe de ce document.

**Les services de pilotage de l'INSPÉ** ont pour mission de coordonner les actions d'appui aux formations à l'échelle académique. Cinq services de pilotage relèvent de ce périmètre :

- Le service des **affaires institutionnelles et juridiques**. Exemple d'action d'appui : conventions, élections, instances, ...
- Le service de **scolarité de pilotage**. Exemple d'action d'appui : remontée des données relatives aux candidatures et inscriptions administratives, jury de mention, avis du directeur de l'INSPÉ en vue des jurys de titularisation, ...
- Le service **relations internationales et Éducation artistique et culturelle**. Exemple d'action d'appui : programmes d'échanges internationaux et PACTE au sein des formations MEEF
- Le service des **ressources humaines**. Exemple d'action d'appui : campagnes de recrutement et remontées des services prévisionnels et réalisés des Formateurs académiques – Formations initiale, des temps déchargés, ETP supplémentaires, ...
- Le service **communication** en charge de la promotion des formations MEEF, des activités de recherche, ...

**Une particularité est à noter dans cette organisation concernant le service financier.** Il est bien un service de pilotage mais il relève du périmètre de la composante INSPÉ de Cergy Paris université. En effet, il est en charge de mettre en œuvre le budget de la composante INSPÉ de Cergy Paris université.

**Les services ou organisations des sites de formations** ont pour mission de mettre en œuvre les organisations proposées par les services de pilotage de l'INSPÉ et validées par la direction de l'INSPÉ pour les formations présentes sur leur site de formation.

Une organisation est mise en place sur les 12 sites de formation :

- 8 sites de formation pour CY (Antony, Cergy Hirsch, Evry, Gennevilliers, Gennevilliers-EAD, Saint-Germain-en-Laye pour la composante INSPÉ et Les chênes et Neuville pour les composantes LEI, LSH et CY Tech sciences et techniques) ;
- 1 site de formation pour UEVE ;
- 1 site de formation pour UPN (SUFOM) ;
- 1 sites de formation pour UP Saclay ;
- 1 site de formation pour UVSQ.

Ces services/organisations sont réunis régulièrement sous différents périmètres :

- Pour la composante INSPÉ de Cergy Paris université, une fois par mois en moyenne sous l'impulsion de la responsable administrative de composante et le binôme responsable administrative de composante adjointe / coordinateur des sites de formations CY. Les chefs de services de pilotage de l'INSPÉ organisent également des réunions thématiques ;
- Pour l'INSPÉ académique, une fois par trimestre en moyenne sous l'impulsion de la responsable administrative de composante.

## Objectifs et leviers d'actions

Les services de pilotage de l'INSPÉ utilisent des tableurs Excel pour l'ensemble des missions dont ils ont la charge. Jusqu'à présent, les documents et dossiers ne sont pas accessibles de tous les acteurs dans un espace partagé. Un travail est actuellement en cours pour mettre en place divers outils pour faciliter les échanges et la communication entre collègues :

- un espace privé sur le site internet de l'INSPÉ ;
- un portail de candidature commun en MEEF 1 ;
- une inscription administrative Apogée sous le statut « hébergé » pour les étudiants inscrits hors CY, université intégratrice.

L'objectif est d'aboutir à des outils comparables à la plateforme COMPAS (ex-MuSES) qui permet une gestion nationale des fonctionnaires stagiaires.

Sur le plan de la communication, un effort va être fait pour renforcer la communication académique, comme cela a été indiqué dans la note d'orientation stratégique (cf. page 31 du présent document : « Construire une communication académique au profit de la politique de vivier »). Pour mémoire, les principaux axes d'action retenus sont les suivants :

- construire une communication académique au profit de la politique de vivier et s'inscrire dans un projet d'ouverture sociale en s'adressant à des publics moins informés sur les opportunités professionnelles offertes dans l'académie ;
- renforcer l'attractivité des métiers ;
- renforcer l'attractivité des formations ;
- toucher davantage le vivier des étudiants dans les différentes universités.

La politique de communication va ainsi davantage mettre en avant la qualité et la diversité des formateurs intervenants dans les formations de l'INSPÉ : enseignants, enseignants-chercheurs, praticiens. La communication de l'INSPÉ va également se rapprocher des étudiants en formation afin de leur donner davantage la parole et d'en faire des ambassadeurs de l'INSPÉ auprès des potentiels candidats. En parallèle de la réforme des formations, cette mise en avant à la fois des formations et de la recherche est une étape importante dans la politique d'attractivité de l'INSPÉ.

**Jalons « déploiement de l'offre de formation » proposés (partie Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations)**

Dès 2021 :	mise en place d'un espace privé pour fluidifier les échanges et informations au niveau académique.
2021-2022 :	<b>mise en place d'un portail commun pour la mention MEEF 1.</b>
2021-2022 :	<b>mise en place d'une inscription administrative Apogée sous le statut « hébergé » pour les étudiants inscrits hors l'université intégratrice.</b>
2021-2025 :	<b>construction d'une communication académique au profit de la politique de vivier.</b>

### 3.3 Place de la recherche

- [Modalités d'articulation formation / recherche \(initiation à la recherche, cahier des charges et encadrement du mémoire\)](#)

Le rapport sur le suivi de la mise en place des Espé invite à « penser une formation à et par la recherche spécifique en relation avec les enjeux de la professionnalisation des enseignants » (Desbiolles, 2015). La formation à et par la recherche s'inscrit dans la temporalité longue, du S1 au S4 avec un prolongement souhaité en formation continuée. En MEEF1, 2 et 3, elle s'appuie sur différents enseignements (connaissance du métier et/ou didactique d'une discipline enseignée) et sur les observations outillées faites dans chacun des stages en M1 et en M2. Il s'agit de limiter le nombre d'évaluations qui tendent à renforcer un rapport fermé au savoir, au profit d'investigations croisant progressivement des différentes approches épistémologiques éclairant la complexité des situations éducatives. La formation à et par la recherche permet l'élaboration progressive d'un mémoire, en alternant travaux individuels et collectifs, oraux et écrits. En MEEF 1, des écrits de travail produits chaque semestre entrent dans la composition de ce mémoire soutenu, sauf situation particulière, au semestre 4. Des ateliers (correspondant à un demi TP) inscrits à l'emploi du temps permettent l'accompagnement des étudiants jusqu'à la soutenance qui invite à une prise de recul avant l'entretien du concours. Il est proposé qu'étudiants et formateurs disposent chaque semestre de 6 heures projet pour des ateliers pédagogiques dans des écoles ou des établissements, associations périscolaires ou institutions sociales et culturelles.

En MEEF 4, la façon de poser et de penser une entrée progressive dans l'écriture de recherche au niveau M2 est spécifique à chacun des parcours constitutifs de la mention, en fonction des ancrages disciplinaires principaux des parcours. L'ensemble des parcours se rejoint cependant sur le lien obligatoire que doit faire le mémoire avec le terrain (de stage ou d'exercice professionnel), mettant donc au cœur de ses préoccupations des questions de métier.

- [Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPE](#)

À l'INSPE composante, les laboratoires en appui des formations sont les quatre laboratoires de la **Graduate school Éducation de CY** : **ÉMA** (École, Mutations, Apprentissages) qui regroupe des enseignants-chercheurs en sciences de l'éducation, philosophie, arts et dans différentes didactiques (littérature, langue, géographie), **LDAR** (Laboratoire de Didactique André Revuz) qui réunit chercheurs en didactique des mathématiques, des sciences de la matière (physique, chimie) et des sciences de la nature (biologie, géologie, géographie), l'axe apprentissage-développement-cognition du laboratoire **Paragraphe** dont les recherches portent sur les fondements cognitifs de l'apprentissage, et l'équipe **BONHEURS** qui réunit des chercheurs en Sciences de l'éducation et dont le sigle correspond à *Bien-être, Organisations, Numérique, Habitabilités, Universalité, Relations, Savoirs*. La spécificité du champ *Éducation* de l'université intégratrice est donc de réunir sur un même site universitaire des chercheurs en **sciences humaines**, en **didactique** et en **sciences cognitives**, impliqués dans les **formations de l'INSPE**. Cela favorise une approche pluridisciplinaire des enjeux sociaux, didactique et professionnels de l'école et de ses mutations. De nombreuses recherches collaboratives irriguent le terrain professionnel (dans et hors l'école) et enrichissent en retour les pratiques de formation. Les 86 enseignants-chercheurs de ces laboratoires effectuent la quasi totalité de leur service dans les masters MEEF. L'adossement recherche de ces masters est également assuré sur le plan disciplinaire par les laboratoires des composantes qui portent les MEEF2 Lettres et Histoire-Géographie (1 PR et 3 MCF en poste à l'INSPE au laboratoire **Agora**), ainsi que les MEEF2 Langues, Mathématiques, Sciences Physiques, SVT.

À l'université Paris Nanterre, le **SUFOM** (service universitaire de formation des maîtres) regroupe l'ensemble des masters MEEF 1er et 2ème degré dans lequel les enseignants-chercheurs des UFR SPSE, STAPS, LCE, PHILLIA et SSA interviennent selon leur spécialité. (26 PU, 96 MCF et 4 ATER y interviennent sur une part de leur service pour un total de 976 h TD). L'UPN comprend d'importantes forces pluridisciplinaires de recherche qui développent des travaux portant sur des thématiques interrogeant d'une part, les apprentissages des élèves, le bien-être scolaire et la qualité de vie à l'école, les relations famille-école et l'accompagnement familial de la scolarité, la scolarisation et la formation des sujets à besoins particuliers... et d'autre part les didactiques, la formation des enseignants, l'analyse des pratiques et les

relations entre professionnels de l'éducation. Les laboratoires qui développent des recherches sur les problématiques scolaires sont principalement organisés au sein de deux fédérations de recherche. La **fédération « Éducation, Psychologie et Neurosciences »** (EPN-R) est composée d'unités de recherche en sciences de l'éducation (**CREF**), Psychologie (**Clipsyd**, **LAPPS**, **DysCO**) et Staps (**LINP2**, **LICAE**). D'autre part, la nouvelle **fédération « Approches plurielles des apprentissages et de la formation »** est en cours de structuration, incluant des unités de recherche en sciences du langage (**MoDyCo**), Lettres (Centre de recherches en **littérature et poésie comparées**), en LVE (**CREA**, **Etudes Romanes**), et en histoire et littérature antiques (**THEMAM**).

Bien que les masters de l'**INSHEA** ne fassent plus partie de l'offre de formation de l'INSPÉ, il existe des collaborations de recherche entre les laboratoires de Paris Nanterre et de la Graduate school *Éducation* de CY d'une part et d'autre part le **Grhapes**, unité de recherche pluridisciplinaire sur le handicap, l'accessibilité et les pratiques éducatives et scolaires.

L'**UPSaclay** regroupe plusieurs laboratoires s'intéressant aux questions d'éducation, de formation et d'enseignement. Deux d'entre eux, issus de l'ex Université Paris Sud, adossent les masters MEEF au sein de la **Graduate School éducation, formation, enseignement** (EFE) qui se veut transverse parce que regroupant différentes mentions et parcours de l'Université Paris Saclay : le **laboratoire EST** (Études sur les Sciences et les Techniques) – **DidaScO** (Didactique des Sciences d'Orsay) dans une dynamique sciences de l'éducation et le laboratoire **CIAMS** (Complexité, Innovation, activité motrice et sportive). La graduate school EFE bénéficie aussi de rattachements d'autres laboratoires de l'université Paris Saclay qui ne sont pas forcément centrés sur les problématiques éducatives mais qui dans une logique plus disciplinaire produisent des connaissances sur l'éducation au sens large. Ces laboratoires sont notamment **Printemps**, **Cemotev**, **CHCSC** et **Dypac** pour l'**Université de Versailles St Quentin** et le laboratoire **IDHES** de l'**Université D'Évry**. Par exemple, à l'UVSQ, une équipe regroupant des chercheurs des laboratoires Printemps, Cemotev, CHCSC a porté un projet pluridisciplinaire dans le cadre de la réponse à l'appel à projets PIA3. Ce sont ces deux aspects que l'axe recherche de la GS EFE propose de progressivement structurer : d'une part une centration scientifique privilégiée pour une équipe et des chercheurs sur les questions d'éducation, de formation, d'enseignement et d'autre part une prise en compte des apports d'autres travaux de recherche portés par des disciplines scientifiques multiples dégageant des connaissances sur des questions éducatives. Cette dynamique va concerner des publics de la maternelle à l'université et s'intéressera aussi aux dimensions d'innovations pédagogiques.

Dans chaque université, les regroupements en cours favorisent l'identification des forces de recherche. Qui s'organisent au sein des deux graduate school à Cergy Université et à Paris Saclay et de deux fédérations de recherche à Nanterre. Ces nouvelles identités dessinent le paysage de la recherche dans l'quel s'inscrit l'INSPÉ.

La mise en synergie de ces forces de recherche a commencé dans la période précédente. Entre 2016 et 2020, une instance informelle créée à l'initiative de la direction de l'Espé, le conseil scientifique provisoire, a réuni les représentants des laboratoires ayant parmi leurs axes de recherche une ligne relative à l'enseignement, l'apprentissage, l'éducation ou la formation dans les universités partenaires, ainsi que des représentants du rectorat et de la direction de l'Espé. Cette instance évolutive a permis l'organisation d'un séminaire interlaboratoires et la recension des recherches collaboratives, débouchant sur un projet de création d'un GIS. Le rapport de l'Inspection générale préconise de transformer le conseil scientifique provisoire en commission recherche permanente rattachée à un COSP recentré sur sa fonction prospective d'orientation scientifique et pédagogique.

Cette commission assurera une veille sur le rôle et la place de la recherche dans les masters MEEF et dans le continuum de formation par des mutualisations d'expériences et des recherches-actions. Elle stimulera la circulation entre recherche et formation par l'organisation d'un séminaire de l'INSPÉ et le soutien à des séminaires, des journées d'étude et colloques à l'initiative des laboratoires de l'académie.

La commission permettra la recension et la coordination des recherches collaboratives sur l'académie en lien avec le rectorat : aide au montage des dossiers avec une attention aux aspects éthiques (présence dans les établissements, accompagnement des équipes et restitution des conclusions) tout en garantissant les possibilités de publication ; aide au rapprochement des acteurs ; répartition des aides financières sollicitées. Elle étudiera les solutions permettant aux formateurs non chercheurs de s'impliquer dans des recherches collaboratives (décharge horaire, prise en charge financière pour participer à une manifestation scientifique).

Cette commission organisera des appels à projets soutenus par un budget dédié et faisant l'objet d'une convention de façon à favoriser les collaborations inter-laboratoires et interdisciplinaires et permettre la réponse à des appels à projet de plus grande envergure.

- Evolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives

Actuellement, 15 PU et 47 MCF sont affectés à l'INSPÉ composante, ainsi que 14 EC contractuels (assimilés ATER). Chaque année des formateurs en poste à l'INSPÉ s'engagent dans une thèse : 2 à 3 décharges pour thèse sont accordées chaque année par l'université intégratrice. En 2019, 3 PRAG et 1 PREC en poste à l'INSPÉ ont obtenu un poste de MCF dans une autre université, 1 PREC a soutenu sa thèse (et a obtenu un poste en 2021 dans une autre université). Cela constitue un vivier possible pour une augmentation progressive du potentiel d'enseignants-chercheurs dans les masters MEEF.

- Pourcentage des personnels de l'INSPE impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale  
*En complément, renseigner l'indicateur « ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche » en annexe 1*

Il importe de distinguer les personnels affectés sur un poste de la composante INSPÉ de l'université intégratrice, les personnels intervenant à hauteur de 48h de leur service dans les formations MEEF, électeurs dans les instances de l'INSPÉ et les personnels n'intervenant pas directement dans les masters MEEF mais impliqués dans une recherche nationale ou internationale sur des questions d'éducation, d'apprentissage, d'enseignement ou de formation. Pour identifier les forces de recherche dans l'académie de Versailles et les mettre en synergie, le choix a été fait d'un inventaire ouvert. Un annuaire des formateurs de l'INSPÉ engagés dans une recherche est en cours de constitution, via l'annuaire des chercheurs du réseau des INSPÉ. Les formateurs docteurs attendent que leur soit offerte une aide à la poursuite de leur engagement : soutien à la publication et la communication dans des colloques, décharges pour des recherches collaboratives.

#### Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de la Graduate School Éducation (CY) en 2020-21

	PU	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants
<b>EMA</b>	9	0	21	27 chercheurs associés <sup>4</sup>	48 <sup>5</sup>
<b>LDAR</b>	2	0	7	0	10 <sup>6</sup>
<b>Paragraphe</b>	1	1	6	1	3
<b>BONHEURS</b>	3	0	4	31	24
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>59</b>	<b>85</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>8%</b>	<b>0,5%</b>	<b>19%</b>	<b>29,5%</b>	<b>43%</b>

<sup>4</sup> dont 3 formateurs INSPÉ

<sup>5</sup> dont 5 formateurs INSPÉ et 4 contractuels

<sup>6</sup> dont 4 formateurs INSPÉ

La Graduate School *Éducation* regroupe les enseignants-chercheurs de la composante INSPÉ de l'université intégratrice. Ses statuts sont en cours de rédaction. **L'école doctorale *Éducation, Didactiques et Cognition***, qui lui est associée offre une perspective de poursuite d'études après un master MEEF, en formation tout au long de la vie, sans exclusive.

**Graduate School transverse *Éducation, Formation, Enseignement* de Paris-Saclay - Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants menant des recherches sur la question éducative au sens large en 2020-21**

	PU	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants
<b>Didasco/EST</b>	1	1	5	2 <sup>7</sup>	2
<b>Ciams</b>	1	2	4 <sup>8</sup>	2	3
<b>UVSQ (Cemotev, CHCSC, DYPAC, Printemps)</b>	(en cours de décompte)	(en cours de décompte)	(en cours de décompte)	11	8
<b>Evry (IDHES)</b>	3	1	3	1	4

Les enseignants chercheurs désignés ci-dessus sont engagés pour tout ou partie de leur activité de recherche sur des problématiques touchant à des questions d'éducation dans une acception large. Suivant cette logique, il n'y a pas ici de discrimination entre des chercheurs strictement engagés dans des recherches sur l'éducation (équipe Didasco du laboratoire EST) et d'autres dont les travaux s'ancrent dans une discipline scientifique différente mais apportent au gré de la production de leur recherche des connaissances sur des questions d'éducation.

**Fédération « *Éducation, Psychologie et Neurosciences* » (EPN-R) de Paris Nanterre ; Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants menant des recherches sur la question éducative au sens large en 2020-21**

Fédération EPN-R	PU	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants
CREF	5		10		42
Clispyd	5		9		3
LECD	3		1		1
LAPPS	4		5		1
Dysco			5		5
LYCAE	1		5		5
LNP2	2		6		6

---

<sup>7</sup> 6 chercheurs associés

<sup>8</sup> Plus 1 recrutement en cours

Sont référencés ci-dessous les effectifs des différentes unités de recherche qui composent la fédération EPN-R (hormis pour les docteur.e.s, information qui sera transmise ultérieurement). Les éléments concernant la fédération « Approches plurielles des apprentissages et de la formation » seront fournis ultérieurement. Les doctorant.e.s des deux fédérations sont inscrits dans les écoles doctorales 138, 139 et 395.

- Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPE est impliqué

Comme cela a déjà été précisé, en 2018-2019, l'académie de Versailles s'est fortement mobilisée autour du projet PIA3 Inspiration. Le projet a été sélectionné pour audition mais non retenu au final. Malgré l'échec à cet appel à projets très sélectif, cette dynamique collective a montré qu'une coopération de recherche sur les questions éducatives était possible et pouvait rassembler les acteurs de l'enseignement scolaire et les laboratoires de recherche des universités de l'académie.

Les jalons ci-dessous reprennent les éléments proposés dans la partie Axes stratégiques retenus (cf. page 29 « Renforcer les liens entre les enseignements et les évolutions de la recherche »).

<b>Jalons « déploiement de l'offre de formation » proposés (partie Place de la recherche)</b>	
2021-2022 :	<b>adossement au COSP d'une structure ad-hoc</b> dédiée à la recherche (commission recherche ou GIS par exemple), construite autour des graduate schools et fédérations de recherche des partenaires pour renforcer la structuration de la recherche au sein de l'INSPÉ.
2021-2025 :	<b>renforcement de l'articulation</b> recherche –développement des compétences professionnelles via notamment, un appui sur la mention MEEF 4.
2020-2025 :	<b>développement des thématiques liées à la recherche</b> dans le cadre du plan de formation « Formation de formateurs » mis en place au sein de l'INSPÉ.
2021-2025 :	organisation par l'INSPÉ <b>d'un séminaire annuel de recherche</b>
2020-2025 :	<b>consolidation de la place de la recherche</b> , dans le cadre d'une articulation renforcée avec le développement des compétences professionnelles, accompagnée par transformation de postes d'enseignants lors de départs en retraite en postes d'enseignants-chercheurs.

### 3.4 Continuum de formation

Le *schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale 2019-2022* (cahier des charges des plans de formation national, académique et de l'établissement - 2019-2022, E. Geffray, DGESCO-circulaire n° 2019-133 du 23-9-2019) insiste sur la nécessité d'une formation qui réponde à la fois aux demandes des personnels et aux besoins de l'institution. Il prévoit le travail avec des opérateurs, dont l'INSPE – les autres opérateurs étant notamment l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) et le réseau Canopé. Il traduit le nécessaire continuum entre formation initiale (préprofessionnalisation, Master), formation continuée (post-concours de recrutement - réforme des concours 2021 - et néo-titulaires) et formation continue des titulaires, ce qui représente un chantier d'envergure, que l'INSPE de l'Académie de Versailles souhaite, au cours de la prochaine période d'accréditation, construire en relation avec l'Académie et notamment avec le conseil académique de formation, créé par le *schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale 2019-2022* en rassemblant les acteurs stratégiques de la formation, dans le but de renforcer la concertation entre tous.

Les personnels de l'éducation nationale sont actuellement accueillis à l'INSPE dans le cadre des Master MEEF mentions 1, 2, 3, dans différents parcours de Master de la mention 4 et au sein de Diplômes d'université (DU) rattachés à des certifications (CAFIPEMF, CAFFA, CAPPEI).

Pour inscrire les enseignants dans une culture du développement à la fois personnel et professionnel, au cours du prochain contrat, il s'agirait en particulier, en lien avec l'Académie, d'articuler de manière fine la formation initiale en Master MEEF 1, 2 et 3, avec, d'une part, les années de préprofessionnalisation au niveau Licence et, d'autre part, avec les années de formation continuée des fonctionnaires stagiaires et néo-titulaires, puis celles de développement professionnel tout au long de la vie, au sein d'une formation continue désormais obligatoire dans le premier degré et encouragée dans le second degré.

La formation initiale ne pouvant suffire à professionnaliser les nouveaux arrivants dans un métier dont la complexité s'est accrue et dont les charges se sont multipliées, elle doit s'articuler avec ce qui s'initie en amont (Licence, EAD) et se développe en aval (enjeux du développement professionnel). Il apparaît aujourd'hui nécessaire de penser la complémentarité et la fluidification des passages entre formation initiale et formation continue pour, à la fois, inscrire dans un continuum les compétences disciplinaires, culturelles, institutionnelles, didactiques et pédagogiques indispensables aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, et s'appuyer également sur les résultats et méthodologies de la recherche, afin de penser les contenus de formation de même que l'évolution des modalités de formation les plus pertinents aux différents moments de ce continuum.

Dans le cadre de la réflexion et de la mise en œuvre du continuum de formation des personnels de l'éducation nationale, plusieurs actions déjà initiées au cours du dernier contrat devront se poursuivre dans le prochain à partir des axes suivants :

- **Un état des lieux donc le recensement des dispositifs** qui préparent aux Master MEEF 1, 2 et 3, ainsi que des modules de préprofessionnalisation, les UE libres ... (*Licences*, parcours préparatoire au professorat des écoles – PPPE) qui sont parties constitutives du continuum de formation et qui participent à l'entrée et à l'attractivité du métier.
- **La détermination des contenus de formation au sein du continuum.** Un travail a été conduit qui devra se poursuivre au cours du prochain contrat pour déterminer les incontournables de la formation initiale pour les entrants dans le métier et de la formation continuée et continue, à placer au sein du continuum et en fonction d'une progression. Se pose en effet la question de la place de ces incontournables qu'il s'agit de répartir dans l'organisation de l'offre de formation. Se pose notamment la nécessaire mise en complémentarité de la formation initiale et de la formation continuée pour les néo recrutés. A titre d'exemple, face à l'insistance actuelle en FI MEEF 1 sur les fondamentaux (mathématiques et français), la formation continuée devra nécessairement proposer un approfondissement dans les autres disciplines de la polyvalence.
- **L'identification des parcours des étudiants** qui viennent se former au métier ou des jeunes professeurs qui arrivent d'autres académies permettrait d'adapter l'offre de formation et de s'adresser aux différents profils d'étudiants (parcours dits linéaires ou non, reconversions...).
- **L'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation progressive de formation** à travers la mise en place d'une grille de progressivité et d'évaluation. Le livret personnel et le portfolio de compétences

(de la L1 au Master, et éventuellement dans le cadre de la formation continue) font partie des objets à l'étude dont on estime qu'ils permettraient de séquencer les parcours en fonction des trajectoires individuelles. La prise en compte de la diversité des parcours de formation, des parcours personnels et professionnels des formés devrait permettre de proposer des parcours de formation différenciés pour répondre, de manière progressive, au plus près de leurs besoins, aux différents moments du continuum. Il devrait ainsi permettre de fixer des éléments de progressivité à travers une analyse des besoins basée sur la prise en compte de l'ensemble des parcours suivis et donner les axes principaux de la poursuite des formations au sein du continuum. En d'autres termes, il pourrait accompagner les étudiants jusqu'à l'année S ou T – 6 ans d'entrée dans le métier. Outil de capitalisation, d'objectivation des besoins – avec l'aide nécessaire des formateurs – il devra respecter le droit à l'oubli de certaines informations, mais aider les étudiants et néo-titulaires à progressivement identifier les difficultés.

- Dans la lignée des propositions ci-dessus, **la capitalisation d'EC ou d'UE** permettrait de valoriser et poursuivrait la personnalisation des parcours de formation. Cette capitalisation sera à contractualiser (forme, coût, inscription dans le temps etc.) dans le cadre du prochain dossier d'accréditation. L'offre de formation initiale et continue actuelle au sein des 4 mentions MEEF, par son caractère universitaire, sous-tend une organisation en maquettes et un investissement sur un temps long. Elle assure, comme le souligne aussi le *schéma directeur*, la qualité, le niveau et la crédibilité de la formation initiale comme continue puisqu'il s'agit de formations diplômantes (au niveau national ou universitaire) ou menant vers des certifications. Le caractère universitaire des formations lui permet d'envisager la possibilité de créer *des UE libres*, peut-être avec validation de crédits ECTS et valorisation tout au long de la vie. Dans cette formation, les parcours de la mention MEEF 4 sont engagés dans la mise en place d'une offre de formation continue permettant d'accéder à des diplômes ouvrant à une évolution de carrière et /ou à une amélioration des compétences professionnelles reconnues. Le rôle des parcours de la mention MEEF 4 et l'enjeu de la reconnaissance institutionnelle et universitaire semblent incontournables.
- **L'harmonisation de l'offre de FC.** Deux dispositifs de FC sont aujourd'hui parallèles. D'une part, l'offre académique de formation proposée par le PAF (plan académique de formation) et par les VDPAF (volets premier degré du plan académique de formation) dans lesquels des formateurs académiques et des formateurs INSPE peuvent intervenir et d'autre part, les formations universitaires qui s'incarnent en Master (diplôme national) et DU (diplôme d'université). Ces offres sont aujourd'hui de natures différentes et proviennent de différents offreurs. Leur complémentarité est aussi à repenser dans le cadre du prochain contrat de manière plus articulée.
- Penser le continuum de formation, les contenus et les modalités dans lesquelles il s'incarne invite aussi à **construire un nouveau modèle de partenariat institutionnel**. Au moment où 33% de professionnels de terrain et enseignants ayant des classes doivent participer à la formation initiale des personnels de l'éducation nationale, l'élaboration des offres de formation continue et continuée doit être pensée dans un nouveau cadre de collaboration qui a récemment pris corps dans un conseil académique de formation. La première séance de ce conseil a eu lieu le 16 novembre 2020, présidée par la Rectrice et le Secrétaire Général de l'Académie de Versailles. Il réunit le directeur des ressources humaines, les responsables académiques en charge de la formation initiale et continue de tous les personnels intervenant dans l'Académie, qu'ils soient dans le premier ou le second degré ou implantés sur le territoire académique, des représentants des opérateurs de formation de l'académie dont le directeur de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) ou son représentant, des représentants de tous les personnels. Ce conseil académique de formation est consulté sur la mise en œuvre du plan académique de formation, de son élaboration à son bilan. Il a la charge de l'ensemble des publics formés (90 000 personnels dans l'Académie de Versailles). Dans le cadre de la construction d'un nouveau modèle de partenariat institutionnel, l'INSPE aspire à contribuer plus largement à une véritable co-construction des actions de façon à assurer le continuum de formation, articuler l'ensemble des offres existantes et optimiser la gestion RH de ses personnels.

- Penser le continuum de formation c'est aussi ***penser la formation des formateurs***. Si les formations sont souvent pensées ou conçues par un apprentissage par les pairs, elles supposent aussi des formations de formateurs. Si l'on s'appuie sur les référentiels métiers, sur des rapports de IGEN- IGAENR<sup>9</sup>, du CNESCO, sur l'enquête TALIS ou l'étude EURYDICE<sup>10</sup>, la réflexion de formateurs s'impose à partir d'une réflexion sur les besoins de formation face aux nouveaux savoirs, nouvelles compétences et nouveaux publics enseignants et élèves. Les formations nécessitent des équipes élargies pour travailler les compétences en action.

<b>Jalons « déploiement de l'offre de formation » proposés (partie continuum de formation)</b>	
2021-2025 :	<b>développement de l'offre de préprofessionnalisation dans le cycle L</b> dans une logique de formation aux métiers éducatifs sur un temps long.
2021-2025 :	<b>renforcement de l'intervention d'enseignants de l'INSPÉ en formation continuée et continue</b> par co-construction des contenus d'intervention.
2021-2025 :	<b>détermination des contenus de formation au sein du continuum</b> afin de renforcer l'articulation entre la formation initiale en Master et la formation continuée puis continue.
2021-2025 :	<b>élaboration d'outils de suivi et d'évaluation progressive de formation</b> à travers la mise en place d'une grille de progressivité et d'évaluation (livret personnel et portfolio de compétences).

---

<sup>9</sup> cf. « Evaluation de la politique publique sur la formation continue des professeurs du premier degré » – Rapport n°2017-035 – IGEN – IGAENR, Y. Cristofari, P. Le Pivert, P. Lussiana, 124 p., juin 2017 : engager plus fortement les équipes pédagogiques à identifier et définir leurs besoins de formation.

<sup>10</sup> cf. l'enquête TALIS (Teaching And Learning International Survey) 2018 ou l'étude Eurydice (réseau européen sur les systèmes éducatifs) : la formation tout au long de la carrière en France doit désormais faire partie du métier d'enseignant et s'appuyer sur une approche par le développement professionnel.

### 3.5 Partenariats

En lien avec son environnement, l'INSPÉ de l'académie de Versailles est particulièrement actif sur le plan de l'éducation artistique et culturelle et sur le plan des relations internationales.

- Environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.)

L'INSPÉ s'est doté d'un service EAC : éducation artistique et culturelle. Outre son activité, ce service a su développer de nombreux partenariats dans les domaines suivants :

- Théâtre-spectacle vivant,
- Civilisation,
- Patrimoine et monuments,
- Musées d'art,
- Etablissements scientifiques,
- Etablissements pluriculturels.

#### 1. Théâtre-spectacle vivant

- **Paris**
  - Théâtre national de Chaillot – Théâtre national de la danse
  - Théâtre Paris-Villette
- **Hauts-de- Seine**
  - T2G – Théâtre de Gennevilliers – Centre dramatique national
  - Théâtre des Amandiers – Nanterre - Centre dramatique national
- **Yvelines**
  - Théâtre de Sartrouville – Centre dramatique national
  - Théâtre de Saint-Quentin -en-Yvelines – Scène nationale
  - Théâtre Alexandre Dumas – Saint-Germain-en-Laye
- **Val d'Oise**
  - Théâtre Paul Eluard – Scène conventionnée danse
  - Points communs – Scène nationale
- **Essonne**
  - Théâtre de l'Agora -Scène nationale

#### 2. Civilisation

- Musée du Quai Branly-Jacques Chirac - Paris
- Musée National de l'Histoire de l'Immigration – Paris

#### 3. Patrimoine et monuments

- **Paris**
  - Centre des Monuments nationaux (convention portant sur une centaine de monuments et châteaux du territoire français)
- **Yvelines**
  - Etablissement public de Versailles (Château et jardins)
  - Domaine de Saint-Germain-en-Laye (Château et musée d'archéologie nationale)

#### 4. Musées d'art

- **Paris**
  - Musée du Louvre
  - Musées d'Orsay et de l'Orangerie
  - Musée du Jeu de Paume
  - Musée Rodin
  - Musée d'Art moderne de la ville de Paris
  - Centre Pompidou
  - Musée des Arts décoratifs

- **Hauts de Seine**
  - Musée des années 30 - Boulogne
- **Val d'Oise**
  - Abbaye de Maubuisson, centre d'art contemporain – Saint-Ouen l'Aumône
- **Essonne**
  - Centre d'art Camille Lambert

#### 5. Etablissements scientifiques

- **Paris**
  - Musée des arts et métiers
  - Unverscience – Cité des Sciences et de l'Industrie
  - Museum d'histoire naturelle
- **Yvelines**
  - Le Parc aux étoiles – Triel-sur-Seine
  - Le potager du Roi – Ecole nationale du paysage – Versailles

#### 6. Etablissements pluriculturels

- **Paris**
  - La Villette (dont Little Villette)
  - La Maison des Métallos
  - Le Carreau du Temple
  - La Maison du Geste et de l'Image
  - L'Ecole des loisirs
- **Val d'Oise**
  - Centre de ressources en histoire de l'éducation - Gonesse
  - Cultures du Cœur

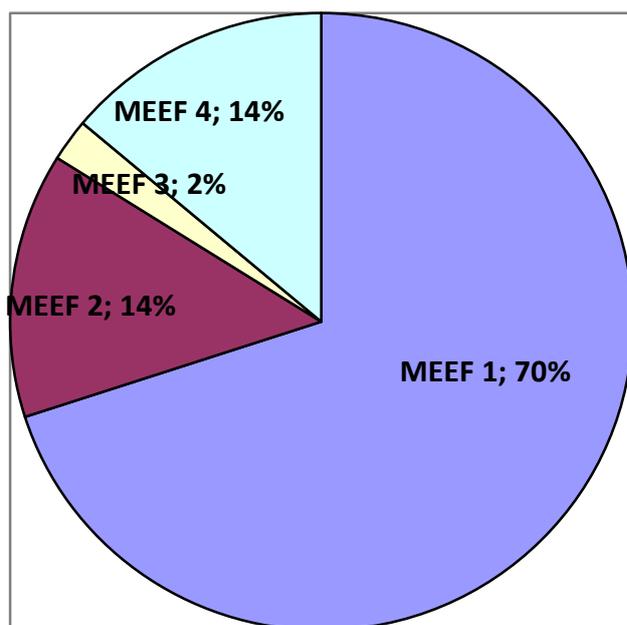
Les tableaux et graphiques ci-dessous détaillent le volume d'activité du service EAC.

Formation des étudiants : visites organisées dans les établissements culturels (musée, théâtre, monument...) et ateliers de pratique

2017-2018		2018-2019		2019-2020 <sup>11</sup>	
Total réservations	Total participants	Total réservations	Total participants	Total réservations	Total participants
5	157	5	319	7	437
7	215	7	218	6	163
5	159	4	110	2	40
15	322	11	208	0	0
5	98	3	125	9	228
7	167	9	177	5	113
0	0	1	10	2	30
6	170	8	238	7	241
4	74	4	78	5	137
4	99	3	46	2	60
		4	47	2	25
26	792	73	1763	63	1553
84	2 253	132	3 339	110	3 027

<sup>11</sup> En 2019-2020, en raison de la pandémie, 45 réservations ont été annulées.

Répartition des étudiants par mention – visites organisées dans les établissements culturels en 2020



Formation des formateurs

2017-2018			2018-2019			2019-2020		
Institutions	Intitules	Effectif	Institutions	Intitulé	Effectif	Institutions	Intitulé	Effectif
Musée Orsay	Arts et sciences	8	Musée Orsay	Picasso Bleu et Rose	20	Musée Orsay	Huysmans	18
Musée Orsay	Au fil de l'eau	3	Musée Orsay	Renoir père et fils	6	Musée Orsay	Tissot (annulé COVID)	0
Musée Orsay	Images de femmes	7	Musée Orsay	Le modèle noir	14	Musée Orsay	Chirico (reporté COVID)	0
Musée Orsay	Conférence Mathias Blanc	29						
		<b>47</b>			<b>40</b>			<b>18</b>

Expositions itinérantes et colloques

2017-2018	Site	2018-2019	Site	2019-2020	Site
Ecole des loisirs	CY-Gennevilliers	Louvre Théâtre Du Pouvoir	CY-Gennevilliers	Images du Louvre	CY-Saint-Germain
Ecole des loisirs	CY-Antony	Images du Louvre	UEVE	Images du Louvre	UPN
		Images du Louvre	UVSQ	Frontières	UEVE
		Images du Louvre	CY - Saint Germain	Le joueur de flûte	CY-Saint-Germain
		Paroles de poilus	UPN	Louvre Théâtre Du Pouvoir	CY-Hirsch
		Colloque Erasmus Day	CY-Gennevilliers	Colloque Erasmus Day	CY-Hirsch
				Colloque Art et Handicap	CY-Gennevilliers

- **Partenariats internationaux**

Les éléments ci-dessous retracent l'activité du service relations internationales de l'INSPÉ. Ils présentent les actions suivantes :

- Formations en établissements conventionnés AEFE ;
- Master EEFI Hybride (création en 2016) Institut Français / AEFE (Enseignement en Etablissement Francophone à l'International) ;
- STAGES SOPA2 (15 jours) proposés aux ETUDIANTS INSPÉ Académique M1-MEEF1 en lycée français international (AEFE) ;
- Missions de formation continue CIEP / I.F / Erasmus+ ;
- Programme Erasmus+ ;
- Conventions des mobilités Erasmus Europe (liste actualisée) ;
- En cours de conventionnement.

## **FORMATIONS en ETABLISSEMENTS conventionnés AEFE**

### **2013 - Plan régional de formation continue - ZONE MAGHREB EST MACHRECK"**

- "Enseigner l'oral cycle 1 et 2 ;
- Concevoir et développer de situations de production d'écrits ;
- Enseigner la lecture et l'écriture au CP et CE1 ;
- Numération: construction du nombre C2 ;
- Journal du lecteur ;
- Education à la citoyenneté."

140 personnes ont été formées, 7 formateurs ont été mobilisés.

### **2014 - "Plan régional de formation continue - ZONE MAGHREB EST MACHRECK"**

- Journal du lecteur ;
- Pratique du débat en C3 ;
- Langage oral ;
- Pédagogie différenciée.

140 personnes ont été formées, 7 formateurs ont été mobilisés.

### **2015 - "Plan régional de formation continue - ZONE MAGHREB EST MACHRECK"**

- "Dire, lire, écrire en français dans un contexte plurilingue de la GS au CE1 ;
- Sciences et Découverte du Monde en maternelle, CP et CE1 ;
- Nombre et calcul : construction du nombre en PS, MS, GS, CP et CE1 ;
- Lecture du CP au CE2 : ""des sciences cognitives à la salle de classe"", les acquis de la recherche ;
- Prise en compte de l'hétérogénéité des élèves ;
- Parcours de littérature - Journal du lecteur (Découverte) ;
- Elèves intellectuellement précoces : du repérage à la prise en charge en classe ;
- Identifier, comprendre et prendre en charge la difficulté scolaire ;
- Enseigner le vocabulaire en cycle 3 ;
- Formation de coordinateurs pédagogiques : analyse de pratique"

240 personnes ont été formées, 12 formateurs ont été mobilisés.

### **2016 - "Plan régional de formation continue - ZONE MAGHREB EST MACHRECK"**

- Education musicale cycle 2 et 3 ;
- Apprendre à calculer de la GS au CE1 ;
- Enseignement moral et civique ;
- Vocabulaire, grammaire, orthographe, les outils au service de la maîtrise de la langue ;
- Formation de coordinateurs pédagogiques : conduite d'entretien.

120 personnes ont été formées, 6 formateurs ont été mobilisés.

## **2017 - "Plan régional de formation continue - ZONE MAGHREB EST MACHRECK"**

- L'enseignement de l'oral à l'école élémentaire ;
- Enseigner la grammaire et la conjugaison au regard des nouveaux programmes ;
- Apprendre à comprendre l'écrit (lu ou entendu) à l'école élémentaire ;
- L'évaluation positive en maternelle ;
- Formation de formateurs ;
- Evaluer, communiquer, assurer les liaisons intercycles.

80 personnes ont été formées, 5 formateurs ont été mobilisés.

## **2018 - "Plan régional de formation continue - ZONE MAGHREB EST MACHRECK"**

- Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière en cycle 1.

20 personnes ont été formées, 1 formateur a été mobilisé.

## **MASTER EEFI Hybride (création en 2016) Institut Français / AEFE (Enseignement en Etablissement Francophone à l'International)**

- EGYPTE 2017-2020 (avec l'Institut Français d'Egypte au Caire) ;
- TUNISIE 2020-2022 (avec l'AEFE).

Le Master EEFI est une formation universitaire continue à distance (hybride) à destination d'enseignants en poste dans des établissements scolaires francophones (Mission Laïque) en Egypte puis (AEFE) en Tunisie. Ces enseignants sont recrutés localement et leur qualification diplômante est soutenue financièrement par les établissements investisseurs.

La maquette de formation de ce parcours s'inspire de celle du master MEEF1 français « Professeurs des Écoles », adaptée à un contexte international francophone avec ces spécificités : la préparation du concours français de professeur des écoles y est supprimée et remplacée par les modules spécifiques de Français Langue Etrangère (FLE), Français Langue Seconde (FLS), plurilinguisme et transversalité de la langue.

La didactique des disciplines y est abordée dès le M1 pour répondre à la spécificité de la formation continue. Préparation, suivi et exploitation du stage sont partiellement délégués au SCAC.

La réflexion théorique et critique sur la pratique pédagogique se réalise à distance dans l'enseignement consacré à la recherche avec un tuteur de l'INSPÉ.

### ***Calendrier de la formation***

- M1 : mi-novembre / fin juin de l'année suivante ;
- M2 : début octobre / fin juin de l'année suivante.

### ***Effectifs de la formation :***

#### **EGYPTE :**

- cohorte 1 2017-2018 : 11 M1 et 14 M2 diplômés en septembre 2018
- cohorte 2 2018-2019 : 07 M1 et 07 M2 diplômables en septembre 2019
- cohorte 3 2019-2020 : 06 M1

#### **TUNISIE :**

- cohorte 1 : 2020-2021 : 15 M2 en deux ans
- cohorte 2 : 2021-2022 : 15 M1 + 15 M2
- cohorte 3 : 2022-2023 : 15 M1 + 15 M2

## **STAGES SOPA2 (15 jours) proposés aux ETUDIANTS INSPÉ Académique M1-MEEF1 en lycée français international (AEFE)**

### **De 2013 à 2020**

- Lycée Français de Porto (PT) ;
- Lycée Français de Prague (CZ) ;

- Lycée Français de Florence (IT) ;
- Lycée Français de Madrid (SP) ;
- Assessorat du Val d'Aoste (IT).

## **Missions de formation continue CIEP / I.F / Erasmus+**

### **2013**

#### Brésil (CIEP)

- Didactique des mathématiques ;
- Formation des enseignants dans le domaine professionnel en France ;
- 30 formés / 13 formateurs.

#### KAZAKHSTAN (CIEP)

- Pilotage d'un établissement de formation technique et professionnelle en France : formation à destination de 15 chefs d'établissements ;
- 15 formés / 3 formateurs.

#### GHANA Université Wineba

- Formation linguistique et didactique pour les enseignants de français en lycée ;
- 76 formés / 3 formateurs.

#### REPUBLIQUE TCHEQUE

- Avec l'Institut français de Prague : formation pour les enseignants de Lettres des sections bilingues et européennes tchèques et slovaques : "Théâtre contemporain pour la jeunesse" ;
- 30 formés / 1 formateur.

### **En 2015**

#### RUSSIE (CIEP)

- Séminaire de formation des enseignants du réseau bilingue francophone en Russie : enseignement des DNL (SES) ;
- 25 formés / 1 formateur.

## **Programme Erasmus+**

#### OUZBEKISTAN

- Mobilité internationale de crédits MIC 2015/2017 avec l'ULM Tachkent : formation pour 5 enseignants de l'ULM à l'Espé ;
- Didactique du français et des LVE à l'école primaire ; présentation FI et FC enseignants 1<sup>er</sup> degré ;
- 5 formés/5 formateurs.

### **En 2016**

#### ALGERIE (CIEP)

- Séminaire pour des enseignants algériens : "enseigner en français à l'école maternelle" (étude de la langue et conception d'une séquence d'enseignement) ;
- 13 formés / 1 formateur.

#### EGYPTE (CIEP)

- Séminaire pour des enseignants égyptiens : "garantir la continuité entre l'école maternelle et l'école élémentaire" ;
- 16 formés / 1 formateur.

#### KAZAKHSTAN (CIEP)

- Formation des cadres éducatifs "ORLEU" : une intervention sur la FI et la FC des enseignants ;
- 12 formés / 2 formateurs.

#### RUSSIE (CIEP)

- En Russie : séminaire de formation des enseignants du réseau bilingue francophone. Nouveaux curriculums de SES et création fiches pédagogiques modélisantes ;
- Au CIEP : séminaire de formation pour 8 enseignants russes (enseigner les SES comme DNL) ;

- 28 formés / 2 formateurs.

#### OUZBEKISTAN

- Programme Erasmus+ Mobilité internationale de crédits MIC 2015/2017 avec l'ULM Tachkent :
- Formation pour 5 cadres de l'ULM à l'Espé ;
- Formation pour 8 enseignants à l'ULM : conception unité didactique, ateliers EAD ;
- Formation pour 6 enseignants de l'ULM à l'Espé : spécificité de l'enseignement précoce des LV ; développement ressources pédagogiques innovantes pour l'enseignement du français ; recherche en didactique du français langue étrangère ;
- 19 formés / 10 formateurs.

#### En 2017

##### REPUBLIQUE TCHEQUE avec l'Institut français de Prague

- Formation sur la méthodologie de l'argumentation à l'écrit pour des enseignants de français dans les sections bilingues ;
- 15 formés / 1 formateur.

#### OUZBEKISTAN

- Programme Erasmus+ Mobilité internationale de crédits MIC 2015/2017 avec l'ULM Tachkent :
- Formation pour 2 enseignants de l'ULM à l'Espé : spécificité de l'enseignement précoce des LV ; présentation FI et FC enseignants 1er degré ; recherche en didactique du français langue étrangère ;
- 2 formés / 3 formateurs.

#### En 2019

##### CHINE : Workshop 2019 - 2021

- E-Art / China Academy of Arts Hangzhou, Chine
- Programme
  - Formation en FR et CN pour concevoir et réaliser des objets de médiation culturelle à partir d'œuvres d'art sélectionnées dans un musée FR et CN et expérimentés in situ face à un public de visiteurs ;
  - Mobilités de 5 étudiants Français master CPECP et 15 étudiants Chinois en master Arts Education.
- Programme
  - En CN : Atelier de médiation au Musée du Zhejiang pour l'exposition de Zi Xu, artiste contemporain, Conférence, publication d'un livre, réalisation d'un film ;
  - En FR : blog, Erasmus days, publication des résultats dans des revues scientifiques en art, design, médiation, sciences de l'éducation ;
  - 40 formés / 2 formateurs.

#### En 2020

##### RUSSIE

- Convention avec l'Université Pédagogique d'État de Moscou (MPGU) en vue d'un programme de coopération comprenant :
  - Observations de cours de didactique de français et d'anglais en MEEF 1 et MEEF2 à l'INSPÉ ;
  - Visites de classe en primaire et secondaire (cours langues vivantes) ;
  - Rencontre avec des collègues du laboratoire EMA ;
  - Rencontre avec des collègues des Masters MEEF4 Littérature de Jeunesse et Médiation Culturelle ;
  - Séances de travail pour étudier la faisabilité d'un partenariat.

#### OUZBEKISTAN

Mobilité internationale de crédits 2020/2022 (41 mobilités) ;

ULM - Université des Langues du Monde de Tachkent (UZ) ;

SamFIL - Institut National des Langues Etrangères de Samarkand (UZ) ;

Programme :

- Formation de formateurs d'enseignants ouzbèks à l'Espé ;
- Ateliers de médiation culturelle et de lecture et écritures créatives au Musée d'Art Appliqués de

- Tachkent ;
- Formation de cadres et bibliothécaires ;
- Mobilité d'étudiants ouzbèks à l'Espé ;
- Diffusion des résultats : blog commun +.

- en UZ : publications, tables rondes ;

- en FR : film, Erasmus days, article de recherche dans le journal scientifique JETEN de l'European Teacher Education Network.

- Enseignants : 26
- Etudiants : 12
- Administratifs : 3

### **Conventions des mobilités Erasmus Europe (liste actualisée)**

Allemagne	TU Dortmund
Allemagne	PH Freiburg
Allemagne	PH Karlsruhe
Autriche	PH Linz
Autriche	KPH Stams
Belgique	UC Leuven-Limburg
Belgique	Odisee university college Bruxelles
Belgique	Haute Ecole Francisco Ferrer Bruxelles
Belgique	Thomas More University college
Belgique	Haute Ecole de Liège
Danemark	VIA University College
Danemark	University College UCC Copenhagen
Espagne	Universidad de Barcelona
Espagne	Universidad Autonoma de Barcelona
Espagne	UCLM Cuenca
Espagne	Universidad Complutense Madrid
Espagne	Universidad de Salamanca
Espagne	University of Seville
Espagne	Universidad de Zaragoza
Grèce	University of Patras
Grèce	Thessalonique
Hongrie	Károli Gáspár University
Irlande	Dublin City University
Italie	Universita Degli Studi di Padova
Lithuanie	Siauliai University
Norvège	OsloMet
Pays-Bas	HAN University of Applied Sciences /Nijmegen
Pays-Bas	Utrecht Marnix académie
Pays-Bas	Rotterdam University of Applied Sciences
Pologne	Lublin
Portugal	Bragance Institut polytechnique
Portugal	Lisbonne Ecole supérieure d'éducation
Portugal	Porto Institut polytechnique
République tchèque	Prague Université Charles
République tchèque	Brno Université de Mazarik
Roumanie	Targu-Mures
Roumanie	Iasi
Suède	Mälmo
Suisse	Lausanne HEP Vaud
Suisse	Luzern
Suisse	Zurich

### **En cours de conventionnement**

SENEGAL

- Convention en cours avec l'Institut Français de Dakar ;
- Formation de 10 professeurs de français déjà en poste ;

#### BENIN

Convention en cours pour la formation de 12 étudiants en Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration (parcours fléché du BTS au Master) en partenariat avec la GIP-FCIP de l'académie de Versailles et le Ministère de l'Education Béninois.

<b>Jalons « déploiement de l'offre de formation » proposés (partie Partenariats)</b>	
2021-2025 :	<b>développement de l'offre EAC</b> (éducation artistique et culturelle) auprès de l'ensemble des étudiants de l'INSPÉ et des équipes pédagogiques.
2021-2025 :	<b>développement des actions de relations internationales</b> en direction des étudiants de l'INSPÉ et dans le domaine de la formation de formateurs en s'appuyant notamment sur l'enseignement à distance.

### 3.6 Synthèse : au cœur du projet de l'INSPÉ, les objets d'intérêt général

Le découpage thématique proposé rend difficile la mise en lumière des points de convergence et des éléments transversaux qui constituent le cœur du projet de l'INSPÉ de l'académie de Versailles dans le prochain contrat. Or le choix de l'ensemble des partenaires de l'INSPÉ est justement de porter des projets structurant liant à la fois la recherche et le continuum de formation, aussi bien au niveau de la formation initiale que de la formation continuée et continue. C'est ce qui est retenu sous le vocable **d'objets d'intérêt général**.

**Les objets d'intérêt général** sont, au sein de l'académie, des sujets structurants qui ont vocation à être travaillés à la fois sous l'angle de la recherche et du continuum de formation par l'ensemble des acteurs du territoire dans une perspective de recherche, d'étude, d'expérimentation, de mesure, d'analyse, d'appropriation collective et de diffusion.

Ils ont vocation in fine à favoriser l'amélioration des pratiques au sein des classes et le niveau des compétences attendues. Mais par leur nature complexe, ils nécessitent une approche collaborative entre l'INSPÉ, les écoles, collèges et lycées et le rectorat.

Les objets d'intérêt général retenus par l'INSPÉ de l'académie de Versailles sont les suivants :

- **le développement des compétences socio-comportementales ;**
- **l'apprentissage de la lecture ;**
- **le numérique ;**
- **l'éducation artistique et culturelle ;**
- **l'éducation inclusive ;**
- **la maternelle ;**
- **les valeurs de la république.**

Chacun de ces objets d'intérêt général va être abordé au niveau du territoire académique par l'ensemble des acteurs : étudiants et personnel enseignant de l'INSPÉ, laboratoires de recherche, constellations et classes dans les écoles primaires, collèges et lycées, corps d'inspection. L'objectif pour chaque objet d'intérêt général est de faciliter les échanges, les analyses partagées, la diffusion des conclusions et l'accompagnement dans de nouvelles pratiques.

On se situe ici dans une démarche d'amélioration continue qui repose sur une logique collaborative.

### 3.7 Fiches formation des mentions de master MEEF

L'INSPÉ de l'académie de Versailles propose les quatre mentions MEEF. Les fiches formation vont présenter chaque mention.

#### Fiche formation mention MEEF 1

##### Master MEEF 1 / parcours professeurs des écoles

#### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	<b>Master MEEF mention premier degré, parcours « Professeur des écoles ».</b>
<b>Objectifs professionnels</b>	<p>Le master MEEF premier degré est un <b>master à vocation professionnelle</b>, qui a pour objectif principal la formation des étudiants au métier de professeur des écoles.</p> <p>Se déclinant selon des objectifs disciplinaires, didactiques et pédagogiques, il associe la formation professionnelle, la formation à/par la recherche et la préparation aux épreuves du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE).</p> <p>Le parcours se fixe comme objectif l'acquisition des compétences professionnelles indispensables au métier de professeur des écoles en conformité avec le référentiel métier des enseignants et personnels de l'éducation<sup>12</sup> et le nouveau référentiel de formation<sup>13</sup>.</p> <p>Il vise à permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances requises dans les fondamentaux et les autres disciplines enseignées à l'école en relation avec les programmes scolaires, les compétences nécessaires à leur mise en œuvre pour la réussite de tous les élèves et les perspectives sur l'enseignement du second degré en liaison avec <i>Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture</i><sup>14</sup>.</p> <p>En lien avec la spécificité du métier de professeur des écoles, le parcours a pour but de contribuer à la construction de l'identité professionnelle du futur professeur des écoles, en particulier de développer sa capacité à organiser les divers enseignements en les articulant entre eux dans le cadre de la polyvalence.</p> <p>Le taux de réussite au CRPE dans l'académie de Versailles est particulièrement élevé, ce qui incite à la fois les responsables de la formation et les étudiants eux-mêmes à viser de manière quasi exclusive ce débouché.</p> <p>Toutefois, outre la formation au métier de professeur des écoles, le master permet aux étudiants de se préparer aux <b>missions d'instruction et d'éducation</b> dévolues à tout enseignant du premier degré.</p> <p>Avec l'expérience acquise, les détenteurs de cette spécialité pourront aussi évoluer vers les <b>métiers de la petite enfance, de l'insertion, de l'éducation spécialisée</b>, vers la <b>formation d'enseignants ou de formateurs</b> et bénéficier de <b>passerelles vers d'autres spécialités ou masters</b>.</p>

<sup>12</sup> Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'Éducation, Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013.

<sup>13</sup> Former aux métiers du professorat et de l'Éducation, J.O. du 7-7-2019.

<sup>14</sup> Décret n°2015-372 du 31 mars 2015.

## Organisation de la formation

La formation est conçue, en conformité avec le JO du 7 juillet 2019, comme une **formation intégrée**, qui permet d'acquérir, de manière progressive et en les associant étroitement, savoirs disciplinaires et didactiques, savoirs transversaux, expériences pratiques de stage, analyse et réflexion sur les pratiques, dans le respect de la ventilation préconisée entre construction du cadre de référence et enseignement des fondamentaux (55%), polyvalence et pédagogie (20%), recherche et analyse de situations professionnelles (15%) et contexte propre et innovations pédagogiques (10%).

En résonance avec l'organisation des stages sur la totalité du cursus, l'architecture de la maquette MEEF 1 est construite selon une démarche progressive sur les quatre semestres du Master, en quatre modules successifs, un module par semestre :

- S'approprier les cultures et des savoirs scolaires. Devenir enseignant, passer de la représentation à la conception
- Devenir enseignant, passer de la représentation à la conception. Être enseignant, vecteur et médiateur des savoirs
- Être enseignant, vecteur et médiateur des savoirs. Agir comme enseignant dans la communauté éducative
- Agir comme enseignant dans la communauté éducative. S'ouvrir au futur métier.

Au sein de chacun de ces modules, une approche par compétences est privilégiée.

Six UE sont ainsi distinguées :

*UE 1-Connaitre le contexte institutionnel et professionnel. Fondements éthiques. UE 2-Maitriser les savoirs à et pour enseigner le français et les mathématiques à l'école primaire. Concevoir des séances, des séquences d'apprentissage et leurs évaluations, en prenant en compte la diversité des élèves (École inclusive) et en exploitant les ressources numériques. UE 3-Maitriser les savoirs à et pour enseigner les autres disciplines de l'école primaire : savoirs disciplinaires et savoirs didactiques. Concevoir des séances, des séquences d'apprentissage et leurs évaluations, en prenant en compte la diversité des élèves (École inclusive) et en exploitant les ressources numériques. UE 4-Construire des expériences du métier et analyser les pratiques de stage : mettre en œuvre des séances, des séquences d'apprentissage dans toutes les disciplines de l'école en prenant en compte la diversité des élèves (École inclusive) et en exploitant l'environnement numérique. UE 5-Se former à et par la recherche. UE 6-Concevoir des projets et se doter d'outils de développement professionnel.*

Ces 6 UE sont associées à quatre blocs de compétences communs à chaque module sur les quatre semestres du master.

A L'enseignant acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale.

B- L'enseignant concepteur de son enseignement anticipant les apprentissages.

B'- L'enseignant polyvalent, efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, dans la transmission des savoirs fondamentaux, au service de la réussite de tous

C- L'enseignant, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Chacun de ces blocs de compétences décline les compétences du référentiel<sup>15</sup>. Une même compétence peut apparaître dans plusieurs blocs et plusieurs UE peuvent participer à l'acquisition des compétences d'un même bloc.

La formation vise donc à acquérir progressivement, sur les quatre semestres, les compétences ciblées par les quatre blocs communs aux quatre semestres et déclinées progressivement en UE et EC au fil du master.

Certains enseignements de l'UE1, dont les objectifs et contenus sont communs aux parcours des mentions 2 et 3 -notamment les enjeux et la connaissance du système éducatif et de ses acteurs, les droits et obligations du fonctionnaire, la connaissance et la transmission des valeurs de la République, la laïcité, la lutte contre les discriminations, l'inclusion scolaire (concept et dispositifs) - pourront être mutualisés dans les sites universitaires où l'offre de formation le permet.

À ce tronc commun de la formation des enseignants et conseillers principaux d'éducation s'ajoutent des questions qui seront traitées en prenant en compte les spécificités du métier de professeur des écoles, en particulier la connaissance du développement de l'enfant et de l'adolescent, des processus d'apprentissage, des compétences socio-comportementales, la nécessaire prise en compte de la diversité des élèves et de la difficulté scolaire.

Un volume horaire, à la hauteur des enjeux, est consacré à ces questions fondamentales (99h : 58h en M1 et 42h en M2).

Ces questions, liées à la connaissance du métier, aux enjeux de citoyenneté et d'inclusion, ainsi qu'à des thématiques transversales (« éducation à, etc. ), seront remobilisées au cours de deux journées d'étude, inter mentions, l'une en M1, l'autre en M2, organisées au niveau de l'INSPÉ académique.

Le volume horaire important (129h : 72h en M1, 57h en M2) attribué à la formation en français (*Apprentissage de la lecture, lecture-compréhension, écriture, oral et étude de la langue*) et en mathématiques (*Mesurer, calculer, raisonner*) répond à la priorité ministérielle assignée à la maîtrise de ces deux disciplines par les élèves de l'école primaire.

En outre, afin de former les futurs professeurs des écoles au travail qu'ils auront à faire avec leurs élèves pour mettre en œuvre les programmes de l'école primaire, le parcours introduit des EC qui visent à « *tirer parti de la polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire*<sup>16</sup> ».

Il en est ainsi des EC « *Analyses didactiques dans toutes les disciplines* » et de l'EC « *Lire-dire-écrire, mesurer-calculer-raisonner dans toutes les disciplines* », qui invitent à mettre à profit toutes les disciplines pour développer des compétences dans les fondamentaux en fédérant, pour mieux leur donner sens, les apprentissages proposés.

De même, les EC « *Éducation artistique et culturelle - Projets culturels et interculturels* », « *Oser, créer, expérimenter* », pourront permettre de développer la culture générale des futurs PE, d'enrichir leurs pratiques culturelles, en vue d'une mise en œuvre dans leurs classes et de la construction des compétences partenariales qui doivent être celles du PE dans ce domaine.

---

<sup>15</sup> *Former aux métiers du professorat et de l'Éducation*, J.O. du 7-7-2019.

<sup>16</sup> *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'Éducation*, Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013.

Il s'agit également de promouvoir une formation dont les étudiants, enseignants en devenir, sont acteurs, comme les élèves doivent l'être dans la classe.

L'atelier pédagogique « oser, créer, expérimenter » est une des modalités de ce choix. Le travail collaboratif entre les étudiants dans le cadre de l'accompagnement des stages à travers l'analyse des pratiques ou dans le cadre de l'EC « *Analyses didactiques dans toutes les disciplines* » en est également la traduction.

Les EC sus cités permettent en outre la mise en œuvre, dans les classes, de pratiques, de projets permettant de donner confiance aux élèves en leur montrant qu'ils sont capables de créer, de parvenir à une réalisation satisfaisante, de développer l'estime de soi, de développer donc des compétences comportementales. Ces projets impliquant un travail de collaboration, ils permettent également de développer des compétences sociales : la coopération, mais aussi le respect de l'autre, la tolérance.

La formation au numérique et la formation à l'école inclusive sont assurées à la fois dans des EC dédiés, intégrés aux fondamentaux de l'UE 1, mais également dans tous les EC disciplinaires et didactiques, la question de l'identification et de la prise en compte des besoins particuliers des élèves comme celle de la culture numérique (voir infra) concernant tous les enseignements et, donc, devant être prises en charge par tous les acteurs de la formation.

**Modalités d'enseignement**

*présentiel*     *enseignements à distance*     *hybride*  
 *apprentissage*     *formation continue*

**Formation en langue(s)**

L'apprentissage d'une langue vivante étrangère est clairement identifié dans le cursus, à chaque semestre du master (21h en M1 et 18h en M2). La formation vise, d'une part, le renforcement des compétences linguistiques et, d'autre part, le développement d'une connaissance des enjeux liés à l'enseignement d'une LVE à l'école primaire, des objectifs pédagogiques qui en découlent et leur mise en œuvre par des pratiques de classe appropriées.

Afin d'améliorer les compétences attendues des étudiants en LVE, de leur permettre de s'exprimer avec aisance dans les situations en lien avec l'école, de les sensibiliser aux différentes approches pédagogiques en usage dans d'autres pays et renforcer leur culture langagière, outre la formation dispensée dans les EC dédiés, il est envisagé de rechercher davantage d'échanges avec l'étranger, notamment dans le cadre des stages, ce que permet la modalité massée retenue pour l'ensemble des stages du cursus (cf. infra).

**Place du numérique**

S'inscrivant dans la ligne définie par les *États généraux du numérique pour l'Éducation* (novembre 2020), le parcours retient tout particulièrement l'invitation à « *enseigner et apprendre le numérique et avec le numérique* » et à « *travailler ensemble autrement et [à] promouvoir une culture numérique professionnelle commune* ».

Aussi les nouvelles technologies et l'usage des outils numériques trouvent-ils toute leur place dans le parcours, d'une part dans des modules dédiés intégrés aux fondamentaux (UE1), qui visent à former les futurs enseignants aux enjeux institutionnels de la culture numérique et à leur faire acquérir ou à renforcer leurs compétences techniques, d'autre part dans tous les EC didactiques (cf. intitulés à partir du S2), afin de travailler sur les aspects plus pédagogiques en faisant découvrir aux étudiants les ressources numériques qu'ils pourront utiliser avec leurs élèves.

La formation, en proposant de travailler à la fois sur les aspects pédagogiques, éthiques et techniques, sans réduire le sujet à la seule dimension technique, cherche à contribuer au développement professionnel des étudiants et à les acculturer à des usages remobilisables sur les questions d'apprentissage, dont celles relatives à la prise en compte d'une école inclusive, au service de la diversité des élèves.

<b>Volume horaire de la formation</b>	476h en M1 + 354h en M2, soit 830h + 2 journées d'études (6h chacune) : 1 en M1 et 1 en M2, soit 842h au total.
<b>Lieux de la formation</b>	<p>Le parcours « Professeur des écoles » est proposé dans les cinq universités de l'académie de Versailles : CY Cergy Paris Université, université intégratrice, l'université d'Évry Val d'Essonne, l'université de Versailles Saint-Quentin, l'université Paris-Nanterre et l'université Paris-Saclay.</p> <p>La formation est mise en œuvre dans neuf sites, cinq d'entre eux, dont un site d'enseignement à distance, dépendant de CY Cergy Paris Université. Une particularité : la formation des étudiants PE inscrits à l'UEVE est assurée par les équipes pédagogiques de CY Cergy Paris Université.</p>
<b>Place de la recherche</b>	<p>La formation à et par la recherche s'inscrit dans la temporalité longue, du S1 au S4 avec un prolongement souhaité en formation continuée. Elle s'appuie sur différents enseignements (EC « culture commune » et/ou didactiques) et sur les observations outillées faites dans chacun des stages en M1 et en M2. L'approche retenue cherche à favoriser une démarche réflexive et scientifique et, par ailleurs, permet de limiter le nombre d'évaluations qui tendent à renforcer un rapport dogmatique au savoir au profit d'investigations croisant progressivement différentes approches épistémologiques éclairant la complexité des situations éducatives.</p> <p>La formation à et par la recherche permet l'élaboration progressive d'un mémoire, en alternant travaux individuels et collectifs, oraux et écrits. Des écrits de travail produits chaque semestre entrent dans la composition de ce mémoire soutenu au S4. Des ateliers (correspondant à un demi TP) inscrits à l'emploi du temps permettent l'accompagnement des étudiants jusqu'à la soutenance, qui invite à une prise de recul avant l'entretien du concours.</p> <p>Les objets travaillés dans les ateliers de formation à la recherche sont en lien direct avec les questions professionnelles, ce qui contribue à la professionnalisation des étudiants.</p> <p>Le renforcement des liens entre les activités de recherche des établissements partenaires peut permettre de contribuer à la formation sous diverses formes (notamment par la mise en place de séminaires et journées d'études) et aider les jeunes enseignants à appréhender en quoi des savoirs théoriques peuvent constituer des ressources pour l'action.</p>
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	<p>La formation, conçue comme une <b>formation intégrée</b> entre les deux terrains de formation que sont l'INSPÉ et l'école, propose une <b>professionnalisation progressive</b>, de l'observation à la responsabilité, déclinée sur les deux années de master, incluant dix-huit semaines de stage sur l'ensemble du cursus, suivant une alternance régulière des temps de stage massés (d'une durée de deux à trois semaines) et des temps de formation au sein des universités (périodes de trois semaines) : six semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée au M1 et douze semaines de stages en responsabilité de la fin du S2 au début du S4, organisées sur douze mois consécutifs, en conformité avec l'arrêté de juillet 2020<sup>17</sup>.</p> <p>Cette répartition des stages (volume et nature) permet de tenir compte des contraintes imposées par le calendrier du concours et du master en libérant l'étudiant d'une charge de responsabilité au S4.</p>

<sup>17</sup>Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

En concertation avec le rectorat, une semaine de stage supplémentaire est positionnée au S4, après le CRPE, en vue d'une formation complémentaire au métier par l'observation d'une classe de 6<sup>e</sup>, fin du cycle 3, ou la découverte de secteurs d'exercice différents, notamment dans le cadre de la formation à une école inclusive (classes de SEGPA, classes ULIS, REP +...).

L'organisation, les objectifs et le calendrier des stages sont établis dans une continuité et une cohérence M1-M2 et en articulation avec les autres volets de la formation.

Ainsi, trois SOPA sont prévus en M1 : le premier (S1) se donne pour objectif un travail sur les représentations du métier, avec la découverte de l'école, de la polyvalence, de la poly-fonctionnalité, le second (S1) étant davantage centré sur la classe, la prise en charge de séances d'enseignement dans la perspective du stage en responsabilité du S2. Le troisième (S2) est programmé dans la classe du SR afin de faciliter et préparer la prise en charge de la classe.

En M2, l'alternance est organisée en trois périodes, l'une de deux semaines (début du S3), les deux autres de trois semaines (fin du S3 et début du S4).

Ainsi que le préconise l'arrêté du 24 juillet 2020 (art.15), chaque étudiant bénéficie, pendant la période d'alternance, d'un accompagnement (dont des visites) assuré par un tuteur universitaire et un tuteur du terrain professionnel.

L'évaluation des stages d'observation et de pratique accompagnée ne fait pas l'objet d'une validation indépendante de l'encadrement (préparation et analyse). Elle tient compte, d'une part, de la participation de l'étudiant à la préparation, à la réalisation et à l'analyse des stages effectués, d'autre part, de son implication pendant le stage, dont rend compte le maître d'accueil (MAT) dans un bilan portant sur les activités de l'étudiant. L'évaluation des stages en responsabilité se fonde sur les pratiques professionnelles mises en œuvre lors de ces stages et se fait à partir des contenus des rapports de visite du tuteur de la formation universitaire et d'un travail d'analyse de l'étudiant.

Pour la totalité des stages, la modalité massée est retenue parce qu'elle seule permet aux étudiants, d'une part de prendre la mesure de ce qu'est la prise en charge d'une classe de maternelle et/ou élémentaire et de prendre conscience des enjeux de la polyvalence (conception et mise en œuvre de l'ensemble des domaines enseignés à l'école), d'autre part d'effectuer des stages à l'international dans le cadre des mobilités étudiantes (cf. infra).

Les différents stages proposés permettent, sur l'ensemble du cursus, la découverte de l'école maternelle et l'école élémentaire et, dans la mesure du possible, des trois cycles.

**Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite**

*Modalités de recrutement, prise en compte des contrats EAP*

Le recrutement des étudiants s'opère, sur dossiers, par des commissions pédagogiques universitaires.

Les pré requis et conditions d'admission sont présentés sur le portail national des masters. En M1 MEEF 1, elles sont identiques pour les cinq universités de l'académie. Les expériences en milieu scolaire et, plus particulièrement, les contrats EAP, font partie des critères pris en compte par les commissions pédagogiques.

Trois sessions sont prévues, la première au printemps, la deuxième en fin d'année universitaire, la troisième fin août.

La mise en place d'un portail unique de candidatures est à l'étude pour la mention 1.

*Passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation, leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).*

Les commissions pédagogiques universitaires sont saisies pour favoriser la réorientation d'étudiants.

Certains parcours de MEEF 4 mis en œuvre à CY permettent des réorientations : parcours « *Littérature de jeunesse et métiers du livre pour jeunes publics* », parcours « *Concevoir des projets culturels et artistiques en partenariat* », parcours « *Conseil, projet, action sociale, territoriale et associative* ».

#### *Dispositifs de mise à niveau*

Un module « Maitrise de la langue », facultatif, semestriel et à distance, est proposé aux étudiants de M1 ou M2 dans le but de les amener à développer une attitude réflexive concernant leurs compétences en français écrit. Le module vise à aider l'étudiant à s'approprier les résultats de la recherche concernant la capacité pour le scripteur à corriger sa production, à repérer où sont ses points de fragilité dans l'écriture pour adopter des procédures de relecture efficaces, à se familiariser avec les ressources numériques pour corriger ses productions et pour parfaire sa connaissance des normes du français écrit, à développer ses compétences d'autocorrection et initier une réflexion sur l'accompagnement des élèves dans le respect des normes du français écrit.

#### *Dispositifs d'aide à la réussite*

Les ateliers de l'UE Recherche permettent d'accompagner les étudiants, de la façon la plus individualisée possible, vers la fonction réflexive du mémoire, qui, seule, permet de passer de l'action en situation à une conceptualisation de la pratique. Le travail d'analyse est renforcé en amont dans les EC d'accompagnement de stage qui font rejillir les problèmes liés à la classe. Ces ateliers permettent d'envisager une aide spécifique à la rédaction.

Le tutorat mixte, consistant en un suivi individuel, un accompagnement personnalisé, assuré par les référents que sont les deux tuteurs, constitue un dispositif d'aide à la réussite de chaque étudiant. Pour les étudiants rencontrant des difficultés dans leur pratique professionnelle, des dispositifs d'aide sont mis en place grâce à une collaboration entre les responsables de parcours et directeurs des études et le terrain professionnel.

**Suivi de l'acquisition de compétences**

Les futurs enseignants sont formés, suivis, accompagnés par une équipe pluri-catégorielle. Les temps d'individualisation (accompagnement des stage et visites, encadrement du travail de recherche) permettent de faire le point avec l'étudiant sur les compétences maîtrisées et de définir, avec lui, des axes de progrès qui tiennent compte d'une progressivité dans le développement professionnel.

S'agissant de la validation des différents volets de la formation, afin de donner à l'étudiant le temps d'acquérir les savoirs disciplinaires et didactiques, les savoirs transversaux, de développer les compétences professionnelles attendues, l'évaluation est annualisée, la note finale de chacun des volets de la formation n'étant attribuée, en M1 comme en M2, qu'en fin d'année universitaire.

À l'issue des deux années de master, si le degré d'acquisition des compétences des quatre blocs attendu (niveau 2) est atteint, l'étudiant valide le Master MEEF 1.

**Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études**

#### **1/ Effectifs globaux MEEF 1**

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
	1861	2762	2858

## 2/ Effectifs par types d'inscrits MEEF 1

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
M1 « classique »	777	654	709
M1 « alternant »	118	113	123
M2 « classique »	1064	1091	1092
M2 « cursus adapté »	17	15	30
« Parcours adapté »	915	889	904

## 3/ Résultats Master : évolution 2019-2020

Résultats Master 2019				Résultats Master 2020			
Admis		Non admis		Admis		Non admis	
838	75,22%	276	24,78%	902	81,19%	209	18,81%

Les étudiants diplômés non titularisés après renouvellement ou prolongation sont encouragés à se réorienter vers d'autres filières d'études ou d'autres débouchés professionnels.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

### Composition de l'équipe pédagogique

Les équipes pédagogiques de la mention sont pluri-catégorielles dans les cinq universités et les neuf sites de formation.

Toutefois, la part d'enseignants-chercheurs (PU, MCF), de formateurs à temps plein issus du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré (PRAG, PRCE, PREC), de formateurs 1<sup>er</sup> degré des DSDEN (PEMF, CPC et IEN), d'enseignants du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré assurant un mi-temps (temps déchargé ou formateurs académiques) ou intervenant sous forme de vacataires est très variable selon les universités (par ex. : de 8,8% à 62,2% pour les PRAG/PRCE et de 7,4% à 31,1% pour les enseignants-chercheurs).

Il en est de même pour le volume de formation assuré par des formateurs en poste devant des classes de même(s) niveau(s) d'intervention que les étudiants (de 4,8% à 24,1%). Ces écarts sont souvent liés à un manque d'encadrants statutaires et à un déficit en enseignants-chercheurs. De ce fait, le pourcentage d'interventions des formateurs 1<sup>er</sup> degré du terrain (PEMF, CPC, IEN) est moins élevé dans les sites où les ressources humaines universitaires dévolues à la formation sont plus nombreuses et, inversement, le recours à des intervenants ponctuels (formateurs 1<sup>er</sup> degré du terrain ou vacataires, issus du 2<sup>nd</sup> degré, notamment) est plus élevé dans les sites où les ressources humaines universitaires dévolues à la formation sont moins nombreuses.

### Fonctionnement

La mention est pilotée par un.e responsable de mention, responsable du parcours PE de l'université intégratrice et de l'UEVE, qui assure la coordination des responsables de parcours PE des universités partenaires et des directeurs

des études PE de l'université intégratrice.

Des réunions sont organisées de façon régulière à l'échelle académique (conseils de perfectionnement de la mention 1, groupes de travail issus du CPER, réunions des responsables de parcours et directeurs des études, conseil de suivi des stages et du tutorat) ainsi qu'à l'échelle départementale en vue de la mise en œuvre de la formation en collaboration avec les DSDEN. Leur programmation s'efforce de baliser correctement l'année universitaire.

En dehors de ces rencontres institutionnalisées, des échanges ont lieu par mail ou téléphone entre responsable de la mention, responsables de parcours des universités partenaires et les A-DASEN ainsi qu'entre les acteurs locaux de la formation (responsables de parcours des universités, directeurs des études et responsables pédagogiques de site de CY, conseillers pédagogiques attachés à l'A-DASEN dans les quatre DSDEN).

## Partenariats

### **Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE**

En dehors des partenaires universitaires, académiques et départementaux, l'INSPÉ de Versailles dispose de nombreux partenariats avec les institutions artistiques, culturelles et scientifiques de l'Île-de-France (Musées nationaux : le musée d'Orsay, le Louvre. Monuments du patrimoine : le château de Versailles. Intervenants extérieurs : conférences et exposition sur la littérature de jeunesse) permettant de former les futurs enseignants à l'Éducation Artistique et Culturelle.

D'autres collaborations sont également engagées avec les partenaires de l'Éducation nationale, qui interviennent, ponctuellement, pour des formations « corps et voix » (MGEN), « responsabilité de l'enseignant » (MAÏF), sensibilisation aux problématiques du numérique (CANOPÉ).

### **Internationalisa tion de la formation**

Bien que le service des Relations internationales de l'INSPÉ se soit efforcé d'adapter le dispositif de mobilité étudiante, proposé par le programme ERASMUS et ERASMUS+ de l'agence européenne, aux fortes contraintes des étudiants inscrits dans le Master « Professeur des écoles », les mobilités sortantes ont été limitées en MEEF 1 comme dans les autres parcours MEEF du fait de la place du concours en fin de M1 et du statut de fonctionnaire stagiaire en M2.

Toutefois, des mobilités sortantes, courtes, ont pu être mises en place en MEEF 1 : 26 en M1 en 2018-2019, 22 en 2019-2020, 12 prévues en 2020-2021.

S'agissant des mobilités entrantes, des étudiants étrangers sont accueillis chaque année en MEEF 1 : 11 en 2018-2019 (3 au S1, 8 au S2), 9 en 2019-2020 (7 au S1, 2 au S2), 5 prévues en 2020-2021 (S2).

Le déplacement du concours fin M2 et la modalité massée retenue pour tous les stages du cursus facilitera les mobilités courtes en M1 comme en M2.

## Fiche formation mention MEEF 2

La mention MEEF 2 permet de préparer les concours suivants : CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP, les deux derniers concours cités étant regroupés dans les parcours techno-pro. Afin de faciliter la compréhension des choix proposés, deux fiches mentions sont proposées : l'une concerne les parcours enseignement général, l'autre les voies technologique et professionnelle.

L'ensemble des parcours se fixent comme objectif l'acquisition de compétences professionnelles en conformité avec le référentiel de compétences des enseignants. C'est d'ailleurs en cohérence avec ce référentiel que les maquettes ont été construites. Le tableau ci-dessous indique les liens entre le tronc commun des différents parcours et les compétences professionnelles attendues.

UE/EC du tronc commun	Heures étudiant.es	Compétences Métier concernées																			
		Compétences communes														Compétences Professeur.e.s					
		CC1	CC2	CC3	CC4	CC5	CC6	CC7	CC8	CC9	CC10	CC11	CC12	CC13	CC14	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5	
Connaissance du métier 1	20																				
Connaissance du métier 2	30																				
Culture numérique	12																				
Langue vivante pour le métier d'enseignant et la recherche	24																				

*Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE*

### Master MEEF 2 / parcours enseignement général

#### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Master MEEF mention second degré, parcours enseignement général (12 parcours disciplinaires)
<b>Objectifs professionnels</b>	<p>Le master MEEF mention second degré, parcours enseignement général est un master à vocation professionnelle qui a pour objectif la formation des étudiants au métier de professeur des collèges et lycées généraux et technologiques.</p> <p>Il comporte 12 parcours disciplinaires : Allemand, Anglais et Espagnol, Histoire-géographie, Lettres et Philosophie, Mathématiques, Sciences-physiques et Sciences et vie de la terre, Sciences économiques et sociales, Education physique et sportive, Numérique et sciences informatiques.</p> <p>Le parcours se fixe comme objectif l'acquisition de compétences professionnelles en conformité avec le référentiel de compétences des enseignants.</p>
<b>Organisation de la formation</b>	<p>La formation s'appuie sur le référentiel « Former aux métiers du professorat au XXIe siècle ».</p> <p>Les UE sont regroupées en cinq blocs de compétences afin de placer les étudiants au centre de la démarche de formation et d'acquisition des compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique » ;</li> <li>- « Agir au sein du service public et de la communauté éducative » ;</li> <li>- « Concevoir et mettre en œuvre son enseignement au service de la réussite de toutes et tous » ;</li> <li>- « Être acteur d'une démarche individuelle et collective de développement professionnel » ;</li> <li>- « Construire des expériences du métier de professeur ».</li> </ul> <p>La démarche est résolument progressive sur les deux années de formation en lien avec le continuum de formation. L'enjeu de la prise en compte de la diversité des élèves, particulièrement à travers l'inclusion des publics à besoins éducatifs spécifiques, nourrit</p>

l'ensemble de la formation.

Le tronc commun de maquette de formation est articulé autour d'une part d'enseignements communs aux différents parcours de la mention et mutualisés (ou mutualisables) sur site (environ 10% du temps de formation), et d'autre part d'UE/EC aux contenus comparables entre les parcours mais prenant en compte les coloriages disciplinaires des parcours (environ 25%).

Ce tronc commun associe contenus d'enseignement élaborés au fil du travail collectif de l'ESPÉ/INSPÉ et propositions pédagogiques nouvelles permettant de répondre aux besoins de formation des enseignants en relation avec le référentiel de compétences.

Un volume horaire important (50 h en tronc commun, 20 h minimum dans le cadre des parcours disciplinaires) est consacré à la connaissance du métier, des obligations du fonctionnaire, du système éducatif, de la communauté éducative et des enjeux d'inclusion scolaire. Cela porte particulièrement sur les valeurs de la République, la laïcité, la lutte contre les discriminations et l'égalité filles-garçons. Ce tronc commun est travaillé de manière interdisciplinaire et pour partie également de manière inter-mention (MEEF 1, 2 et 3) dans la perspective d'une culture éducative commune.

Autorité, gestion de classe, évaluation et relation pédagogique, processus d'apprentissage, connaissance des enfants et des adolescents et sciences cognitives, accompagnement des élèves sont travaillés à la fois dans le tronc commun, dans les UE/EC connaissance du métier de professeur de... , mais également dans d'autres modules d'enseignement notamment ceux consacrés à l'accompagnement des stages. Des syllabus viendront compléter et expliquer précisément la place et la progressivité de la construction de chacune de ces compétences.

Face aux contestations multiples des principes sur lesquels se fondent notre société, mais également de la démarche critique et des résultats scientifiques avérés, il est apparu pertinent de travailler avec les étudiant.es des scénarios de réponses à travers un module « **Citoyenneté, savoirs et questions socialement vives** » apparaissant sous forme d'UE/EC spécifique dans les parcours ou associé à d'autres UE/EC.

L'ensemble de ces questions liées à la connaissance du métier, aux enjeux de citoyenneté et d'inclusion, aux valeurs de la République et de la laïcité, ainsi qu'à des thématiques transversales (« éducation à », etc.) seront remobilisés à travers une journée d'étude organisée durant le master de manière interdisciplinaire et inter-mention.

Il s'agit de promouvoir une formation dont les étudiants, apprentis enseignants, sont les acteurs. **L'atelier pédagogique : oser, créer, expérimenter** (minimum 20h) est une des modalités de ce choix permettant aux étudiants, dans une démarche de développement professionnel, de déployer leur créativité et d'expérimenter des innovations pédagogiques selon différentes modalités (travail sur projet, co-formation entre pairs, hackathon, webradio, etc.) Le travail collaboratif associant les étudiants en est une autre des modalités. Certains parcours ont d'ailleurs fait le choix d'une hybridation pédagogique associant enseignement à distance mutualisé intersites, travail collaboratif propre notamment à construire la « compétence coopérer au sein d'une équipe », reprise sous forme d'ateliers en présentiel des éléments constitutifs de l'enseignement. L'accompagnement des stages à travers l'analyse des pratiques (min. 60 h) est une autre expression forte de la valorisation des étudiants comme acteurs de leur formation.

La culture du numérique (**Usage du numérique en milieu scolaire** dont PiX, 20h ; **Enseigner sa discipline avec le numérique et à distance**, min. 36 h) contribue au déploiement des compétences des enseignant.es et favorise l'inclusion scolaire. Le contexte des confinements successifs et les nécessités de la continuité pédagogique rendent crucial la formation à l'enseignement à distance et à l'hybridation pédagogique. Culture numérique et **langue vivante au service du métier d'enseignant et de la recherche** (min. 24 h) sont abordés dans un item spécifique de la fiche ci-après.

**L'enseignement artistique et culturel** présent dans tous les parcours disciplinaires selon des modalités adaptées permet de prendre en compte la fonction inclusive de cet enseignement, tout en travaillant les compétences partenariales des enseignants (voir infra -partenariats).

L'enjeu de **l'insertion professionnelle des** étudiants titulaires d'un master mais échouant au concours sera travaillé dans l'UE « Projet personnel et insertion professionnelle » dont l'objectif ne sera pas uniquement de préparer à l'épreuve d'entretien du concours, mais aussi de préparer des réorientations possibles dans une perspective d'individualisation des parcours professionnels.

**Modalités d'enseignement**

*présentiel*     *enseignements à distance*     *hybride*  
 *apprentissage*     *formation continue*

**Formation en langue(s)**

Inscrite au référentiel de compétences des enseignants et personnel de l'éducation, la maîtrise d'une langue vivante étrangère dans situations exigées par son métier est un élément clé de la formation des futurs enseignants, afin qu'ils puissent prendre part aux échanges et partages internationaux, pour eux-mêmes et pour leurs élèves, dans un contexte institutionnel où de nombreux dispositifs et fonctions invitent à cette ouverture quelle que soit la discipline d'enseignement.

La formation intègre un enseignement d'au moins 24h visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement doit être mis en relation avec le reste de la formation, et notamment en lien avec la recherche, et de son utilisation dans le cadre professionnel.

**Place du numérique**

Le numérique est un objet d'apprentissage, d'enseignement, de formation et de recherche, en lien avec le cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Les contenus proposés dans la maquette de la mention 2 élargissent à plusieurs enjeux :

- Le numérique est appréhendé comme un levier de développement professionnel des personnels d'éducation, en lien avec les bouleversements qu'il porte dans les usages et les pratiques ;
- Les approches transversales de l'enseignement par le numérique sont abordées ainsi que les approches didactiques liées à des disciplines ou à des domaines d'enseignement ;
- Le numérique ne peut pas être réduit à un enjeu technique : il doit intégrer des enjeux pédagogiques, et doit pouvoir traiter également des pratiques et des usages autour de ces questions.

La culture numérique est mise au service d'une école inclusive et de la diversité des élèves.

**Volume horaire de la formation**

Environ 500 heures de formation en M1 et 300h en M2 hors temps de stage.

Cette répartition inégale du temps de formation entre M1 et M2 prend en compte la part plus importante de stage en 2e année, du fait de l'alternance qui cumule 12 semaines de service enseignant en responsabilité en collège ou lycée.

**Lieux de formation**

Sites des cinq universités partenaires : Université CY Cergy Paris Université, Université d'Evry Paris-Saclay, Université Paris Nanterre, Université Paris-Saclay, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

**Place de recherche**

Les activités de recherche des établissements partenaires peuvent contribuer à la formation sous diverses formes : organisation de séminaires, de journées d'études et de colloques pour actualiser les connaissances scientifiques, didactiques,

pédagogiques et éducatives ; implication de formateurs dans des recherches collaboratives sur la formation et l'enseignement (avec décharge possible dans le cadre d'appels à projet internes de la commission scientifique du COSP); animation d'équipes de formateurs encadrant des mémoires sur une thématique commune.

Il s'agit, en renforçant ces liens, d'aider les jeunes enseignants à appréhender en quoi des savoirs théoriques peuvent constituer des ressources pour l'action.

La formation à et *par* la recherche s'inscrit dans la temporalité longue, du S1 au S4 avec un prolongement souhaité en formation continuée. Elle s'appuie sur différents enseignements (connaissance du métier et/ou didactique) et sur les observations outillées faites dans chacun des stages en M1 et en M2. Il s'agit de limiter le nombre d'évaluations qui tendent à renforcer un rapport fermé au savoir, au profit d'investigations croisant progressivement des différentes approches épistémologiques éclairant la complexité des situations éducatives. La formation à et *par* la recherche permet l'élaboration progressive d'un mémoire, en alternant travaux collectifs et individuels, oraux et écrits. Des écrits de travail produits chaque semestre peuvent entrer dans la composition de ce mémoire. Des ateliers (correspondant à un demi TP) inscrits à l'emploi du temps permettent l'accompagnement des étudiants jusqu'à la soutenance qui invite à une prise de recul avant l'entretien du concours.

### **Place des stages et organisation de l'alternance**

L'alternance intégrative doublée d'un accompagnement par des équipes pluricatégorielles est une dimension essentielle pour un master professionnalisant.

Six semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) sont mises en place dans le cadre du M1. Durant les stages SOPA, les stagiaires devront particulièrement être sensibilisés aux dispositifs de prise en compte de la diversité des élèves et d'inclusion des publics à besoins éducatifs spécifiques dans les établissements scolaires.

L'alternance durant le M2 aura lieu en priorité sous la forme de contrats d'alternance opérés par le rectorat de l'Académie de Versailles sur la durée de l'année scolaire.

Des situations spécifiques (par exemple, étudiant.es disposant d'un master) pourront donner lieu à une alternance sous forme d'une pratique accompagnée régie par l'article 16 de l'arrêté master MEEF de juillet 2020.

Les stages de deuxième année donneront lieu à un suivi et visite(s) par un tuteur universitaire.

L'observation en terrains pluriels, c'est-à-dire dans des établissements inhabituels dans les parcours de formation des enseignants (REP+, lycées professionnels et technologiques, écoles primaires, SEGPA, ULIS, etc.) sera mise en œuvre. La pratique de l'observation en terrains pluriels est le résultat d'expérimentation menée durant plusieurs années dans le parcours Histoire-géographie et dans le parcours Lettres en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Versailles. Il contribue notamment à l'une des priorités fixées par l'Inspé s'agissant de l'éducation prioritaire.

### **Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite**

Le recrutement par les commissions pédagogiques universitaires s'opère sur dossier et éventuellement sur entretien. Les conditions d'inscription sont présentées sur le portail national des masters. Deux sessions (l'une au printemps, l'autre à la fin de l'été) sont prévues.

Les commissions pédagogiques universitaires sont saisies afin de permettre la réorientation entrante ou sortante des étudiants.

L'EC « Projet personnel et insertion professionnelle » est mis en place pour notamment répondre aux besoins des étudiants ayant échoué au concours de recrutement.

**Suivi de l'acquisition de compétences**

Les futurs enseignants sont suivis, régulièrement évalués et informés des résultats de ces évaluations par une équipe pluri-catégorielle.

Les évaluations supposent en effet un regard croisé entre les différents acteurs impliqués dans la formation : les formateurs INSPÉ (enseignants chercheurs, PRAG, Formateurs académiques), les tuteurs qui accueillent les étudiants, les corps d'inspection, les chefs d'établissement et les étudiants.

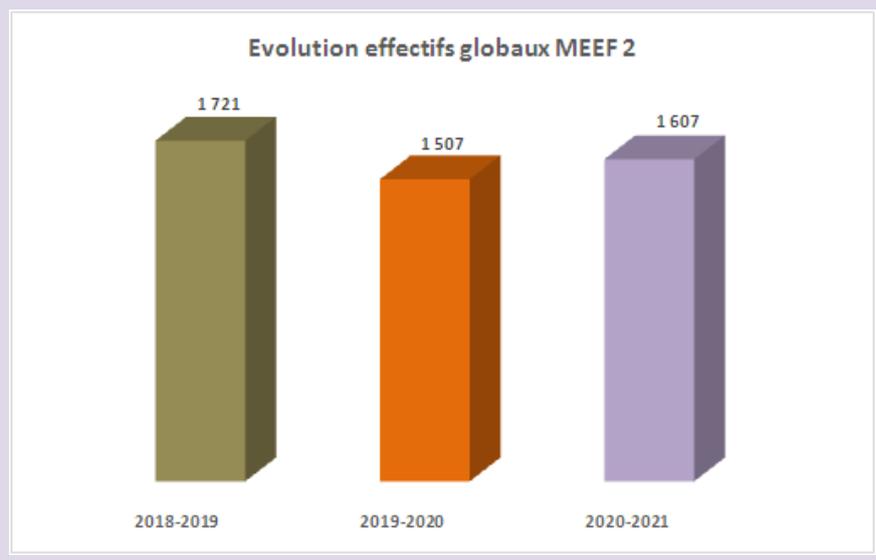
A l'issue des deux années de master, si les cinq blocs de compétences sont validés, l'étudiant acquiert un M2 grâce auquel il pourra enseigner suite à l'obtention du concours de recrutement, le CAPES.

**Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études**

Analyse de l'évolution des effectifs et de la réussite des étudiant.es :

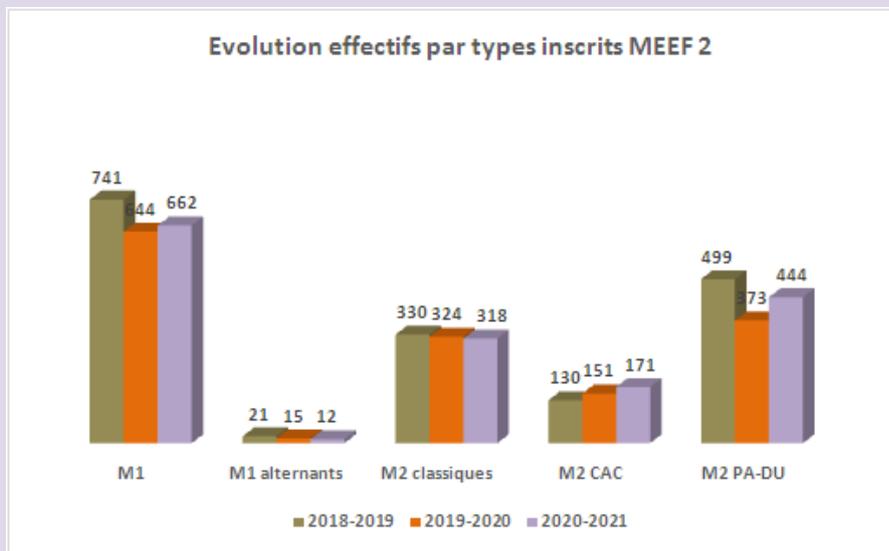
**1/ Effectifs globaux**

	2018-2019	2019-2020	2020-
MEEF 2	1 721	1 507	1 607
		-214	107
		-12,43%	6,64%



**2/ Effectifs par types d'inscrits**

	2018-2019	2019-2020	2020-
M1	741	644	
M1 alternants	21	15	
M2 classiques	330	324	
M2 CAC	130	151	
M2 PA-DU	499	373	
	1 721	1 507	

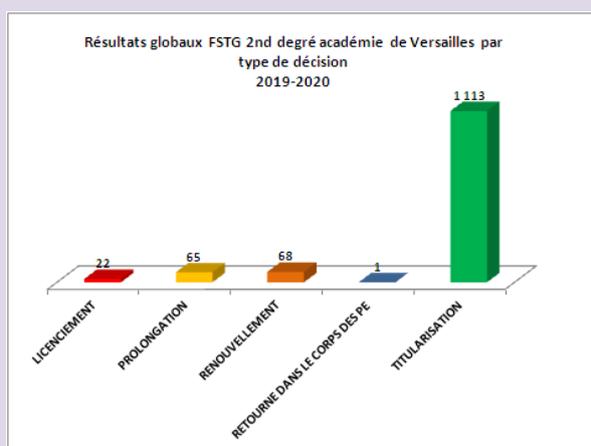


### 3/ Résultats stagiaires MEEF 2 2020-2021

Résultats globaux par type de décision:

	LICENCIEMENT	PROLONGATION	RENOUVELLEMENT	RETOURNE DANS LE CORPS DES PE	TITULARISATION	TOTAL GENERAL
RESULTAT FSTG	22	65	68	1	1 113	1 269
en %	2%	5%	5%	0%	88%	100%

NB : 27 FSTG ont démissionné en 2019/2020



Données Rectorat de l'académie de Versailles

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

**Composition de** Les équipes pédagogiques pluri-catégorielles sont constituées autour de

<b>l'équipe pédagogique</b>	l'ensemble des masters de la mention sur les sites des cinq universités partenaires. 33% sont des enseignants-chercheurs, 35% sont des PRAG et des PRCE. 32% sont des enseignants en postes devant élèves.
<b>Fonctionnement</b>	<p>La mention est coordonnée par un responsable de mention. Chaque parcours disciplinaire est coordonné par un responsable académique. Chaque master est sous la responsabilité d'un responsable (enseignant-chercheur, prag ou formateur académique). Chaque année de master peut être sous la responsabilité d'un enseignant différent.</p> <p>Les équipes pluri-catégorielles se réunissent par parcours disciplinaire avec les IA-IPR formation de la discipline et des représentants des étudiants au sein de préConseil de perfectionnement (préCPER). Les responsables de parcours de l'ensemble des disciplines, ainsi que des enseignants pluri-catégoriels et des représentants des étudiants, participent avec des représentants du rectorat à un Conseil de perfectionnement de la mention 2 (CPER2)</p>

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	<p>Un partenariat étroit s'est noué avec les INSPÉ de Créteil et de Paris dans le cadre du suivi des fonctionnaires-stagiaires. Il faut savoir que des fonctionnaires stagiaires affectés dans l'académie de Créteil et de Paris sont formés par l'INSPÉ de Versailles. Il en est de même pour des fonctionnaires-stagiaires affectés dans l'académie de Versailles et formés par l'INSPÉ de Créteil. Ce dispositif est sans doute appelé à évoluer dans le cadre du passage à la contractualisation dans le master.</p> <p>Par ailleurs, la carte des formations est pensée et concertée à l'échelle de l'Île de France et des trois INSPÉ.</p> <p>L'INSPÉ de Versailles dispose également de nombreux partenariats avec les institutions artistiques, culturelles et scientifiques de l'Île-de-France permettant de former les futurs enseignants à l'enseignement artistique et culturel (visites, spectacles, ateliers culturels, etc.). Ils élaborent à partir de ces expériences des activités pédagogiques en lien avec la construction des savoirs fondamentaux et des compétences citoyennes.</p> <p>D'autres types de partenariat sont envisagés notamment avec le ministère de la Défense et les armées dans le cadre du Trinôme académique (Rectorat, Armées, IHEDN) qui peut se concrétiser par des visites de sites militaires ou de musées assorties de conférences assurées par des intervenants militaires d'active ou membres de centres de recherches de l'armée afin d'instruire les étudiants sur l'enseignement de l'esprit de défense inscrit dans les programmes.</p> <p>Des axes d'innovation pédagogique sont depuis plusieurs années travaillés avec le réseau des Ateliers Canopé. Dans la perspective notamment de « l'Atelier : oser, créer, expérimenter » ce partenariat devrait être renforcé.</p>
<b>Internationalisation de la formation</b>	<p>Mobilités sortantes :</p> <p>Le concours en fin de M1 conjugué au statut de fonctionnaire stagiaire en M2 ont rendu très difficile les mobilités sortantes pour nos étudiants.</p> <p>Par ailleurs, les mobilités MEEF2 étant gérées par les UFR de chaque discipline, le service Relations Internationales de l'INSPÉ de l'académie de Versailles n'a pas de visibilité sur les éventuels départs en stages ou études à l'international.</p>

---

La nouvelle accréditation permettra, nous l'espérons, de les rendre possibles.

Mobilités entrantes : pour l'année 2019-2020, nous avons accueillis (composante CY) 1 étudiant Espagnol en MEEF2 Anglais notamment.

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	<p>Master MEEF mention second degré, parcours voies technologique et professionnelle (8 parcours disciplinaires : Design et métiers d'arts : DEMA, sciences techniques médico-sociales : STMS, sciences technologie, service et commercialisation en hôtellerie-restauration : ST-SCHR, sciences et technologies culinaire, organisation et production culinaire : STC-OPC, Economie-gestion, Biotechnologie santé environnement : BSE, Maths physique chimie : MPC, lettres-histoire et géographie : LHG). Pour les parcours de spécialité apparaissent deux options correspondant aux voies de concours : CAPLP et CAPET. Ces 2 options/voies de concours sont, selon les parcours, elles-mêmes re-déclinées en options.</p>
<b>Objectifs professionnels</b>	<p>Le master MEEF mention second degré, parcours voies technologique et professionnelle, est un master à vocation professionnelle qui a pour objectif la formation des étudiants au métier de professeur.e des enseignements généraux et des enseignements de spécialités des lycées professionnels et des professeurs des enseignements de spécialités des lycées technologiques. Les parcours se fixent comme objectif l'acquisition de compétences professionnelles en conformité avec le référentiel de compétences des enseignants.</p>
<b>Organisation de la formation</b>	<p>La formation prend appui sur le référentiel « Former aux métiers du professorat au XXI<sup>e</sup> siècle et, plus spécifiquement concernant la voie professionnelle elle prend en compte les transformations de celle-ci (co-intervention, chef d'œuvre). Six principes ont présidé à la l'élaboration des maquettes des 8 parcours des voies technologique et professionnelle :</p> <p><b>L'entrée par compétences</b> : la formation se structure autour de 4 blocs de compétences déclinés sur 4 semestres (Sinsérer-contribuer/maîtriser-enseigner/Rechercher-analyser/Mettre en œuvre-expérimenter). Ils constituent le principe structurant des 5 UE distribuées sur les 4 semestres. Chaque UE décline les compétences professionnelles attendues d'un futur enseignant des voies technologique et professionnelle : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ; Agir au sein du service public et de la communauté éducative ; Concevoir et mettre en œuvre son enseignement au service de la réussite de toutes et tous ; Être acteur d'une démarche individuelle et collective de développement professionnel ; Construire des expériences du métier de professeur.</p> <p><b>L'articulation entre formation disciplinaire et formation transversale</b></p> <p>Chaque UE est déclinée en EC auxquels se rattachent des axes de formation. Ces axes de formation s'inscrivent dans la logique d'une formation par compétences qui permet de former à et d'évaluer chacune d'elles dans des contextes divers (enseignements disciplinaires, connaissance du métier, recherche, pratiques en milieu professionnel). Ces axes de formation sont à mettre en relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un livret de compétences dans lequel les descripteurs permettront d'envisager la progression sur les 4 semestres ainsi que les modalités d'évaluation</li> <li>- des syllabus à venir qui permettront de préciser les objectifs, les contenus d'enseignement et les modalités de mise en oeuvre pour chacun des 8 parcours.</li> </ul> <p>Un volume horaire important (72 heures) est consacré à la connaissance du métier où sont abordées les questions touchant aux enjeux de l'inclusion scolaire auxquels il est possible de rattacher les pratiques artistiques et culturelles (12 heures), aux valeurs de la République, à la laïcité, à la lutte contre les discriminations et les inégalités, à la connaissance des publics scolaires mais également à ce qui fait l'une des spécificités de nos parcours ; la connaissance du monde de l'entreprise, la transformation de la voie professionnelle, l'insertion professionnelle et</p>

l'accompagnement du parcours des élèves.

Une partie de ces thématiques, déclinées dans des EC dédiés, est également abordée dans le cadre des enseignements plus spécifiquement disciplinaires

La culture du numérique est présente, à raison de 18h dans le cadre des enseignements mutualisés et à raison d'un minimum de 36 heures dans les enseignements disciplinaires.

#### **La mutualisation :**

Elle se situe à plusieurs niveaux :

- *Mutualisation entre les différents parcours* : l'ensemble des enseignements consacrés à la connaissance du métier ainsi qu'une partie des enseignements en lien avec les analyses de pratiques et avec la recherche est mutualisée répondant ainsi à l'enjeu fort de l'interdisciplinarité dans la formation des futurs enseignants des voies technologique et professionnelle (32, 24 %). Le principe de mutualisation entre parcours permet de travailler certains contenus (laïcité, évaluation, conduite de classe, pratiques du projet...) en concertation entre formateurs intervenant en connaissance du métier et formation disciplinaire ;
- *Mutualisation au sein d'un même parcours* (CAPET et CAPLP), *entre deux ou trois parcours* autour de thématiques précises (10 %). Elle favorise le travail sur la mise à niveau des étudiants bivalents (MCP et LHG) et polyvalents (parcours de spécialité). Les moments de mutualisation des options au sein des parcours (exemple CAPET économie-gestion) peuvent répondre à la polyvalence de la formation dans les voies technologique et professionnelle et à la mise à niveau qu'elle requiert.
- *Mutualisation entre mentions* : journée d'étude inclusion avec MEEF 1 et journée d'étude avec MEEF 3 dans le cadre des 10 % contexte et innovation

#### **La poursuite de pratiques innovantes**

Ces pratiques prennent plusieurs formes :

- Le développement de la formation à distance ;
- L'implication des étudiants dans l'évaluation par compétences ;
- Les journées d'études mutualisées entre parcours et mentions pour développer l'interdisciplinarité et le travail collectif ;
- Les ateliers pédagogiques qui permettront de poursuivre des pratiques innovantes initiées depuis plusieurs années dans le cadre de la formation initiale mais également dans le cadre de la formation continue : co-intervention entre parcours, co-formation entre pairs et co-formation entre étudiants et enseignants confirmés comme ce qui se fait aujourd'hui dans le cadre d'un LéA entre l'INSPÉ et le lycée Condorcet de Limay du bassin de Mantes-la-Jolie (78) ;
- L'accompagnement à la recherche d'étudiants ayant eu des parcours spécifiques et peu familiers avec la littérature universitaire.

#### **Le développement de l'enseignement à distance**

Un des 8 parcours propose une formation totalement à distance depuis 10 ans (Biotechnologie, santé, environnement). Le choix est fait d'étendre cette modalité de formation en développant l'hybridation des 7 autres parcours. Les enseignements mutualisés entre les 8 parcours relevant de la connaissance du métier et de la recherche seront proposés à distance (environ 30 % de la formation). Ils se feront par le biais de l'actuelle plateforme de l'INSPÉ Campus-EAD. Ce développement de la distance se fera progressivement dans le cadre de certains enseignements disciplinaires. Ce développement de l'hybridation à l'INSPÉ vient concrétiser par l'expérience en formation les pratiques et les réflexions menées par les étudiants en direction des élèves.

**L'insertion professionnelle des étudiants** se préparant au métier de professeurs des voies technologique et professionnelle

Cette insertion « projet personnel et insertion professionnelle » se fait par le biais des enseignements plus spécifiquement fléchés pour la préparation au concours (compétence 4) mais également par le biais des stages en milieu professionnel (établissements scolaires, entreprises) et des rencontres avec les acteurs du monde de l'entreprise (stages en entreprise, Campus des métiers).

**Modalités d'enseignement**

*présentiel*     *enseignements à distance*     *hybride*  
 *apprentissage*     *formation continue*

**Formation en langue(s)**

Inscrite au référentiel de compétences des enseignants et personnel de l'éducation, la maîtrise d'une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier est un élément clé de la formation des futurs enseignants, afin qu'ils puissent prendre part aux échanges et partages internationaux, pour eux-mêmes et pour leurs élèves, dans un contexte institutionnel où de nombreux dispositifs et fonctions invitent à cette ouverture quelle que soit la discipline d'enseignement.

La formation intègre un enseignement d'au moins 24h visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues et dans certains parcours, 12 h sont également réservées à la maîtrise de la langue vivante dans le cadre des enseignements disciplinaires : langue appliquée à la spécialité. Ces enseignements reposeront sur une prise en compte des différents niveaux de maîtrise en fonction des parcours professionnels et/ou universitaires en privilégiant la différenciation, l'individualisation et l'autonomie pour se former dans le cadre de l'hybridation de la formation.

**Place du numérique**

Le numérique est un objet d'apprentissage, d'enseignement, de formation et de recherche, en lien avec le cadre de référence des compétences numériques (CRCN). Les enseignements étant hybridés le numérique est au cœur de la formation des étudiants des voies technologique et professionnelle. L'expérience en formation vient nourrir leur réflexion en direction des élèves.

Les contenus proposés dans la maquette de la mention 2 élargissent à plusieurs enjeux :

- Le numérique est appréhendé comme un levier de développement professionnel des personnels d'éducation, en lien avec les bouleversements qu'il porte dans les usages et les pratiques ;
- Les approches transversales de l'enseignement par le numérique sont abordées ainsi que les approches didactiques liées à des disciplines ou à des domaines d'enseignement
- Le numérique ne peut pas être réduit à un enjeu technique : il doit intégrer des enjeux pédagogiques, et doit pouvoir traiter également des pratiques et des usages autour de ces questions.

La culture numérique est mise au service d'une école inclusive, au service de la diversité des élèves.

**Volume horaire de la formation**

856 heures : 543 heures de formation en M1 et 313 heures en M2 hors temps de stage. Le nombre d'heures s'explique par la bivalence et la plurivalence des parcours ainsi que par l'enseignement en ateliers. La distribution des heures respecte les pourcentages proposés par l'Arrêté de 2019 :

Cadre de référence et savoirs fondamentaux 45%	Stratégies d'enseignement et d'apprentissage 30%	Pratiques réflexives et recherchées 15%	Contexte et innovation, spécificité Inspé (ateliers et journées d'études) 10%
45% de 856= 385	30% de 856= 257	15% de 856= 128	10% de 856= 86
50		22	
18			
30			
33			12
126	42		24
48			
24	60		24
		75	
		24	12
	30		12
60	130		
389	262	121	84

**Lieux de la formation**

Site d'Antony (Hauts-de-Seine)

**Place de la recherche**

Les activités de recherche des établissements partenaires peuvent contribuer à la formation sous diverses formes : organisation de séminaires, de journées d'études et de colloques pour actualiser les connaissances scientifiques, didactiques, pédagogiques et éducatives ; implication de formateurs dans des recherches collaboratives sur la formation et l'enseignement (avec décharge possible dans le cadre d'appels à projet internes de la commission scientifique du COSP); animation d'équipes de formateurs encadrant des mémoires sur une thématique commune.

Il s'agit, en renforçant ces liens, d'aider les jeunes enseignants à appréhender en quoi des savoirs théoriques peuvent constituer des ressources pour l'action.

La formation à et par la recherche s'inscrit dans la temporalité longue, du S1 au S4 avec un prolongement souhaité en formation continuée. Elle s'appuie sur différents enseignements (connaissance du métier et/ou didactique) et sur les observations outillées faites dans chacun des stages en M1 et en M2. Il s'agit de limiter le nombre d'évaluations, qui tendent à renforcer un rapport fermé au savoir, au profit d'investigations croisant progressivement des différentes approches épistémologiques éclairant la complexité des situations éducatives. La formation à et par la recherche permet l'élaboration progressive d'un mémoire, en alternant travaux individuels et collectifs, oraux et écrits. Des écrits de travail produits chaque semestre entrent dans la composition de ce mémoire soutenu au S4. Des ateliers (correspondant à un demi TP) inscrits à l'emploi du temps permettent

l'accompagnement des étudiants jusqu'à la soutenance qui invite à une prise de recul avant l'entretien du concours.

Les parcours scolaire et professionnel de certains étudiants des voies technologique et professionnelle (étudiants en reconversion, étudiants de niveau BTS) nécessitent un accompagnement pour les familiariser avec la littéracie universitaire. Ils appellent une pédagogie universitaire centrée sur l'accompagnement, la réalisation d'écrits intermédiaires, l'articulation entre réflexion et production individuelle et production collective et l'utilisation d'outil comme le carnet de bord du chercheur.

L'enjeu est de doter les étudiants de compétences en termes de recherche qui les aideront à envisager une formation tout au long de la vie et faciliteront leur adaptation aux changements qu'ils rencontreront au cours de leur carrière.

### **Place des stages et organisation de l'alternance**

L'alternance intégrative doublée d'un accompagnement par des équipes pluri-catégorielles est une dimension essentielle pour un master professionnalisant.

Six semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) sont mises en place dans le cadre du M1 (de manière massée ou filée selon les parcours). Parmi ces six semaines de stages est prévue une semaine de stage d'observation filé en terrains pluriels, c'est-à-dire dans des établissements inhabituels dans les parcours de formation des enseignants (REP+, lycées professionnels et technologiques, écoles primaires, SEGPA, ULIS, etc.)

Durant les stages SOPA, les stagiaires devront particulièrement être sensibilisés aux dispositifs de prise en compte de la diversité des élèves et d'inclusion des publics à besoins éducatifs spécifiques dans les établissements scolaires.

L'alternance durant le M2 aura lieu en priorité sous la forme de contrats d'alternance opérés par le rectorat de l'Académie de Versailles sur la durée de l'année scolaire.

Des situations spécifiques (par exemple, étudiant.es disposant d'un master) pourront donner lieu à une alternance sous forme d'une pratique accompagnée régie à l'article 16 de l'arrêté master MEEF de juillet 2020.

Les stages de deuxième année donneront lieu à un suivi et visite(s) par un tuteur/trice universitaire.

Un stage en entreprise de deux à trois semaines, préparé en amont et exploité en aval, est prévu en fin de M1 pour l'ensemble des parcours (enseignement général et enseignement de spécialités). Il répond aux enjeux d'insertion professionnelle des élèves des voies professionnelle et technologique, au développement d'une maîtrise des gestes professionnels des élèves se professionnalisant dans le cadre scolaire et à une meilleure connaissance des différentes modalités de formation professionnelle (alternance, apprentissage).

### **Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite**

Le recrutement par les commissions pédagogiques universitaires s'opère sur dossier et éventuellement sur entretien. Les conditions d'inscription sont présentées sur le portail national des masters. Deux sessions (l'une au printemps, l'autre à la fin de l'été) sont prévues.

Les commissions pédagogiques universitaires sont saisies permettre la réorientation entrante ou sortante des étudiant.es.

Une UE/EC « Projet personnel et insertion professionnelle » est mis en place pour notamment répondre aux besoins des étudiants ayant échoué au concours de recrutement.

### **Suivi de l'acquisition de compétences**

La structuration de la formation par compétences s'appuie sur un livret de compétences qui reste à élaborer afin de pouvoir évaluer chaque compétence individuellement ou collectivement dans des contextes différents et à des moments différents : dans l'établissement durant les visites de stages, à l'INSPÉ à plusieurs

**Effectifs,  
insertion  
professionnelle  
et poursuite  
d'études**

moments de l'année et dans des contextes d'enseignement différents (disciplinaires et tronc commun). L'étudiant doit être partie prenante de cette évaluation en étant capable de s'auto-évaluer à plusieurs moments de son parcours en prenant appui sur des productions en lien avec sa pratique professionnelle et les différents travaux qui lui sont proposés à l'INSPÉ.

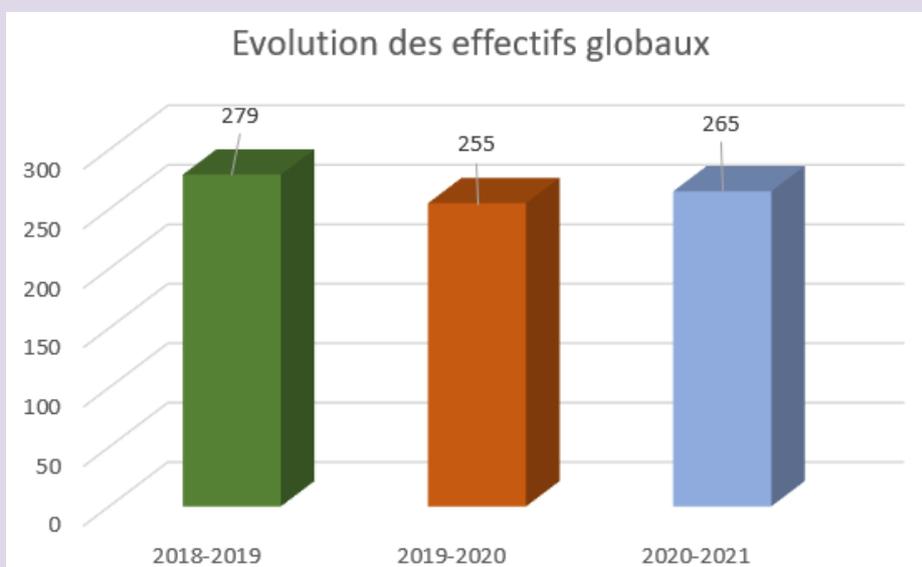
Ces modalités d'évaluation supposent un regard croisé entre les différents acteurs impliqués dans la formation : les formateurs INSPÉ (enseignants chercheurs, PRAG, FAFI), les tuteurs qui accueillent les étudiants, les corps d'inspection et les étudiants. À l'issue des deux années de master, si les cinq blocs de compétences sont validés, l'étudiant acquiert un M2 grâce auquel il pourra enseigner suite à l'obtention du concours de recrutement, le CAPLP ou le CAPET.

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Les effectifs des voies technologique et professionnelle sont inclus dans les effectifs globaux de la MEEF 2

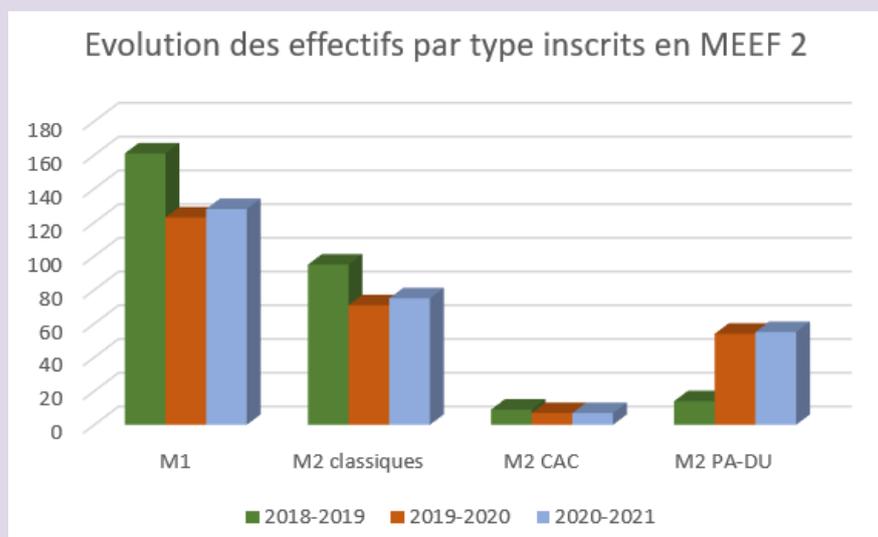
**1/ Effectifs globaux**

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
MEEF 2 voies technologique et professionnelle	279	255	265
		- 24	10
		- 8,6%	3,92%



## 2/ Effectifs par types d'inscrits

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
M1	161	123	128
M2 classiques	95	71	75
M2 CAC	9	7	7
M2 PA-DU	14	54	55
	<b>279</b>	<b>255</b>	<b>265</b>



## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

### Composition de l'équipe pédagogique

Les équipes pédagogiques des 8 parcours des voies technologique et professionnelle sont pluri-catégorielles.

18% sont des enseignants-chercheurs, 35% sont des PRAG et des PRCE, 47% sont des enseignants en postes devant élèves. Un parcours (MCP) ne fonctionne qu'avec des professionnels. Les 47% de professionnels se répartissent entre 18% de FAFI ou temps partagé et 29% de vacataires intervenant ponctuellement pour répondre aux besoins spécifiques des formations.). Ces pourcentages représentent les catégories de personnels intervenant dans les parcours mais en termes d'enseignements pris en charge les PRAG assurent un nombre plus important d'heures que les professionnels. L'objectif dans les années qui viennent est d'augmenter dans les parcours technologique et professionnel le nombre d'enseignants chercheurs. L'investissement d'un nombre non négligeable de formateurs des voies technologique et professionnelle dans des masters de recherche et dans des doctorats va dans ce sens.

Par ailleurs l'inscription en MEEF 4 de certains formateurs (PRAG et FA/FI) va dans le sens d'une montée en compétences de l'ensemble des formateurs des voies technologique et professionnelle

<b>Fonctionnement</b>	<p>La mention est coordonnée par un responsable de mention et les 8 parcours des voies technologiques sont coordonnés par une responsable spécifiquement dédiée. Chaque parcours disciplinaire est coordonné par un responsable de parcours (7 PRAG et 1 FAFI).</p> <p>Les équipes pluri-catégorielles se réunissent par parcours disciplinaire avec les IA-IPR ou IEN ET référent formation de la discipline et des représentants des étudiants au sein de préConseil de perfectionnement (préCPEP). Les responsables de parcours de l'ensemble des disciplines, ainsi que des enseignants pluri catégoriels et des représentants des étudiants, participent avec des représentants du rectorat à un Conseil de perfectionnement de la mention 2 (CPEP2)</p>
-----------------------	---

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	<p>Plusieurs parcours (DEMA, STMS) forment les étudiants de l'île de France et d'autres (ST-SCHR, STC-OPC, Economie gestion, STMS, BSE, DEMA) forment des étudiants venant d'académies n'offrant pas ces formations. Certains étudiants des parcours sont en stages dans d'autres académies. Ceci suppose une concertation entre INSPÉ et rectorat quant au suivi des stages La coordonnatrice et les responsables de parcours assurent le suivi de ce partenariat.</p>
<b>Internationalisation de la formation</b>	<p>Comme pour les autres parcours MMEF 2 le concours en fin de M1 et le statut de fonctionnaire stagiaire en M2 ont rendu très difficiles les mobilités sortantes pour nos étudiant.e.s.</p> <p>Le service Relations Internationales de l'INSPÉ de l'académie de Versailles s'est rapproché de la coordonnatrice des voies technologique et professionnelle pour envisager à l'avenir des mobilités ;</p> <p>L'INSPÉ de Versailles est par ailleurs partenaire d'un projet piloté par le ministère du plan et du développement du Bénin en partenariat avec le GIP-FCIP de Versailles. Les deux parcours d'hôtellerie restauration accueilleront à la rentrée 2022 douze étudiants béninois en hôtellerie et restauration durant leur parcours en M1/M2 sur le site INSPÉ-CY d'Antony après leur cycle d'études en BTS (2020-2021) et licence (2021-2022).</p>

## Fiche formation mention MEEF 3

Master MEEF 3 / Parcours « Encadrement Educatif »

### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Master MEEF 3 « Encadrement Educatif »
<b>Objectifs professionnels</b>	<p>Le master MEEF - Encadrement Educatif est un master à vocation professionnelle qui a pour objectif la formation des étudiants se destinant au métier de conseiller principal d'éducation dans les collèges, les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels.</p> <p>Ce master répond à un double objectif : préparer le concours de Conseiller Principal d'Education et construire les jalons d'une professionnalité nourrie de savoirs de recherche, de savoirs d'expertise et d'expériences de terrain réfléchies.</p> <p>Le parcours met en synergie une préparation au concours et une formation professionnelle mobilisant une démarche de recherche. Il vise notamment à transmettre les méthodes, savoir-faire et résultats significatifs de la recherche en éducation pour construire la professionnalité éducative. C'est l'occasion pour les étudiants de s'approprier des repères théoriques, méthodologiques et empiriques pour devenir un praticien réflexif.</p>
<b>Organisation de la formation</b>	<p>La formation s'articule autour du référentiel de compétences communes aux personnels d'enseignement et d'éducation et du référentiel de compétences spécifique aux Conseillers principaux d'éducation.</p> <p>Les UE sont regroupées en blocs de compétences afin de placer les étudiants au centre de la démarche de formation et d'acquisition des compétences professionnelles. La démarche est progressive sur les deux années en lien avec le continuum de formation. L'ordre des UE suit d'ailleurs cette progression de l'UE1 à l'UE17.</p> <p>L'enjeu du climat scolaire, de la qualité de vie à l'école et du bien-être, ainsi que la prise en compte de la diversité des élèves, notamment à travers l'inclusion des publics à besoins éducatifs spécifiques, irriguent la totalité de la formation.</p> <p>Un volume horaire important de la formation est consacré au fait de « faire partager les valeurs de la République » : le respect de l'autre, la formation d'un esprit libre et rationnel, la lutte contre toutes les discriminations. Ce tronc commun est travaillé pour partie de manière inter-mention (avec les MEEF 2) afin de créer, par la fréquentation en formation, une « professionnalité solidaire » à même de faciliter la coopération et le travail en équipe.</p> <p>Suivi individuel et collectif des élèves, relation éducative, animation de la vie scolaire, connaissance des enjeux psycho-sociologiques des adolescents, sont travaillés dans les modules d'enseignement comme dans l'accompagnement des stages.</p> <p>La démarche de projet est au cœur d'une « formation transformationnelle », propre à innover sur les nouvelles manières d'éduquer face aux défis posés par le XXI<sup>e</sup> siècle. Le Conseiller Principal d'Education impulse la politique éducative de l'établissement. En formation, chaque étudiant conçoit, élabore, évalue un projet en coopération avec ses collègues, les élèves, et l'ensemble de la communauté éducative et des partenaires. Son point d'aboutissement dans la « Semaine du bonheur à l'école », qui est celle du 20 mars, journée choisie par les Nations unies pour encourager les initiatives scolaires autour de la question du bien-être.</p> <p>Une journée d'étude organisée durant le master de manière inter-mention permet d'échanger autour de ces projets innovants.</p> <p>Un enseignement optionnel est proposé afin de laisser la formation ouverte aux évolutions, mutations et enjeux contemporains de l'éducation, notamment l'option «</p>

manager d'internats » qui permet de répondre à une demande institutionnelle forte. Le label « l'internat du XXI<sup>e</sup> siècle » a été créé pour identifier et reconnaître les internats qui s'inscrivent dans une dynamique de projet.

La difficulté du concours de CPE nous impose à prolonger le dispositif mis en place depuis plusieurs années un aménagement spécifique : le **dédoulement des groupes de M1 pour la préparation des épreuves écrites du concours**, et ce pour assurer un suivi au plus proche de chacun de nos étudiants. Les « heures enseignants » sont donc le double des « heures étudiants » pour les UE concernées.

#### Modalités d'enseignement

*présentiel*     *enseignements à distance*     *hybride*  
 *apprentissage*     *formation continue*

Les enseignements sont offerts à la fois de manière présentielle et en distanciel, afin de répondre à un très fort besoin émanant d'assistants d'éducation titulaires d'une licence de sciences de l'éducation qui aspirent à devenir CPE. Nombre d'entre eux ne peuvent pas matériellement assister au cours en présentiel. Il y a aussi, en distanciel, la nécessité de proposer un DU pour ceux qui sont déjà titulaires d'un Master 2.

**Il y a donc deux offres proposées en distanciel, qui fait de l'INSPE de Versailles le premier à proposer cela dans un contexte de réflexion sur l'éducation à distance :**

- **Un master MEEF 3 en distanciel (en deux ans)**

- **Un DU en distanciel (en un an)**

**Il est à noter que le DU et la deuxième année de Master MEEF 3 sont conçus en mutualisation, ce qui revient à annuler les coûts supplémentaires du DU.**

#### Formation en langue(s)

L'enseignement de la langue vivante est pensé en lien avec les autres enseignements, ce qui se traduit par une articulation renforcée et par une augmentation du volume horaire. Les compétences linguistiques sont mobilisées à trois niveaux :

-la dynamique de projet (comment inscrire un projet éducatif dans une perspective internationale, en particulier européenne)

-la connaissance du système éducatif des autres pays d'Europe

-la recherche (de nombreux articles en éducation, comme pour l'ensemble des publications scientifiques, sont en langue anglaise)

Inscrite au référentiel de compétences, la maîtrise d'une langue vivante étrangère est un élément clé de la formation des futurs CPE, afin qu'ils puissent impulser ou participer à des projets à vocation internationale.

#### Place du numérique

Le numérique constitue un sujet qu'il convient de traiter dans la formation des futurs Conseillers Principaux d'Education. C'est à la fois :

- un objet d'apprentissage, d'enseignement et de formation en lien avec le cadre de référence des compétences numériques (CRCN).
- un levier de développement professionnel des personnels d'éducation, en lien avec les bouleversements qu'il porte dans les usages et les pratiques.

Pour les compétences numériques professionnelles, elles se classent en trois domaines selon le référentiel DIGCOMPO-EDU :

- les compétences professionnelles : « C'est utiliser le numérique » pour interagir avec son environnement professionnel
- les compétences numériques des élèves : c'est utiliser le numérique pour développer les compétences numériques, sociales et civiques de l'élève

	<ul style="list-style-type: none"> <li>les compétences pédagogiques : « C'est utiliser le numérique » pour enseigner et apprendre, pour ses compétences professionnelles, centrer sa pédagogie sur l'élève, suivre et évaluer</li> </ul> <p>Les deux premières concernent particulièrement le Conseiller Principal d'Education.</p>
<b>Volume horaire de la formation</b>	<p>800 h réparties comme suit sur 2 ans (hors stage) : environ 500 heures en M1 et 300 heures en M2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte et innovation : 10% soit 80 h</li> <li>- Pratique réflexive et recherche : 15% soit 120 h</li> <li>- Efficacité de l'action éducative : au moins 30% soit au moins 240 h</li> <li>- Construction du cadre de référence : au moins 45% soit au moins 360 h</li> </ul>
<b>Lieux de la formation</b>	<p>Le site de Gennevilliers est le site principal et historique de la formation des CPE de l'académie de Versailles.</p> <p>Cependant, l'objectif de mutualisation (autour de la formation aux compétences communes aux CPE et aux enseignants) conduit à envisager les autres sites de l'académie, où sont formés les futurs enseignants, comme étant également des lieux de la formation des CPE.</p>
<b>Place de la recherche</b>	<p>La place de la recherche au sein du master vise à construire une professionnalité nourrie de savoirs de recherche et d'expertise. La recherche tient une place essentielle dans l'acquisition notamment de la réflexivité nécessaire au développement des pratiques professionnelles. Deux laboratoires de recherche sont principalement associés à la formation, du fait des enseignants-chercheurs qui enseignent dans la formation (Laboratoire BONHEURS, Laboratoires EMA et PARAGRAPHÉ). Les activités de recherche de ces laboratoires contribuent à la formation sous diverses formes : organisation de séminaires, de journées d'études et de colloques.</p> <p>Le mémoire est la production centrale. Il s'agit de limiter le nombre d'évaluations qui tendent à renforcer un rapport fermé au savoir. Les écrits de travail produits chaque semestre entre dans la composition de ce mémoire soutenu au S4. Le mémoire se prépare dans une temporalité longue, du S1 au S4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Acquisition de la méthode de recherche et production d'un état de la littérature autour de la thématique choisie (S1)</li> <li>-Choix du sujet, d'une méthodologie adaptée et d'un terrain en articulation avec les observations effectuées lors du stage de M1 (S2)</li> <li>-Mise en place de l'enquête sur le terrain (S3)</li> <li>-Analyse des résultats et finalisation de la rédaction (S4)</li> </ul> <p>Le mémoire est de manière préférentielle en lien étroit avec le projet mené par l'étudiant, et dont il s'agit d'évaluer les effets sur le climat scolaire.</p> <p>Des ateliers inscrits à l'emploi du temps permettent l'accompagnement des étudiants jusqu'à la soutenance qui invite à une prise de recul avant l'entretien du concours.</p>
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	<p>L'alternance intégrative doublée d'un accompagnement par des équipes pluri-catégorielles est une dimension essentielle pour un master professionnalisant.</p> <p>Six semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) sont mises en place dans le cadre du M1 (idéalement deux semaines au S1 et quatre semaines au S2).</p> <p>Parmi ces six semaines de stages est prévue une ou deux semaines de stage d'observation filé en terrains pluriels, c'est-à-dire dans des établissements inhabituels dans les parcours de formation des enseignants (REP+, lycées professionnels et technologiques, écoles primaires, SEGPA, ULIS, etc.).</p> <p>Durant les stages SOPA, les stagiaires devront particulièrement être sensibilisés aux</p>

dispositifs de prise en compte de la diversité des élèves et d'inclusion des publics à besoins éducatifs spécifiques dans les établissements scolaires.

L'alternance durant le M2 aura lieu en priorité sous la forme de contrats d'alternance opérés par le rectorat de l'Académie de Versailles sur la durée de l'année scolaire.

Des situations spécifiques (par exemple, étudiant.es disposant d'un master) pourront donner lieu à une alternance sous forme d'une pratique accompagnée régie à l'article 16 de l'arrêté master MEEF de juillet 2020.

Les stages de deuxième année donneront lieu à un suivi et visite(s) par un tuteur/trice universitaire. L'objectif est celui d'une cohérence de la formation, qui articule les lieux et les temps de formation, rompant avec une tradition perçue d'opposition entre la théorie et la pratique. L'alternance est pensée comme un acte de formation relationnelle, la Relation étant la modalité de la formation et sa finalité. Ce master permet de former des Conseillers Principaux d'éducation, qui ont à appréhender la diversité des relations sociales au sein des établissements : entre élèves, enseignants, direction, parents, partenaires extérieurs.

La philosophie du projet est cœur du dispositif d'alternance. Chaque étudiant a un projet qu'il élabore et met en place au cours des différents lieux et temps de sa formation. Il pense, réfléchit et analyse son projet à l'intérieur de son mémoire.

Les stages sont l'occasion d'une collaboration entre les tuteurs académiques et universitaires pour accompagner et évaluer les stagiaires. Ce tutorat mixte s'élabore notamment dans le fait de travailler ensemble pour construire des indicateurs communs.

**Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite**

Le recrutement se fait sur dossier et sur entretien, présentiel ou distanciel. Les conditions d'inscription sont présentées sur le portail national des masters. Deux sessions (l'une au printemps, l'autre à la fin de l'été) sont prévues. Des passerelles sont facilitées avec d'autres formations, notamment les CPA – Conseil, projet, action sociale, territoriale et associative - présents sur le site de Gennevilliers.

**Suivi de l'acquisition de compétences**

L'évaluation s'effectue par compétences : les observables permettant le suivi de l'acquisition des compétences sont définis dès le premier semestre du M1 entre les tuteurs terrain et tuteurs universitaires, ainsi qu'avec les étudiants.

Le projet est un élément central du suivi de l'acquisition de compétences plurielles. Il participe au développement du bien-être en formation des étudiants en donnant du sens au parcours de formation et en limitant les évaluations sommatives disséminées.

Les compétences sont issues du référentiel des compétences. Un travail collectif s'impose pour que tous les formateurs mobilisent une démarche commune construisant un process d'acculturation commune aux indicateurs de compétences.

La démarche requiert :

- une lecture collective et compréhensive du référentiel de compétences (génériques et spécifiques du métier de CPE (compétences, sous-compétences transversales et spécifiques) à décliner dans des activités (learning by doing),
- un développement de l'approche par compétences,
- Différentes situations de mises en œuvre, investiguées par la recherche et matérialisé par le chef d'œuvre.

Cette acculturation doit ensuite permettre une formation cohérente des étudiants, eux-mêmes formés à l'approche par compétences.

Cette formation répond à une demande d'évolution des compétences professionnelles visant à :

- mettre en cohérence les interventions et formations de tous les formateurs pluri-

catégoriels auprès des étudiants ;

- mettre en œuvre réellement une approche par compétences ;
- mettre en commun et analyser les expériences significatives éducatives développées notamment en matière d'amélioration du bien-être et de coopération des acteurs au profit du bien-être de tous ;
- former les professionnels sur l'état actuel des connaissances psychologiques, sociales, pédagogiques et juridiques, nécessaires à la compréhension systémique du système éducatif ;
- appréhender les enjeux et la méthode systémique pour établir un état des lieux de leurs contextes de stage et/ou alternances et construire des stratégies d'action raisonnées, expertes et partageables ;
- développer / renforcer des compétences en conduite de projet ;
- développer la capacité à coopérer avec les différents acteurs d'un établissement.

**Effectifs,  
insertion  
professionnelle  
et poursuite  
d'études**

En M1, on compte 27 inscrits en 2019-2020 et 23 inscrits en 2020-2021.

En M2 classique, on compte 10 inscrits en 2019-2020, 5 inscrits en 2020-2021.

En M2 cursus adapté, on compte 14 inscrits en 2019-2020, 14 inscrits en 2020-2021.

En M2 parcours adapté, on compte 13 inscrits en 2019-2020, 23 inscrits en 2020-2021

#### Résultats au concours CPE

DONNÉES INSPÉ	2020	2019
Nb d'inscrits	36	46
Nb de présents	36	46
Nb d'admissibles	14	22
Nb d'admis	7	9
Admis/présents	19,4 %	19,6 %

#### Résultats au diplôme Master MEEF 3

Les données portent sur 10 personnes en 2020 inscrites en M2 MEEF 3, contre 7 en 2019. Pour le M1 MEEF 3, les données portent sur 27 personnes en 2020, contre 29 en 2019. Le parcours DU a concerné 13 personnes en 2020 contre 15 en 2019.



### Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	Les équipes pédagogiques sont pluri-catégorielles : enseignants-chercheurs, PRAG, CPE en poste dans leur établissement, inspecteurs généraux, inspecteurs IA-IPR vie scolaire, chefs d'établissement, infirmières scolaires etc.
<b>Fonctionnement</b>	<p>La mention est coordonnée par un responsable de mention et par un(e) responsable prépa concours CPE.</p> <p>Les enseignants pluri-catégoriels et les représentants des étudiants participent avec des représentants du rectorat à un Conseil de perfectionnement de la mention 3 (CPER3).</p>

### Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	Aucun
<b>Internationalisation de la formation</b>	Les étudiants en thèse du Laboratoire BONHEURS, issus de l'ensemble de l'Afrique francophone, sont invités à participer aux séminaires et journées autour de la « semaine du bonheur à l'école », ce qui nous permettra d'envisager des partenariats transnationaux autour de la question éducative.

## Fiches formation mention MEEF 4

La mention *Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de formation* (MEEF mention 4 PIF) propose des parcours de formation pluridisciplinaire dans le champ général de l'éducation et de la formation au sein de 16 parcours de Master déjà présentés plus en détail précédemment dans le présent dossier. La mention poursuit son développement et propose l'ouverture d'un dix-septième parcours pour la rentrée universitaire 2021-2022 qui viendra renforcer son offre sur la question du bien être dans les organisations. La mention MEEF 4 est mise en œuvre par deux universités parmi les cinq de l'académie (principalement CY et l'UPS pour un parcours).

La présentation de l'ensemble des parcours dans une seule fiche formation compliquerait la compréhension du travail effectué. C'est dans cette optique qu'est proposée ci-dessous une synthèse présentant les points de convergence entre les différents parcours de la mention MEEF 4. Les 17 fiches formation sont ensuite proposées.

Chaque parcours est porté par un enseignant chercheur, en tant que responsable et s'adosse aux laboratoires : BONHEURS, EMA, LDAR, PARAGRAPHES (INSPE-CY) + l'unité de recherche C.I.A.M.S (Complexité, innovations, activités motrices et sportives) équipe [M.H.A.P.S : Mouvement Humain, Adaptation et Performance Sportive](#) (FFE EPS Sciences).

Chacun des parcours proposés par la mention contribue à la professionnalisation des personnels qui interviennent, *dans et/ou en lien avec le monde éducatif* :

- dans la formation continue des personnels notamment de l'Éducation nationale. La majorité des étudiants (plus de 50 % de la mention et 100 % dans le cadre de certains parcours) est constituée de personnels de l'éducation nationale en reprise d'études ;
- dans la formation initiale et continue de professionnels qui sont en lien avec le monde de l'éducation au sens large.

La mention 4 ne s'adresse ainsi pas strictement à des enseignants du premier et du second degré car elle accueille un public plus varié, intervenant dans des institutions différentes. Elle garantit ainsi, par la formation, par la recherche et par les interactions entre parcours et entre professionnels, la rencontre de personnels qui, s'ils viennent de lieux et de cultures différentes, sont de fait conduits à collaborer dans le cadre de leurs missions ordinaires.

Les parcours constitutifs de la mention sont accessibles soit à partir du niveau M1 (7 parcours), soit directement au niveau M2 (10 parcours). 9 parcours sont proposés selon la modalité présentielle, 3 selon une modalité hybride permettant aux étudiants de suivre une partie des enseignements en présence et un ou plusieurs cours au choix à distance, 6 sont proposées à totale distance et mobilisent des plateformes différentes : la plateforme e-space, l'EAD INSPE et l'ENT de CY Paris Cergy Université. Dans la mesure où ils accueillent en majorité des salariés actifs, les modalités de travail proposées s'adaptent à leurs contraintes. Des cours sont ainsi proposés le mercredi après-midi jusqu'à 19h, le samedi matin, le soir à partir de 18h/18h30, des regroupements de cours massés sont également mis en place.

Afin de répondre aux demandes de l'HCERES (renforcement de la transversalité des formations), et sans attendre le rapport de la mission d'accompagnement des IGESR indiquant : « À l'heure où le ministère encourage une nomenclature unifiée des formations, la mission propose qu'une réflexion soit conduite concernant la structure de la mention MEEF 4 en intégrant davantage de mutualisations, voire même un tronc commun et des UE à choix mutualisées dans une offre commune », la mention 4 a initié, dès le début de l'année 2020, un travail d'harmonisation de ses maquettes de formation.

Ainsi un travail sur l'harmonisation de l'architecture générale des maquettes est-il en cours qui a déjà permis de revoir l'organisation de 10 maquettes sur le 16 que compte la mention. Il comprend :

- l'alignement dans l'ensemble des maquettes de parcours constitutifs de la mention des heures de formation et du nombre de crédits ECTS ;
- l'alignement des intitulés des UE sous une forme commune (par compétences) ;
- l'alignement du schéma général organisateur (EC par compétence : (infinitif +..) et présentation des UE au cours des deux années de Master ou entre semestres 3 et 4).

Parallèlement au renforcement de la visibilité des mutualisations entre parcours déjà existantes, la création d'une UE au niveau Master 2 intitulée « Personnaliser son parcours » déclinée en 2 EC à choix : **EC d'ouverture ou d'approfondissement thématique** OU **EC d'approfondissement recherche** est en cours de réalisation.

Dans la mesure où cette proposition a été évoquée et discutée pour la première fois au cours du CPER de la mention 4 qui s'est tenu le 9 janvier 2020 et compte-tenu des caractéristiques des différents parcours (domaine, spécialisation et organisation), il est apparu d'emblée difficile de mettre en place cette UE pour l'ensemble de la Mention 4 dès la rentrée 2020. Cependant, en janvier 2021, 11 parcours proposent de se lancer dans une ou deux années « test » à compter de la rentrée 2021 :

- Formation de formateurs d'enseignants, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (FFE)
- Formation de formateurs à l'accompagnement professionnel (FFAP)
- Conseil, Projet et Actions sociale, territoriale et associative (CPA)
- Encadrement, Pilotage et Développement en Intervention sociale (EPDIS)
- Littérature de jeunesse : formations aux métiers du livre et de la lecture pour jeunes publics (LJ)
- Accessibilité pédagogique, remédiation, inclusion pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (APRI BEP)
- Recherche en éducation inclusive
- Recherches en éducation, didactique et formation (REDEF)
- Former et intégrer par la langue (FIL)
- Médiation culturelle : concevoir des projets éducatifs et culturels en partenariat
- Bien être dans les organisations (sous réserve d'ouverture du parcours)

L'EC d'ouverture thématique est constitué d'une offre de cours à choix, en construction pour l'année 2020-2021, mutualisée entre parcours. Elle s'adresse à des étudiants qui souhaitent découvrir un domaine complémentaire à leurs parcours initiaux de formation ou approfondir une thématique déjà présente dans leurs parcours initiaux. Il ne s'agit pas d'ouverture de nouveaux cours. L'offre mutualisée est en effet constituée de cours déjà existants dans les maquettes actuellement mises en œuvre. De façon à parer aux difficultés liées à la dispersion des sites de formation et des EDT, on a tenté de privilégier dans la constitution de l'offre des cours proposés à distance sans pour autant exclure totalement de l'offre des cours dispensés en présentiel.

L'EC d'approfondissement recherche s'adresse à des étudiants qui souhaitent participer à une recherche et/ou envisagent d'entrer en thèse à l'issue de leur Master. Plusieurs séminaires (à choix) seront ouverts qui proposeront soit un travail sur une méthodologie de recherche spécifique dans des cours dédiés (déjà maquetés par ailleurs ce qui n'entraîne aucun coût supplémentaire), soit un terrain de recherche à investir aux côtés des chercheurs intervenant dans le cadre des parcours de la mention 4. L'offre pourra être réactualisée tous les ans en fonction des terrains disponibles. Lorsque les étudiants opteront pour le terrain de recherche, ils seront encadrés par un enseignant engagé dans le projet choisi pour 24 heures étudiants. Les heures enseignants seront comptabilisées en heure d'accompagnement (3 HTD/étudiants accompagnés). L'UE compte 24 HTD pour 3 ou 4 ECTS en fonction des parcours.

Le contrôle continu permettra la validation des EC. Les modalités de sa mise en œuvre dépendent de la liberté pédagogique de chacun des enseignants qui auront la charge des EC.

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Parcours Formation de formateurs d'enseignants du premier et du second degré
<b>Objectifs professionnels</b>	Cette formation s'adresse à des professeurs des écoles, des collèges et des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, ainsi qu'à tous les enseignants et formateurs concernés par l'accueil et la formation des enseignants sur le terrain ou dans un cadre universitaire (INSPE, UFR). Elle leur permet de se doter d'outils conceptuels et méthodologiques pour analyser les pratiques de classe en relation avec les apprentissages des élèves et les réalités du métier et de développer les compétences nécessaires aux actions de formation. Il s'agit d'une formation qui permet de développer des compétences dans le domaine de l'analyse des pratiques, des entretiens et de l'accompagnement et d'acquérir des savoirs sur l'ingénierie de formation.
<b>Organisation de la formation</b>	Le Master existe uniquement au niveau M2. Les cours du M2 ont lieu les mercredis après-midi et quelques samedis matins, selon les options choisies par les étudiants et les semestres. L'année de M2 se fait en 2 ans : 1 an pour le S3 (142 HDT) et un an pour le S4 (142 HTD). Cette organisation permet de tenir compte des contraintes des professionnels salariés et du temps nécessaire à l'intégration dans leur pratique de nouveaux savoirs professionnels.
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input type="checkbox"/> <i>hybride</i>  <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>formation continue</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	Aucune.
<b>Place du numérique</b>	
<b>Volume horaire de la formation</b>	Transversale
<b>Lieux de la formation</b>	Site Cergy Hirsch et Site d'Antony – Inspe Académie de Versailles.
<b>Place de la recherche</b>	La recherche irrigue l'ensemble des contenus de formation. En ce qui concerne la démarche et l'écriture de recherche, les étudiants sont accompagnés au cours, notamment, d'ateliers mémoire, par un tuteur qui leur est dédié.
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	Pas de stage. Les étudiants du M2 sont tous des titulaires de l'Education nationale.
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	Le Master 2 est ouvert uniquement aux titulaires de l'éducation nationale du premier et du second degré. Le recrutement se fait sur dossier, sur titre, ou par validation des études universitaires ou par validation des acquis de l'expérience professionnelle. Les titulaires du DU Formation de formateurs peuvent être admis en S4 en remplissant un dossier de VES. Il est nécessaire de justifier de 5 ans d'expérience professionnelle pour pouvoir rejoindre le Master.
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	L'évaluation se fait selon les modalités du contrôle continu ce qui permet un suivi régulier des acquisitions. Le suivi est annuel.
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite</b>	32 étudiants pour l'année 2020-2021. Les étudiants sont déjà insérés professionnellement au sein de l'EN. Ils poursuivent leur engagement au

**d'études**

sein de cette institution le plus souvent en assurant des fonctions de formateurs de formateurs.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	L'équipe est composée de PU, MCF et PRAG/PRCE de l'INSPE de Versailles, CY Paris Cergy Université.
<b>Fonctionnement</b>	Le parcours est dirigé par une responsable de parcours formation. Dans la mesure où il est conduit sur deux sites de formation géographiquement éloignés (Cergy et Antony), une responsable est chargée de sa mise en œuvre sur le site d'Antony. Un secrétariat sur le site de Cergy Hirsch et un secrétariat sur le site d'Antony.

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	Aucun
<b>Internationalisation de la formation</b>	Non concerné

## Master MEEF 4 - fiche 2 – parcours FFE 2<sup>sd</sup> degré et supérieur

### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Parcours Formation de formateurs d'enseignants du second degré et du supérieur
<b>Objectifs de la formation</b>	L'objectif général du Master est de former des formateurs d'enseignants, des tuteurs pédagogiques, des conseillers, capables de concevoir, d'encadrer, d'animer, d'évaluer, des dispositifs de formation initiale (futurs enseignants/intervenants), des dispositifs de formation continue pour des publics adultes et déjà professionnels (intervenants, enseignants en milieu scolaire, enseignants dans le supérieur, etc.) et de mener des dispositifs collectifs et individuels d'accompagnement et de conseil en formation d'adultes.
<b>Objectifs professionnels</b>	Cette formation s'adresse à des professeurs des collèges et des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, des différentes disciplines scolaires et à des intervenants du milieu éducatif scolaire ou extra-scolaire.  Elle s'adresse aussi aux enseignants et formateurs pédagogiques de l'enseignement supérieur concernés par l'accompagnement professionnel, le tutorat et la conception d'actions de formation.
<b>Organisation de la formation</b>	Le Master existe uniquement au niveau M2.  Les cours du M2 ont lieu les vendredis après-midi et samedis matins.  L'année de M2 se fait en 2 ans : 1 an pour le S3 et un an pour le S4. Cette organisation permet d'être compatible avec le maintien de l'exercice professionnel à temps plein.
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>hybride</i>  <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>formation continue</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	Aucune
<b>Place du numérique</b>	Une formation au numérique identifiée
<b>Volume horaire de la formation</b>	Volume horaire en M2 = 198 h
<b>Lieux de la formation</b>	Site d'Orsay, Université Paris Saclay
<b>Place de la recherche</b>	La recherche irrigue l'ensemble des contenus de formation.  La formation à la recherche par la recherche est structurée sur les deux semestres de l'année de master 2.  D'une part, elle est centrée sur la construction d'un mémoire de recherche encadré par un directeur de mémoire et suivi lors d'un atelier régulier de recherche. Et d'autre part, elle se concrétise par la conception, l'organisation et la mise en œuvre d'un séminaire et/ou d'une journée d'étude.
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	Pas de stage. Ces étudiants du M2 exercent tous dans un milieu éducatif, ou dans un milieu d'enseignement qu'il soit scolaire ou universitaire.
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	Le Master 2 est ouvert aux enseignants et aux intervenants éducatifs pouvant attester d'au moins trois années d'expérience professionnelle comme formateur dans le milieu scolaire, dans le milieu universitaire ou dans le champ de la formation.

	<p>Le recrutement se fait sur dossier, sur titre, ou par validation des études universitaires ou par validation des acquis de l'expérience professionnelle.</p> <p>Les titulaires du DU Formation de formateur de personnels enseignants et éducatifs de l'académie de Versailles peuvent être admis directement dans le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année de M2.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	Le suivi de l'acquisition de compétence se réalise par les modalités d'évaluation construites au long de la formation.
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	<p>Capacité d'accueil = 25 étudiants.</p> <p>Le public est déjà inséré professionnellement.</p> <p>Débouchés potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement pédagogique : tuteur de terrain professionnel, tuteur universitaire</li> <li>• Professeur formateur associé aux formations et aux dispositifs de professionnalisation dans le cadre des différents masters des INSPE</li> <li>• Formateur académique en présentant la Certification CAFFA</li> <li>• Fonction d'encadrement de formation dans l'enseignement et dans l'éducation</li> <li>• Responsable de dispositifs de formations, concepteur et organisateur de programmes de formation d'adultes.</li> </ul> <p>Poursuite d'étude par un doctorat</p>

### Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	<p>L'équipe se veut pluri catégorielle. Elle est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'enseignants chercheurs de l'université Paris Saclay et d'autres universités,</li> <li>• de PRAG/PRCE formateurs à l'Université Paris Saclay et/ou à l'Inspé de Versailles.</li> <li>• de professionnels de l'académie de Versailles (chefs d'établissements, IA/IPR de l'académie de Versailles, formateurs académiques et enseignants du second degré).</li> </ul>
<b>Fonctionnement</b>	Le parcours est dirigé par un responsable de parcours de formation au sein de la Graduate School Education, Formation, Enseignement de L'université Paris Saclay. Le secrétariat et la responsabilité administrative se situe sur le site d'Orsay de l'Université Paris Saclay.

### Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	<i>Aucun</i>
<b>Internationalisation de la formation</b>	<i>Non concerné</i>

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Parcours Formation de formateurs en mathématiques (conventionné avec l'Université de Paris)
<b>Objectifs professionnels</b>	A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale
<b>Organisation de la formation</b>	La formation est organisée en deux semestres comme suit  Semestre 1 : UE1 à UE 6 dont deux UE relevant du tronc commun de la mention Didactique des disciplines et une mutualisée avec le parcours Didactique des mathématiques  Semestre 2 : UE8 à UE11 dont une relevant du tronc commun et une mutualisée avec le parcours Didactique des mathématiques  A noter que le master peut être effectué en deux ans, les enseignements seront par conséquent répartis selon les deux semestres
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input type="checkbox"/> <i>hybride</i>  <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>formation continue</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	L'UE7 du second semestre est une UE d'anglais obligatoire
<b>Place du numérique</b>	Le numérique a une place conséquente dans la formation à travers des cours en UE et une partie du mémoire de fin d'étude qui doit y être consacrée sous forme de scénario de formation au numérique en mathématiques
<b>Volume horaire de la formation</b>	M2 : 249 h
<b>Lieux de la formation</b>	Université De Paris, 75013 (parcours conventionné CYU-UP)
<b>Place de la recherche</b>	La formation est basée sur des résultats et des méthodes issus du champ de la recherche en didactique des mathématiques. Deux UE sont mutualisées avec le parcours Recherche en didactique.
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	En premier semestre un stage d'observation de formation initiale ou continue en mathématiques
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	Le recrutement se fait sur le critère a priori d'être enseignant, ou formateur, titulaire avec une expérience d'au moins 5 ans d'enseignement de la discipline. Un entretien permet de préciser avec le candidat son projet et d'examiner son adéquation avec l'objectif de la formation  Possibilité de suivre la formation de M2 sur 2 ans.
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	L'évaluation se fait selon les modalités du contrôle continu ce qui permet un suivi régulier des acquisitions
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	Débouchés : Métiers de la formation à l'enseignement  Plus de la moitié de la promotion d'une année accède à un poste en INSPE dans les cinq ans qui suivent la fin de la formation. Plus de 75 deviennent animateurs IREM et sont susceptible de participer à des stages de formation continue dans ce cadre.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

### Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe est composée d'enseignants chercheurs et de prag-docteurs en majorité membres du laboratoire LDAR (co-conventionné par CYU et UP) et d'enseignants chercheurs (3) de U Paris 8 et U Paris 5 pour les UE sociologie et psychologie de l'éducation

### Fonctionnement

Ce parcours est doté de deux responsables un de CYU et un de l'UP et d'un conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an avec présence de représentants des étudiants et du monde professionnel. La commission de recrutement le jury sont composés équitablement de membres de CYU et de l'UP, plus un représentant du monde professionnel.

## Partenariats

### Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE

Un projet de partenariat avec l'INSPE de Créteil est en cours d'étude

### Internationalisation de la formation

La formation s'adresse en particulier à la formation en France

## Master MEEF 4 -fiche 4 – parcours DID HIST-GEO

### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	M2 Didactique des disciplines, spécialisation didactique de l'histoire et de la géographie
<b>Objectifs professionnels</b>	A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale
<b>Organisation de la formation</b>	L'année de M2 est en réalité organisée sur deux ans. La première année, un bloc d'enseignements de tronc commun et un bloc « fondements ». On retrouve la même structure en 2 <sup>ème</sup> année avec en plus la rédaction du mémoire.
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input type="checkbox"/> <i>hybride</i> <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <input type="checkbox"/> <i>formation continue</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	Anglais
<b>Place du numérique</b>	Pas de formation spécifique mais des intégrations ponctuelles du numérique dans « Outils pour le chercheur »
<b>Volume horaire de la formation</b>	300h (mais réparties sur deux ans)
<b>Lieux de la formation</b>	Université de Paris (site des Grands moulins)
<b>Place de la recherche</b>	
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	Pas de stage mais la totalité ou presque des étudiants sont des enseignants en activité
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	Recrutement sur entretien
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	Pas de suivi à ma connaissance de l'insertion professionnelle (en réalité ils sont déjà bien insérés) ; une partie poursuit en thèse, d'autres font de la formation.

### Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	Des enseignants de plusieurs universités (MDC et profs)
<b>Fonctionnement</b>	

### Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	
<b>Internationalisation de la formation</b>	Chaque année des étudiants étrangers s'inscrivent dans le master, partenariat avec des étudiants en Allemagne (dans le cadre d'un projet international)

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Parcours FFAP – Formation de formateurs à l'accompagnement professionnel
<b>Objectifs professionnels</b>	Construire et développer des compétences dans les domaines du tutorat, du conseil, de la conception et de la mise en œuvre de dispositifs de formation d'adultes.
<b>Organisation de la formation</b>	Structure de la formation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 semestres de formation (S3 et S4 du M2)</li> <li>- 8 Unités d'enseignement</li> <li>- 16 Enseignements complémentaires</li> <li>- Mutualisation de plusieurs EC entre les 2 sites</li> </ul> <p>Perspectives : prévoir la révision de la maquette et mettre en place une EC d'ouverture thématique constituée d'une offre de cours à choix, mutualisée entre parcours.</p>
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input type="checkbox"/> <i>hybride</i> <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>formation continue</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	
<b>Place du numérique</b>	Un EC « Le numérique comme ressource de formation » est inscrit dans la maquette.
<b>Volume horaire de la formation</b>	300h de formation en M2.
<b>Lieux de la formation</b>	Site d'Antony et site de Gennevilliers
<b>Place de la recherche</b>	La place de la recherche est pensée tout au long du parcours de formation. La mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation bénéficie d'espaces spécifiques et dédiés dans les enseignements afin d'articuler recherche et professionnalisation : séminaire, journées d'études...
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	Le terrain professionnel est considéré comme le terrain d'exercice. Formation sur 2 années – 1 journée par semaine
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	Candidatures spontanées
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	Contrôle continu
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	34 étudiants

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	4 MCF 3 PU 1 ECCDD 1 CPE 1 PLP 1 à 5 INTERVENANTS EXTERIEURS
<b>Fonctionnement</b>	DUFURNET COESTIER, Virginie, responsable du parcours (Antony) NOGRY Sandra, co-responsable du parcours (Gennevilliers) Réunions d'équipe à minima 2 fois par an et autant que de besoin. La place des étudiants.es et leur participation font partie intégrante du processus de formation (Tenue de « Conseils » ...).

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	Organisation régulière de journées d'études avec les Masters : « Formation de Formateurs et d'Encadrants » (Université Paris 8), « Former à l'Intervention au Tutorat et à l'Accompagnement Professionnel » (INSPÉ/Université de Picardie Jules Verne) « Conception et Animation des Dispositifs d'Enseignement et de Formation » (INSPÉ/Université de Rouen).
<b>Internationalisation de la formation</b>	

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Parcours - Conseil, projet et action sociale, territoriale et associative - CPA
<b>Objectifs professionnels</b>	Le parcours Conseil, projet, action sociale, territoriale et associative forme des professionnels d'encadrement et de conseil destinés à travailler au sein des collectivités locales, des établissements publics et privés et des associations, sur des postes de chargé de mission, coordinateur de projet ou de dispositif ou responsable de structure. Ces professionnels ont pour missions de concevoir, de coordonner et d'évaluer des dispositifs socio-éducatifs, mis en œuvre sur les territoires (programme de réussite éducative, accompagnement scolaire hors l'école, insertion des jeunes, appui à la parentalité, suivi éducatif des jeunes en rupture, accès aux sports, aux loisirs et à la culture...) et nécessitant un travail en réseaux avec des partenaires d'appartenances institutionnelles diversifiées.
<b>Organisation de la formation</b>	<p>Le parcours CPA se compose d'un M1 et d'un M2 commun à tous les étudiants. Depuis trois ans, certains enseignements du M2 (en management, en droit et en économie) sont partiellement mutualisés avec le parcours EPDIS qui s'adresse à des professionnels de l'intervention sociale. Cette mutualisation (qui sera accentuée à la rentrée 2021, du fait des effets positifs constatés) a pour objectifs, d'une part, d'ouvrir la réflexion des étudiants de CPA et d'EPDIS en croisant leurs points de vue et leurs expériences sur des thématiques transversales aux deux parcours (prévention spécialisée, handicap, protection de l'enfance...) et, d'autre part, de favoriser un enrichissement mutuel. Les échanges avec les professionnels inscrits dans le parcours EPDIS permettent également aux étudiants CPA d'élargir leur réseau et de créer des contacts utiles pour leur stage et leur future insertion professionnelle.</p> <p>Le programme du M1 et du M2 est divisé en trois domaines (et UE) articulés les uns aux autres et pensé en termes de progression entre le M1 et le M2 (avec une dimension plus professionnalisante en M2) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des savoirs dits de références en sciences de l'éducation (pour acquérir des connaissances sur les politiques et les dispositifs socioéducatifs, sur les publics visés par ces derniers et, plus largement, sur les logiques structurant leur futur contexte d'exercice professionnel).</li> <li>2. Des savoirs et compétences relatifs au développement d'une éthique et des pratiques professionnelles (autour des questions de gestion, de droit, de montage de projet, de pilotage, d'accompagnement des publics, de communications écrite, verbale et numérique etc.).</li> <li>3. Une initiation à la recherche (dans l'objectif de développer une posture réflexive et une expertise sur une ou plusieurs thématique).</li> </ol> <p>Dans la maquette de M2 qui entrera en vigueur à la rentrée 2021, est prévu un EC « ouverture thématique » qui permettra à l'étudiant de suivre un enseignement dans un autre parcours de la mention 4. Cet EC vise à favoriser la mutualisation entre les différents parcours de la mention 4.</p>
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>hybride (cette année)</i> <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <input type="checkbox"/> <i>formation continue</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	<p>Enseignement en anglais en M1 (15h) et en M2(15h) avec une orientation pédagogique sur le public speaking dans une visée de professionnalisation.</p> <p>Présentation de MOOC et de formations complémentaires en e-learning par l'enseignante d'anglais et la responsable du parcours afin d'accroître</p>

	les compétences orales et écrites des étudiants.
<b>Place du numérique</b>	<p>Enseignement de TICE en M1 (18h) avec passage de la certification PIX (certification nationale de compétences numériques). Les séances sont l'objet d'un travail autour des domaines d'activité du cadre de référence de compétences numériques : informations et données - communication et collaboration - créations de contenu - protection et sécurité - environnement numérique.</p> <p>Dans la maquette qui entrera en vigueur en 2021, l'enseignement de TICE sera poursuivi en M2 (18HTD) avec une consolidation des compétences travaillées en M1, ainsi qu'une analyse des pratiques numériques des usagers (notamment des jeunes) des structures socioéducatives et une réflexion sur la place du numérique dans l'accompagnement des publics par les professionnels.</p>
<b>Volume horaire de la formation</b>	<p>M1 : 294 HTD (+280 h de stage)</p> <p>M2 : S3 : 194 HTD - S4 : 76HTD (+385h de stage)</p> <p>M2 2021-2022 : 298 HTD (+420h de stage)</p>
<b>Lieux de la formation</b>	Site de Gennevilliers
<b>Place de la recherche</b>	<p>Le lien entre recherche et formation est au cœur du master CPA.</p> <p>Dans le cadre de plusieurs enseignements, les étudiants de M1 et de M2 assistent à des journées d'études ou des colloques organisés par des chercheurs de l'INSPE ou des chercheurs partenaires.</p> <p>Les étudiants doivent rendre à la fin du M1 et à la fin du M2 un mémoire universitaire de recherche, reposant sur la réalisation d'un stage, articulé à leur projet professionnel. L'objectif du mémoire est de permettre de développer une posture réflexive et de construire une expertise sur une thématique.</p> <p>Des ateliers de suivi du mémoire sont organisés en petit groupe tous les mois, chacun animé par un enseignant-chercheur du laboratoire EMA, sensibilisé aux démarches de recherche collaborative (associant chercheurs et professionnels).</p> <p>En outre, des enseignements portent directement sur la méthodologie de la recherche. En M1, des enseignements sont proposés sur les méthodologies qualitatives et quantitatives de recueil de données et sur la recherche documentaire afin de préparer les étudiants à la réalisation d'un état de la littérature. En M2, afin de poursuivre la diversification des compétences acquises, les séances de méthodologie sont centrées sur la question de la posture de recherche (celle du praticien/chercheur) et sur la question de l'évaluation des dispositifs et politiques.</p> <p>Dans la maquette de M2 de 2021-2022, est prévu un EC « Approfondissement dans le domaine de la recherche » qui permettra aux étudiants qui le souhaitent de participer à une enquête collective afin de poursuivre le développement de leur posture réflexive et de les initier aux enquêtes collaboratives associant chercheurs et professionnels de terrain.</p>
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	<p>Le stage, dans une structure publique (collectivité territoriale, association, établissement public, etc.) choisie et contactée par l'étudiant, se déroule sur deux mois banalisés en M1 (280 h) et sur trois mois banalisés en M2 (385h). L'étudiant, accompagné par un tuteur de terrain et un tuteur universitaire, se voit alors confier des missions de diagnostic, de conseil, de conception et d'évaluation de projets ou de dispositifs.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire et/consolider des compétences diversifiées dans les métiers de l'encadrement.</li> <li>- Connaître l'organisation et le fonctionnement d'une structure ayant des fonctions socio-éducatives</li> </ul>

- Connaître le rôle des professionnels dans ces domaines.
- Construire une expertise sur une thématique
- Repérer les missions officielles et identifier les pratiques professionnelles.
- Réaliser une enquête dans le cadre du mémoire

Critères d'évaluation (dans le cadre du mémoire et de sa soutenance) :

- Connaissance du fonctionnement d'une structure ayant des fonctions socio-éducatives.
- Capacité à observer, évaluer et analyser une situation.
- Capacité à formuler une problématique professionnelle.
- Capacité à analyser les fonctions de cadre, de chargé de missions et de responsables dans des structures.

Des séances de tutorat (avec un tuteur enseignant-chercheur et un petit groupe d'étudiants) sont organisées tous les mois. En M2, le tuteur universitaire se rend sur le lieu de stage afin de rencontrer le tuteur dans la structure.

Le tuteur universitaire accompagne l'étudiant dans la construction de son expertise et dans la recherche de son lieu de stage afin de l'orienter sur des secteurs et des métiers (parfois émergents) directement en lien avec la formation CPA et de faciliter sa future insertion professionnelle.

#### **Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite**

La sélection des étudiants est faite à partir de leur dossier de candidature (composé d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et des résultats obtenus les années précédentes).

Le parcours scolaire est pris en compte, notamment le fait d'avoir suivi une formation en sciences de l'éducation ou en sciences humaines et sociales. Les étudiants sélectionnés viennent souvent : de licence de sciences de l'éducation (ou de sociologie ou de psychologie), de licence professionnelle animation ou carrière sociale ou de formation d'éducateurs spécialisés ou de jeunes enfants.

En outre, une attention particulière est également portée aux expériences des candidats dans le champ socio-éducatif. Ainsi la majorité des étudiants ont déjà travaillé, dans le cadre d'activités rémunérées, de bénévolat, de stages ou de service civique, dans le domaine de l'animation ou de l'éducatif. Ils ont une première connaissance du champ socio-éducatif et mentionnent pour certains des projets professionnels élaborés dans leur lettre de motivation.

Tous les ans, des étudiants de MEEF 1 et MEEF 3 sont accueillis dans le parcours CPA, ces derniers ayant échoué au concours et/ou ayant réalisé qu'ils préféreraient travailler en périphérie de l'école et non en son sein.

#### **Suivi de l'acquisition de compétences**

L'acquisition des compétences est évaluée lors des contrôles de connaissances mis en place dans chaque EC. Ces évaluations prennent majoritairement la forme de travaux d'élaboration et d'analyse (et non de restitution simple de connaissances) en lien avec les notions vues en cours, des documents scientifiques et professionnels voire avec le travail de mémoire.

Certains enseignants ont choisi de mutualiser leur évaluation afin de favoriser le croisement des connaissances et l'interdisciplinarité.

D'autres compétences, non directement évaluées, sont également prises en considération et discutées au sein de l'équipe pédagogique (lors des jurys par exemple) : recherche active du lieu de stage, énonciation d'un esprit critique lors des séances de cours, par exemple.

Par ailleurs, l'effectif réduit (une vingtaine d'étudiants par promotion) permet à la responsable pédagogique ainsi qu'aux enseignants (notamment aux tuteurs de mémoire) d'organiser un suivi personnalisé de

---

**Effectifs, insertion  
professionnelle et poursuite  
d'études**

chaque étudiant (de son évolution, de ses projets d'insertion, de ses contraintes quotidiennes familiales, professionnelles et sociales).

Cette année les étudiants sont au nombre de 19 en M1 et 12 en M2, ce qui correspond aux effectifs moyens des années précédentes (une quinzaine d'étudiants par promotion).

Mis à part de rares désistements en début d'année, l'ensemble des étudiants inscrits obtiennent leur master. Plus globalement, l'équipe pédagogique constate une nette progression des étudiants entre l'année de M1 et de M2 (manifeste dans l'augmentation des résultats et dans leur comportement et leur analyse à l'écrit et à l'oral).

L'insertion professionnelle des diplômés s'effectue au sein d'une pluralité de dispositifs socio-éducatifs gérés par les collectivités locales, les établissements publics et les associations comme par exemple les Programmes de réussite éducative. Une enquête approfondie sur le devenir des diplômés depuis sa création en septembre 2012 va débiter en janvier 2021.

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	<i>Encadrement, pilotage et développement en intervention sociale (EPDIS)</i>
<b>Objectifs professionnels</b>	En matière de débouchés professionnels, ce parcours vise des postes de directeur d'établissement social ou médico-social, directeur de pôle, responsable de service, chef de projet, chargé de mission ou encore chargé de développement, et ce dans les secteurs éducatif, social, médico-social et sanitaire.
<b>Organisation de la formation</b>	<p>La première année du parcours se déroule à Cergy, sur le site de l'EPSS (de par l'articulation du M1 EPDIS avec le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) que délivre l'EPSS). Pour un total de 216h d'enseignement, réparties en 4 unités d'enseignement.</p> <p>La seconde année du parcours se déroule sur le site de Gennevilliers. Pour un total de 269h d'enseignement, réparties également en 4 unités d'enseignement.</p>
<b>Modalités d'enseignement</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <u>présentiel</u>    <input type="checkbox"/> enseignements à distance    <input type="checkbox"/> hybride</p> <p><input type="checkbox"/> apprentissage    <input type="checkbox"/> formation continue</p> <p><i>[La formation était jusqu'à présent intégralement en présentiel. La crise sanitaire a nécessité la mise en place de dispositifs hybrides et d'enseignement à distance. A noter par ailleurs le passage en enseignement à distance à compter de la rentrée universitaire 2021 de l'EC Management des organisations et ressources humaines (M2 EPDIS)]</i></p>
<b>Formation en langue(s)</b>	Anglais (Vocabulaire anglophone de l'intervention sociale et Anglais de recherche) : 21h dans le M1 EPDIS et 21h dans le M2 EPDIS.
<b>Place du numérique</b>	Formation des étudiants aux nouvelles technologies et à l'usage des outils numériques dans le cadre de l'exercice de leur fonction de cadre ou directeur, dans le M1 EPDIS (7h d'enseignement sur les TICE) et dans le M2 EPDIS (9h d'enseignement sur les outils bureautiques et 12h d'enseignement sur les TIC).
<b>Volume horaire de la formation</b>	<p>Volume horaire du M1 EPDIS : 216h.</p> <p>Volume horaire du M2 EPDIS : 269h</p> <p>A noter l'existence d'un « module passerelle vers le master 2 EPDIS », d'un volume de 54h d'enseignement.</p>
<b>Lieux de la formation</b>	<p>M1 EPDIS : EPSS (Ecole pratique de service social) à Cergy.</p> <p>M2 EPDIS : Site universitaire de Gennevilliers.</p>
<b>Place de la recherche</b>	<p>Le master EPDIS est adossé sur le plan scientifique au laboratoire EMA.</p> <p>Durant la première année (M1 EPDIS), les apports de la recherche en sciences de l'éducation et de la formation enrichissent le référentiel professionnel des étudiants en proposant une analyse plurielle des situations professionnelles dans lesquelles ils sont impliqués et de leur contexte. Durant le M2 EPDIS, cette perspective est renforcée. Tant les apports théoriques que les méthodes de production et d'analyse de données peuvent constituer des outils opératoires pour des fonctions managériales mais également des fonctions d'expertise, de conseils, de conception et de développement de projets innovants.</p> <p>Volume horaire de formation à la recherche dans le M1 EPDIS : 42h d'enseignement à la méthodologie en sciences sociales. Auxquelles s'ajoutent 12h d'atelier TER/suivi donnant lieu à la soutenance d'un TER.</p>

**Place des stages et organisation de l'alternance**

Dans le M2 EPDIS : 48h de séminaire de recherche et de méthodologie, auxquelles s'ajoutent 3h de suivi mémoire/étudiant, donnant lieu à la soutenance d'un mémoire de recherche.

A noter dans le cadre du M2 EPDIS : -l'organisation chaque année de journées d'études/colloques banalisées dans la formation (dont les thèmes font écho aux problématiques professionnelles auxquelles font face les étudiants cadres du travail social) ; - et l'organisation d'un voyage d'études à l'étranger d'une durée d'une semaine, participant à leur recueil de données.

Dans le M2 EPDIS : 210 heures de stage, qui vise à permettre à l'étudiant d'effectuer la collecte de données de son travail de recherche (pour les professionnels en poste, cette période peut être effectuée sur leur lieu d'exercice professionnel).

**Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite**

- Conditions d'admissibilité au M1 EPDIS : être admis au CAFERUIS que délivre l'epss, avoir suivi la première année de la formation au CAFERUIS et disposer au minimum d'un diplôme en intervention sociale et d'une expérience professionnelle dans le domaine.

- Conditions d'admissibilité au M2 EPDIS : avoir validé la première année du parcours EPDIS (ou équivalent) et avoir une expérience d'au moins 5 ans dans des fonctions d'encadrement/de direction de services ou d'établissements en intervention sociale.

-Mise en place d'un « module passerelle vers le master 2 EPDIS » permettant à des étudiants titulaires du caferuis mais ne disposant pas du M1 EPDIS (ou équivalent) d'accéder à la seconde année du parcours EPDIS.

**Suivi de l'acquisition de compétences**

Mise en place d'un contrôle continu pour l'ensemble des UE du parcours.

**Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études**

Comme déjà indiqué, le master EPDIS a pour objectif d'accompagner des professionnels du secteur social et médico-social dans l'acquisition ou le renforcement de compétences nécessaires pour exercer des fonctions d'encadrement, de développement, de pilotage, de projets, de partenariats et de réseaux. En cela, il participe davantage à la promotion professionnelle et l'accès aux postes d'encadrement qu'à l'insertion professionnelle dans le secteur de l'intervention sociale.

Depuis la création du parcours, les effectifs sont croissants :

- ayant plus que doublés concernant le M1 EPDIS, passant de 11 étudiants à son ouverture en 2014-2015 à une moyenne de 28/29 étudiants depuis la rentrée 2017-2018.

- ayant triplé en 4 ans concernant le M2 EPDIS (ouvert en septembre 2016 avec 6 étudiants, il comprend 18 étudiants pour la rentrée 2020-2021).

Le taux de réussite des étudiants des étudiants à l'obtention du master EPDIS est croissant et atteint une moyenne d'environ 80% : 75% de réussite au M2 EPDIS pour l'année 2017-2018, 77% de réussite au M2 EPDIS pour l'année 2018-2019, 85,7% de réussite au M2 EPDIS pour l'année 2019-2020).

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

### Composition de l'équipe pédagogique

#### Equipe pédagogique du M1 EPDIS composée de 24 membres, dont :

- 4 enseignants-chercheurs (MCF, PU) : **S. Colinet** (MCF, CYU, Bonheurs), **G. Monceau** (PU, CYU, EMA), **P. Fugier** (MCF, CYU, EMA), **C. De Saint Martin** (MCF, CYU, EMA).

-1 PRAG : **A. Gonzalez** (CYU).

-3 doctorants : **C. Bock** (doctorant sc éducation, CYU, EMA), **C. Figueira** (doctorant sc éducation, CYU, EMA), **W. Hadjab** (doctorante sociologie, EHES, CESPRA).

-2 formateurs/enseignants chercheurs contractuels : **R. Iori** (ECC) **D. Samson** (vacataire).

- 4 formateurs de l'EPSS (EFTS : Etablissement de formation en travail social) : **C. Aubrée** (psychosociologue, consultante libérale), **C. Daadouch** (juriste) ; **J-M. Herouin** (Ancien responsable des formations supérieures de l'EPSS) ; **W. Limam** (Formateur, coordinateur des formations supérieures de l'EPSS)

- 10 professionnels, cadres/directeurs d'établissement : **C. Billotte** (Directeur administratif et pédagogique CMPP/SESSAD) ; **I. Collet** (Directrice adjointe Ressources Humaines d'Esperer 95) ; **D. Ducroc-Accaoui** (Conseillère en politiques familiales et sociales à la Cnaf) ; **B. Dumas** (Directeur associatif) ; **I. Duménil** (Cadre socio-éducatif) ; **F. Kaced** (Audit, conseil et formation dans le secteur médico-social) ; **M. Goltais** (présidente Mars 95) ; **J-D. Peroz** (chef de service en protection de l'enfance) ; **D. Touchard** (Directeur de service AEMO/AGBF) ; **F. Zaoui** (Directeur du Pôle Enfance et du Pôle de Soins et d'Accompagnement dans le Val d'Oise)

#### Equipe pédagogique du M2 EPDIS composée de 22 membres, dont :

- 5 enseignants-chercheurs (MCF, PU) : **S. Colinet** (MCF, CYU, Bonheurs), **G. Monceau** (PU, CYU, EMA), **P. Fugier** (MCF, CYU, EMA), **C. De Saint Martin** (MCF, CYU, EMA), **V. Dufournet-Coestier** (MCF, CYU, EMA)

-2 PRAG : **A. Gonzalez** (CYU), **E. Marie** (CYU).

-2 doctorants : **C. Bock** (doctorant sc éducation, CYU, EMA), **C. Figueira** (doctorant sc éducation, CYU, EMA).

-4 formateurs/enseignants chercheurs contractuels : **R. Iori** (ECC) **D. Samson** (vacataire), **E. Fouquin** (vacataire), **R. Prado Martin** (vacataire)

- 4 formateurs de l'EPSS (EFTS : Etablissement de formation en travail social) : **C. Daadouch** (juriste) ; **W. Limam** (Formateur, coordinateur des formations supérieures de l'EPSS) ; **C. Heijboer** (directrice du CRI EPSS) ; **M. Chakraverty** (chargée de mission communication et développement international, EPSS)

- 5 professionnels, cadres/directeurs d'établissement : **A. Mohamed** (Directeur départemental du Val d'Oise, pôle Aide Sociale à l'enfance, groupe SOS) ; **D. Ducroc-Accaoui** (Conseillère en politiques familiales et sociales à la Cnaf) ; **B. Dumas** (Directeur associatif) ; **J-D. Peroz** (chef de service en protection de l'enfance) ; **F. Zaoui** (Directeur du Pôle Enfance et du Pôle de Soins et d'Accompagnement dans le Val d'Oise)

### Fonctionnement

Un responsable pédagogique : P. Fugier (MCF).

Une coordinatrice du voyage d'études et de l'organisation des manifestations scientifiques banalisées dans la formation : C. de Saint Martin (MCF).

Réunion des équipes pédagogiques semestrielle (co-construction ordre du jour ; transmission compte-rendu) sans présence des étudiants.

Election de deux représentants parmi les étudiants qui peuvent être invités à des instances (CPER MEEF 4 à l'INSPE, CTP CAFERUIS/EPDIS à l'EPSS)

Bilan de fin de formation + « quoi de neuf » hebdomadaires auprès des étudiants à la fin de chaque semaine de regroupement

## Partenariats

<p><b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b></p>	<p>Pas de partenariat avec d'autres INSPE</p>
<p><b>Internationalisation de la formation</b></p>	<p>-Convention de partenariat avec l'epss (caferuis-M1 EPDIS, et travail collaboratif avec son Centre de recherche intégré dirigé par Claire Heijboer)</p> <p>-Dans le cadre du voyage d'études international du master 2 EPDIS, partenariat avec des départements ou écoles de travail social/service social avec des universités d'Ottawa, UQAM, université de Montréal, université catholique Louvai la Neuve.</p> <p>-Accueil d'étudiants étrangers, avec notamment cette année, en mai 2021, accueil d'étudiants de l'école de service social de l'université d'Ottawa.</p>

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Master MEEF Pratiques et ingénierie de formation- Littérature de jeunesse : formation aux métiers du livre et de la lecture pour jeunes publics
<b>Objectifs professionnels</b>	Le master forme des spécialistes du livre et de la lecture dans le champ de l'éducation pour jeunes publics. Il accueille donc des étudiants désireux d'étendre leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine de la littérature de jeunesse, de construire un projet professionnel autour de la médiation ou de se reconverter dans ce domaine. A ce titre, la formation vise également un public d'enseignants souhaitant aborder le domaine dans une perspective d'approfondissement ou de reconversion professionnelle en optant pour d'autres formes de médiation.
<b>Organisation de la formation</b>	M1 : 266 heures (réparties en 3 UE par semestre) Pas d'enseignement optionnel 1) Maîtriser les compétences du domaine ; 2) Construire sa posture professionnelle 3) Se former à et par la recherche : + stage de 8 semaines  M2 : 251 heures (réparties en 3 UE1 pour le semestre 3 et 4 UE1 dont 3 UE en tronc commun pour le semestre 4 : 1) Maîtriser les compétences du domaine 2) Construire sa posture professionnelle 3) Se former à et par la recherche. La dernière UE du S4 (UE4- personnaliser son parcours) proposera dans le nouveau projet d'accréditation 2021 deux EC au choix : EC1 (ouverture thématique - choix d'un EC dans un autre parcours) ou EC2 (participation à un projet de recherche des laboratoires associés à l'INSPE) + stage de 12 semaines.
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input type="checkbox"/> <i>hybride</i>  <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <i>x formation continue (pour certains étudiants)</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	36 HTD en M1 ; 36 HTD en M2 dans la maquette actuelle. 36 heures en M1 et 30 heures en M2 dans le nouveau projet d'accréditation 2021.
<b>Place du numérique</b>	Formation des étudiants aux nouvelles technologies : 6 heures de formation au logiciel in design et création d'un blog en M1 (UE2 EC1 au S1) ; Formation à l'utilisation des outils numériques, conception d'un portfolio numérique à partir des travaux réalisés dans le cadre du master (UE2 EC1) au S3.
<b>Volume horaire de la formation</b>	266 heures en M1 + 8 semaines de stage et 251 heures en M2 + 12 semaines de stage
<b>Lieux de la formation</b>	Site de Gennevilliers
<b>Place de la recherche</b>	Mémoire en M1 et en M2 + heures d'initiation et de méthodologie de la recherche en M1 (3 heures CM et 6 heures TD) et en M2 (6 heures CM et 5 heures TD) dans le nouveau projet. Le mémoire de M1 porte avant tout sur l'analyse d'un corpus de littérature de jeunesse. Celui de M2 prend en compte le lien du corpus avec le milieu professionnel (médiation, réception, création et édition des ouvrages jeunesse).  La formation est en lien avec le projet de recherche EUROLIJE porté par le laboratoire EMA (CYU). Porteur du projet EUROLIJE : MCF qui dirige le master
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ;  192 heures de stage en M1  288 heures de stage en M2  Objectifs du stage : Découvrir les spécificités propres aux métiers du livre et de la lecture pour jeunes publics sur le terrain professionnel (stages en médiathèques, centres documentaires et CDI des écoles et collèges, en maison d'édition, librairies, salons jeunesse, associations).  Evaluation des stages : visite et rapport de stage

**Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite**

Modalités de recrutement : tri des dossiers déposés sur e-candidat par des étudiants qui sont prioritairement détenteurs d'une licence de sciences humaines ou d'un diplôme des métiers du livre, mais aussi par des enseignants qui souhaitent approfondir leurs connaissances ou se reconvertir.

**Suivi de l'acquisition de compétences**

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant : contrôle continu dans toutes les disciplines (dossiers à rendre ou devoirs de fin de semestre sur table)

**Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études**

1 groupe de M1 (17 étudiants) et un groupe de M2 (9 étudiants) en 2020-2021. Chute ponctuelle des effectifs en M1 en 2019, d'où un groupe restreint cette année en M2 et un regroupement de la formation sur Gennevilliers, alors qu'elle était établie jusqu'alors à Antony et à Cergy (M1 et M2 sur chaque site). L'effectif assez réduit permet d'avoir un suivi personnalisé de l'insertion professionnelle des étudiants et de leur devenir. Plusieurs anciens étudiants interviennent en tant que professionnels dans les journées professionnelles. La majorité des étudiants trouve un emploi (au moins un CDD) dans les deux ans après l'obtention du master. Les étudiants qui réussissent le mieux ont un diplôme de sciences humaines.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	Préciser leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance
<b>Fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 4 MCF (INSPE de l'académie de Versailles CYU)</li><li>• 3 PRAG, 1 PREC (INSPE de l'académie de Versailles CYU)</li></ul> <p>Ces 8 personnes assurent la majorité de la formation (cours théoriques sur la littérature de jeunesse, enseignement des langues, méthodologie du mémoire et du rapport de stage, visites et tutorat de mémoires)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 professeur associé (INSPE de l'académie de Versailles CYU) qui assure la formation au logiciel in design.</li><li>• 2 vacataires professionnels (auto-entrepreneurs) : qui assurent des ateliers de pratique de médiation ou des ateliers numériques.</li><li>• une quinzaine de conférenciers professionnels qui interviennent ponctuellement dans les journées professionnelles (éditeurs, auteurs, bibliothécaires, libraires, spécialistes de la petite enfance, directeur d'association...)</li></ul> <p>1 MCF responsable du parcours 1 MCF responsable des stages 1 à 2 réunions de l'équipe (ou du responsable de l'équipe) par an avec les étudiants. 4 réunions de l'équipe par an sans les étudiants.</p>

## Partenariats

<b>Partenariat</b>	Partenariats développés avec la Bibliothèque nationale de France, l'association « lecture jeunesse », Canopé 92, la licence DNMADE (diplôme national des métiers de l'art et du design) du lycée Jean-Pierre Vernant à Sèvres, les médiathèques de Gennevilliers. Dans le cadre du projet EUROLIJE, partenariat avec les INSPE de Lyon et de Montpellier.
<b>Internationalisation de la formation</b>	Accueil d'étudiants étrangers : accueil d'une Ukrainienne de septembre à décembre 2019 en M1. Stage d'une étudiante de master 2 dans une médiathèque en Allemagne de Janvier à mars 2020

## Master MEEF 4 - fiche 9 - parcours CPECP

### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Master 1 et Master 2 CPECP : Concevoir des Projets Educatifs et Culturels en Partenariat (médiation artistique et culturelle) (médiation artistique et culturelle)
<b>Objectifs professionnels</b>	Former des professionnels aux métiers de la médiation artistique, culturelle et scientifique en direction des publics jeunes et scolaires.
<b>Organisation de la formation</b>	Formation répartie en deux années (M1 + M2).  Le M1 est tourné vers la connaissance des publics jeunes et de l'institution scolaire ; le M2 est tourné vers une professionnalisation tous publics y compris empêchés.  Trois stages (1 en école et 1 en institution culturelle en M1 ; 1 en institution culturelle en M2) complètent les enseignements composés de cours, de visites en institutions culturelles, d'ateliers de pratiques avec des artistes, et de projets de médiation menés avec nos partenaires culturels.
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input type="checkbox"/> <i>hybride</i>  <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <input type="checkbox"/> <i>formation continue</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	Un EC « Anglais en contexte de médiation artistique et culturelle » est assuré en M1 et en M2
<b>Place du numérique</b>	Formation en humanités numériques : création d'un blog professionnel, droit des images, usage des réseaux sociaux, création de capsules vidéo, en cours et ateliers et chez nos partenaires à travers l'utilisation de leurs ressources pédagogiques numériques.
<b>Volume horaire de la formation</b>	M1 : 184 CM + 142 TD M2 : 148 CM + 113 TD
<b>Lieux de la formation</b>	1 - Site Inspé-CY de Cergy Hirsch. 2 - Institutions culturelles partenaires en Ile de France et en province. 3 - Institutions culturelles et d'enseignement à l'étranger.
<b>Place de la recherche</b>	En M1 les étudiants écrivent un TER (Travail Encadré de Recherche) constituant une initiation à la recherche à partir d'une question professionnelle.  En M2, ils écrivent un mémoire de recherche nourri d'une enquête réalisée sur leur terrain de stage, tissant des liens avec leurs expériences antérieures en appui sur la littérature de recherche en sciences humaines.  Participation active à des colloques et journées d'étude, en présence et en ligne pour les deux années.
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	Les stages ont pour objectifs la découverte du fonctionnement des institutions artistiques et culturelles accueillant des publics scolaires et la construction de compétences professionnelles.  Un accompagnement personnalisé est proposé pour la recherche de stage.  En M1, 48 heures en milieu scolaire (EAC) et 96 heures en institution culturelle.  Le stage en école fait l'objet d'un écrit dressant l'état des lieux des pratiques

	<p>et dispositifs observés.</p> <p>En M2, 288 heures en institution culturelle au sein d'une équipe de médiation artistique et culturelle.</p> <p>Des observations de dispositifs spécifiques pour publics empêchés sont menées en milieu médico-social.</p> <p>Les stages culturels donnent lieu à une visite d'évaluation en présence de l'étudiant.e, du maître de stage, du formateur INSPÉ. L'étudiant.e rend également un écrit réflexif évalué.</p>
<p><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>	<p>Le recrutement en M1 se fait sur la base d'une licence 3 quelle que soit la spécialité, et sur la base d'un engagement avéré dans une appétence et une pratique de partages culturels.</p> <p>Le recrutement en M2 se fait directement pour les titulaires du M1 CPECP.</p> <p>Les enseignants premier et second degré ou professeurs documentalistes, en poste ou en congé formation, sont admissibles sur dossier. Pour eux, le master 2 est possible en 2 ans.</p> <p>Pour tous les recrutements, les dispositifs VES ou VAPP sont ouverts, ainsi que la VAE.</p>
<p><b>Suivi de l'acquisition de compétences</b></p>	<p>Un bilan semestriel individuel et collectif est organisé en M1 comme en M2 à l'issue du résultat des évaluations.</p>
<p><b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b></p>	<p>Nos effectifs restent relativement stables, entre 30 et 40 étudiants (M1+M2) malgré un contexte sanitaire difficile pour la culture.</p> <p>Environ 2/3 de nos anciens étudiants trouvent leur place dans les métiers de la médiation artistique et culturelle dans les six mois qui suivent leur fin de formation. Les autres se ré-orientent vers l'enseignement ou se spécialisent dans d'autres disciplines, souvent suite à leurs recherches de M2.</p>

### Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<p><b>Composition de l'équipe pédagogique</b></p>	<p>1) CY Paris Cergy Université / Inspé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Professeurs des Universités,</li> <li>• Maîtres de conférences,</li> <li>• PRAGs et PRCEs,</li> <li>• Professeur Lycée Professionnel</li> </ul> <p>2) Autres enseignants / formateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Professeurs à temps partagé ou déchargé, AC Versailles et Paris,</li> <li>• Professeurs étrangers en mobilités Erasmus</li> </ul> <p>3) Intervenants Professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Artistes indépendants,</li> <li>• Inspecteur, Ministère de la Culture,</li> <li>• Responsables des Publics en Etablissements Culturels Nationaux,</li> <li>• Responsables Culture, fonction publique territoriale,</li> <li>• Responsables d'Associations Culturelles</li> </ul>
<p><b>Fonctionnement</b></p>	<p>Responsabilité partagée du Master CPECP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 responsable institutionnel,</li> <li>• 2 directrices d'études (M1, M2),</li> </ul> <p>Une équipe rapprochée de 5 collègues pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• suivi personnalisé des étudiants,</li> <li>• répartition des mémoires,</li> <li>• harmonisation de nos évaluations,</li> </ul>

- jurys,
- recrutements,
- mutualisation de ressources,
- orientations de la formation

## Partenariats

<p><b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b></p> <p><b>Internationalisation de la formation</b></p>	<p>Participations aux activités du Réseau National des Inspé</p> <p><i>Accueil d'étudiants étrangers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Recrutement d'étudiants étrangers (Europe, Asie, Moyen Orient...)</i></li> <li>• <i>Accueil d'étudiants ( de 4 à 6 mois) Erasmus (Europe, Asie Centrale...)</i></li> </ul> <p><i>Envoi d'étudiants à l'étranger :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nos étudiants n'étant pas soumis aux contraintes des concours, ils effectuent des mobilités internationales d'enseignement et/ou de stage (Canada, Allemagne, République Tchèque, Norvège, Espagne, Vietnam...)</i></li> </ul> <p><i>Partenariats internationaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Partenariats actifs avec des établissements universitaires (Suisse, Chine), scolaires (Italie) et associatifs (Italie, Chine)</i></li> </ul>
---	--

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation - Analyse, conception et recherche dans le domaine de l'ingénierie des technologies en éducation
<b>Objectifs professionnels</b>	Former des experts de l'enseignement supérieur, des institutions éducatives du secondaires et du primaire, des inspecteurs, des formateurs d'enseignants à la mise en œuvre de dispositifs de formation avec les technologies numériques.
<b>Organisation de la formation</b>	La formation produite en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie se déroule intégralement à distance sous la forme de deux séminaires de 3 semaines simultanés. Le projet personnel qui consiste à mettre en œuvre toutes les compétences de la formation débute en octobre.
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input type="checkbox"/> présentiel <input checked="" type="checkbox"/> enseignements à distance <input type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input checked="" type="checkbox"/> formation continue
<b>Formation en langue(s)</b>	Anglais professionnel dédié aux domaines d'enseignement
<b>Place du numérique</b>	La formation est dédiée à la généralisation de l'utilisation des pratiques numériques.
<b>Volume horaire de la formation</b>	M1 : 410 M2 : 355
<b>Lieux de la formation</b>	La formation se déroule à distance via la plateforme E-Space spécifiquement conçue pour mettre en œuvre une pédagogie adaptée, qui constitue en même temps un instrument de recherche.
<b>Place de la recherche</b>	La recherche est centrale dans cette formation. L'ensemble des enseignements sont basés sur les résultats des recherches dans le domaine des technologies dans l'enseignement.
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	La formation s'adresse essentiellement à des enseignants du supérieur et des cadres des systèmes éducatifs. Leur projet personnel base de l'alternance entre enseignement et expérimentation se réalise dans leur cadre professionnel. Un engagement de la hiérarchie est nécessaire pour candidater à la formation.
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	Le recrutement est réalisé à 90 % via l'Agence Universitaire de la Francophonie qui oriente et présente les candidatures à l'université.
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	Le devis de réalisation du projet personnel, prend en considération l'articulation entre les compétences travaillées dans les séminaires et leurs mises en œuvre dans le projet individuel en lien avec les références de compétences du domaine.
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	15 M1 par an en moyenne, et 28 en M2. Tous les étudiants sont déjà en situation professionnelle. Environ un tiers par an, s'engage dans une formation à la recherche pour poursuivre en thèse.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	Alain Jaillet, PU Sciences de l'éducation : co-responsable Laurent Jeannin, MCF Science de l'éducation : co-responsable Composition de l'équipe pédagogique : 50% Enseignant-chercheur dont 1/3 Internationaux 50% Professionnels
<b>Fonctionnement</b>	1 représentant des étudiants par niveau M1 et M2 1 réunion de coordination pédagogique avec l'équipe pédagogique en début d'année et à chaque fin de semestre 1 coordination pédagogique dédiée 2 réunions par an avec les représentants des étudiants, de l'équipe pédagogique et de la coordination Enseignement tout à distance en prenant en compte les contraintes de connexion des étudiants. Les contenus des enseignements sont actualisés à hauteur de 30% tous les trois ans.

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	Non
<b>Internationalisation de la formation</b>	En moyenne 80% des étudiants sont des étudiants étrangers francophone

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Recherche en éducation, didactique et formation (REDEF)
<b>Objectifs professionnels</b>	Ce cursus s'adresse essentiellement à des professionnels de l'éducation de l'espace francophone ; il propose une formation scientifique permettant de mener à bien une thèse en 3 ans à l'issue de ce master.
<b>Organisation de la formation</b>	Les étudiants accèdent par validation d'études supérieures dans un M2 en deux ans : chaque année correspond à un semestre. Ce parcours de master comporte un tronc commun méthodologique et un choix d'options pour l'encadrement du mémoire. Certaines UE sont mutualisées avec le parcours formation de formateurs d'enseignants.
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input type="checkbox"/> <i>hybride</i> <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>formation continue</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	Un EC de lecture d'articles scientifiques en langue vivante est proposé, ainsi qu'une possibilité d'échanges électroniques avec des étudiants inscrits dans un département d'éducation d'une université européenne.
<b>Place du numérique</b>	Il s'agit d'un parcours entièrement à distance depuis 2014, alternant des connexions synchrones en chat et des travaux collaboratifs asynchrones. Une initiation à la plateforme est prévue en début d'année. Une réflexion sur les usages du numérique est proposée.
<b>Volume horaire de la formation</b>	Volume horaire en M2 : 406 hTD.
<b>Lieux de la formation</b>	Plateforme Moodle Campus-site EAD.
<b>Place de la recherche</b>	La formation à et par la recherche a une place centrale compte tenu de la finalité de ce parcours.
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	Les étudiants étant des professionnels, leur stage est leur terrain d'exercice.
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	L'admission en M2 se fait sur CV et lettre de motivation pour les étudiants ayant obtenu un M1 recherche en sciences de l'éducation avec mention Bien, les titulaires d'un M2 MEEF ou d'un autre M2 recherche.
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	L'encadrement du mémoire est le lieu privilégié du suivi des compétences de recherche.
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	Les capacités d'accueil sont de 30 étudiants. Le bilan 2014-2019 ayant fait apparaître que les candidats avaient besoin de deux ans pour achever le M2, une modification de maquette a été proposée pour la rentrée 2021, renforçant l'articulation avec l'école doctorale et les mutualisations avec les autres masters de la MEEF4. Les candidats ont déjà une insertion professionnelle. Le master permet une évolution professionnelle : candidatures sur des postes à profil spécifique (notamment en formation), présentation de concours (IEN, chef d'établissement, etc.), poursuite en doctorat.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	L'équipe est composée d'enseignants-chercheurs des laboratoires d'adossés de la composante INSPÉ.
<b>Fonctionnement</b>	Deux réunions annuelles sont organisées, l'une avec les étudiants et l'autre sans. Un questionnaire est proposé aux étudiants pour préparer cette dernière.

## Partenariats

### **Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE**

Selon les sujets de mémoires de nos étudiants, des spécialistes peuvent être sollicités dans d'autres INSPE (Créteil pour les questions vives, Aix-Marseille pour la musique et les arts appliqués).

### **Internationalisation de la formation**

La mobilité est difficilement envisageable pour des professionnels exerçant à temps plein, mais les étudiants bénéficient des collaborations internationales des laboratoires d'adossés de l'INSPE (professeurs invités notamment).

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation - TECHEDU
<b>Objectifs professionnels</b>	A destination essentiellement des titulaires d'une formation de troisième cycle en technologies de l'Éducation en poste dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans une institution de formation, afin de se former aux exigences de la recherche dans le but de réaliser une thèse.
<b>Organisation de la formation</b>	La formation produite en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie dans le cadre de la Chaire Unesco « Francophonie et révolution des savoirs » se déroule intégralement à distance sous la forme de deux séminaires de 3 semaines simultanés. Le projet personnel qui consiste à mettre en œuvre toutes les compétences de la formation en recherche débute en octobre.
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input type="checkbox"/> <i>hybride</i> <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <input type="checkbox"/> <i>formation continue</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	Anglais professionnel dédié aux domaines d'enseignement
<b>Place du numérique</b>	La formation est dédiée à former des chercheurs spécialisés dans les recherches en technologies numériques pour l'Éducation.
<b>Volume horaire de la formation</b>	M2 : 360
<b>Lieux de la formation</b>	La formation se déroule à distance via la plateforme E-Space spécifiquement conçue pour mettre en œuvre une pédagogie adaptée, qui constitue en même temps un instrument de recherche.
<b>Place de la recherche</b>	C'est une formation à la recherche. Elle est donc centrale. Les étudiants qui suivent ce parcours sont impliqués dans les activités et programmes du laboratoire BONHEURS.
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	La formation s'adresse essentiellement à des enseignants du supérieur et des cadres des systèmes éducatifs. Leur projet de recherche est en lien avec leurs implications professionnelles.
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	Le recrutement est réalisé à 90 % via le réseau de la « Chaire Unesco » conjointe CYU, Agence Universitaire de la Francophonie.
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	Le devis de réalisation du projet personnel, prend en considération l'articulation entre les compétences travaillées dans les séminaires et leurs mises en œuvre dans le projet individuel.
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	25 en M2. Tous les étudiants sont déjà en situation professionnelle. Environ un tiers par an, s'engage dans une thèse

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	Alain Jaillet, PU Sciences de l'éducation : co-responsable Laurent Jeannin, MCF Science de l'éducation : co-responsable Composition de l'équipe pédagogique : 70% Enseignant-chercheur dont 1/3 Internationaux 30% Professionnels
<b>Fonctionnement</b>	1 représentant des étudiants 1 réunion de coordination pédagogique avec l'équipe pédagogique en début d'année et à chaque fin de semestre 1 coordination pédagogique dédiée 2 réunions par an avec les représentants des étudiants, de l'équipe pédagogique et de la coordination Enseignement tout à distance en prenant en compte les contraintes de connexion des étudiants. Les contenus des enseignements sont actualisés à hauteur de 30% tous les trois ans.

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	Non
<b>Internationalisation de la formation</b>	En moyenne 80% des étudiants sont des étudiants étrangers francophone

## Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Parcours Recherche en Didactique des Mathématiques (conventionné avec l'Université de Paris)
<b>Objectifs professionnels</b>	S'engager dans une recherche doctorale et/ou s'orienter vers les métiers de la formation des enseignants
<b>Organisation de la formation</b>	La formation en M2 est organisée en deux semestres comme suit Semestre 1 : UE1 à UE 5 dont une UE relevant du tronc commun de la mention Didactique des disciplines Semestre 2 : UE6 à UE9 dont une relevant du tronc commun A noter que le master peut être effectué en deux ans, les enseignements seront par conséquent répartis selon les deux semestres
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>hybride</i> <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <input type="checkbox"/> <i>formation continue</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	<i>L'UE7 du second semestre est une UE d'anglais obligatoire</i>
<b>Place du numérique</b>	<i>Plusieurs séances de l'UE 6 sont consacrées à l'initiation à la recherche sur l'intégration du numérique dans l'enseignement des mathématiques (cadres et méthodes)</i>
<b>Volume horaire de la formation</b>	<i>M1 : 326h - M2 : 165h</i>
<b>Lieux de la formation</b>	Université De Paris, 75013 (parcours conventionné CYU-UP)
<b>Place de la recherche</b>	<i>Le parcours est un parcours de recherche en didactique, il est entièrement dédié à la recherche</i>
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	<i>En premier semestre un stage d'observation de classes de mathématiques est obligatoire. De plus une dimension pratique –basée sur des recueils de données en situation réelle d'enseignement-apprentissage- est exigée pour le mémoire de fin d'étude</i>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	<i>Le recrutement se fait sur le critère a priori d'être titulaire d'un M1 en mathématiques ou équivalent ou concours d'enseignement du secondaire. Un entretien permet de préciser avec le candidat son projet et d'examiner son adéquation avec l'objectif de la formation</i> <i>Possibilité de suivre la formation de M2 sur 2 ans</i>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	<i>L'évaluation se fait selon les modalités du contrôle continu ce qui permet un suivi régulier des acquisitions</i>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	<i>Débouchés : Poursuite d'étude doctorale pour devenir enseignant-chercheur dans le supérieur. Métiers de la formation à l'enseignement</i> <i>La moitié de la promotion d'une année poursuit en s'inscrivant en thèse à l'ED 627 de CY Cergy Paris Université ou à l'ED 623 de l'Université de Paris</i>

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	L'équipe est composée d'une quinzaine d'enseignants chercheurs (MCF et PR) en majorité membres du laboratoire LDAR (co-conventionné par CYU et UP) et d'enseignants chercheurs (2) de U Paris 5 pour l'UP psychologie du développement
<b>Fonctionnement</b>	Ce parcours est doté de deux responsables un de CYU et un de l'UP et d'un conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an avec présence de représentants des étudiants. La commission de recrutement le jury sont composés équitablement de membres de CYU et de l'UP.

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	Un projet de partenariat avec l'INSPÉ de Créteil/UPEC est en cours d'étude
<b>Internationalisation de la formation</b>	Ce parcours accueille des étudiants étrangers (autour de 20% de la promotion) souvent boursiers de leurs gouvernements en vue d'une poursuite en thèse en France

## Master MEEF 4 - fiche 14 – parcours APRIBEP

### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Parcours Accessibilité pédagogique, remédiation, inclusion, besoins éducatifs particuliers (APRIBEP)
<b>Objectifs professionnels</b>	(Education nationale surtout mais pas uniquement) Evolution de la carrière : formateur dans l'enseignement supérieur, conseiller pédagogique spécialisé, inspecteur de l'éducation nationale, directeur de structures relevant du médico-social,
<b>Organisation de la formation</b>	<p><u>M1</u> (cadrage national de la formation préparatoire au CAPPEI Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017)</p> <p>Année de formation se déroulant sur 3 sites de formation dans une même université (CY). Elle est également proposée, par convention, aux enseignants concernés inscrits aux INSPE de Guyane, de la Martinique et à l'Institut de Formation des Maitres de la Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Formation hybride.</p> <p>2 UE de tronc commun (UE1 : 4EC ; UE2 : 2EC)</p> <p>1 UE de modules d'approfondissement (2EC dont un au choix, partiellement à distance)</p> <p>1 UE module de professionnalisation (1EC au choix)</p> <p>1 UE dossier professionnel (1EC)</p> <p>1 UE stage</p> <p><u>M2</u> (entièrement à distance)</p> <p>1 UE psychologie</p> <p>1 UE didactique des disciplines (1 au choix)</p> <p>1 UE Histoire et sociologie</p> <p>1 UE Personnaliser son parcours (1 ou 2 EC au choix)</p> <p>1 UE Mémoire et séminaire</p> <p>1 UE Stage en milieu professionnel.</p>
<b>Modalités d'enseignement</b>	<p><u>M1</u></p> <p><input type="checkbox"/> présentiel    <input type="checkbox"/> enseignements à distance    <input checked="" type="checkbox"/> hybride</p> <p><input type="checkbox"/> apprentissage    <input checked="" type="checkbox"/> formation continue</p> <p><u>M2</u></p> <p><input type="checkbox"/> présentiel    <input checked="" type="checkbox"/> enseignements à distance    <input type="checkbox"/> hybride</p> <p><input type="checkbox"/> apprentissage    <input type="checkbox"/> formation continue</p>
<b>Formation en langue(s)</b>	Optionnel en M2 (15h)
<b>Place du numérique</b>	L'usage des outils numériques est inclus dans la formation. Tant pour la formation elle-même (usage de l'ENT systématique depuis deux ans) que dans les outils pour les enseignants spécialisés à destination des élèves au sein de chaque domaine d'enseignements. La vidéo est un outil de formation fortement mobilisée au niveau du M1.
<b>Volume horaire de la formation</b>	<p><u>M1</u> : 316 heures de formation</p> <p><u>M2</u> : entre 112h et 149h selon les options choisies. La formation essaie</p>

	d'être la plus adaptée possible au projet de l'étudiant.																																																								
<b>Lieux de la formation</b>	Saint-Germain-en-Laye, Cergy-Hirsch, Antony, distance																																																								
<b>Place de la recherche</b>	<p>La recherche prend toute sa place via différents leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présence d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique en M1 (12 sur 21 en <u>M1</u>, et 5 sur 6 en <u>M2</u>)</li> <li>- l'organisation de séminaires internes au sein de chaque équipe pédagogique de chaque site</li> <li>- un mémoire relatant un travail entièrement intégré à un projet de recherche d'un membre de l'équipe en <u>M2</u></li> </ul>																																																								
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	<p><u>M1.</u></p> <p>Le stage est organisé selon les modalités de la Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017.</p> <p>Il est validé par l'obtention du Cappei.</p> <p>Son suivi donne lieu à 3 visites dans l'année par l'INSPE. Deux à 3 visites par un CPC sont également effectuées. Une à deux réunions d'échange avec les deux tuteurs sont assurées dans l'année pour le suivi des étudiants.</p> <p>De manière générale, la formation se déroule en collaboration avec, d'un côté, les services académiques avec la conseillère technique de l'ASH et, d'un autre côté, à un niveau local avec les inspecteurs ASH et leur équipe de CPC.</p> <p><u>M2.</u></p> <p>Le stage permet notamment la recherche effectuée pour le mémoire. Il n'est donc pas évalué en tant que tel et ne comporte pas de suivi en dehors du suivi du mémoire.</p>																																																								
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	<p><u>M1.</u> Recrutement entièrement piloté par les services académiques (le M1 est fusionné au stage de formation continue réservé aux candidats au Cappei envoyé en formation)</p> <p><u>M2.</u> Candidatures individuelles. Réussite des étudiants favorisée par un accompagnement complètement individualisé dans le suivi de la formation. Celle-ci étant beaucoup asynchrone, les étudiants ont souvent besoin de conseil sur le suivi des enseignements et dans l'organisation de leur travail de recherche.</p>																																																								
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	<p>La première année vise à la préparation du CAPPEI, dont l'obtention sanctionne un niveau de compétences. Cette obtention valide l'UE6. Les autres UE sont validées par les compétences mobilisées dans les outils professionnels et de préparation à la certification réalisés par les étudiants.</p> <p>Les compétences devant être acquises en M2 sont, elles, validées principalement par le mémoire de recherche (30 ECTS sur 60). Les autres UE et EC évaluent des aspects spécifiques de leur domaine, notamment sur les savoirs spécialisés.</p>																																																								
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Site / Année</th> <th>2015-2016</th> <th>2016-2017</th> <th>2017-2018</th> <th>2018-2019</th> <th>2019-2020</th> <th>2020-2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M1 Antony</td> <td>38</td> <td>31</td> <td>70</td> <td>53</td> <td>45</td> <td>47</td> </tr> <tr> <td>M1 Cergy</td> <td>49</td> <td>37</td> <td>54</td> <td>50</td> <td>49</td> <td>43</td> </tr> <tr> <td>M2 Cergy</td> <td>11</td> <td>13</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>M1 Saint-Germain</td> <td>35</td> <td>29</td> <td>29</td> <td>32</td> <td>31</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>M1 EAD</td> <td>34</td> <td>45</td> <td>8</td> <td>7</td> <td>36</td> <td>NC</td> </tr> <tr> <td>M2 EAD</td> <td>54</td> <td>58</td> <td>54</td> <td>46</td> <td>37</td> <td>NC</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>221</b></td> <td><b>213</b></td> <td><b>215</b></td> <td><b>188</b></td> <td><b>198</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Les effectifs de M1 sont entièrement dépendants de l'employeur (Education Nationale). Les effectifs de M2 et donc des diplômés de Master</p>	Site / Année	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	M1 Antony	38	31	70	53	45	47	M1 Cergy	49	37	54	50	49	43	M2 Cergy	11	13					M1 Saint-Germain	35	29	29	32	31	32	M1 EAD	34	45	8	7	36	NC	M2 EAD	54	58	54	46	37	NC	<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>213</b>	<b>215</b>	<b>188</b>	<b>198</b>	
Site / Année	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021																																																			
M1 Antony	38	31	70	53	45	47																																																			
M1 Cergy	49	37	54	50	49	43																																																			
M2 Cergy	11	13																																																							
M1 Saint-Germain	35	29	29	32	31	32																																																			
M1 EAD	34	45	8	7	36	NC																																																			
M2 EAD	54	58	54	46	37	NC																																																			
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>213</b>	<b>215</b>	<b>188</b>	<b>198</b>																																																				

*en dépendent donc en partie.*

*Le M2, accessible sur candidature individuelle, présente des taux de réussite en un an relativement faible s'expliquant par le fait que les étudiants l'effectuent fréquemment en deux ans.*

*Le suivi de l'insertion professionnelle est à formaliser pour ce parcours. Le suivi actuel permet d'attester que les étudiants sortants interrogés atteignent les postes visés par la formation mais il ne permet pas d'établir des statistiques.*

## Master MEEF 4 -fiche 15 – parcours FIL

### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Parcours Former et Intégrer par la Langue (FIL)
<b>Objectifs professionnels</b>	Former des professionnels à l'enseignement du français auprès d'adultes migrants faiblement lettrés. Former des formateurs de formateurs en français langue seconde/langue de scolarisation/langue d'intégration. Former à l'accueil et à la scolarisation des publics allophones enfants et adolescents scolarisés dans le système éducatif français. d'intégration, mais aussi de sorte de prendre en compte
<b>Organisation de la formation</b>	La formation s'organise en Master 1 et en Master 2. A noter que, dans la mesure où le Master s'adresse en premier lieu à des salariés, chaque année peut être effectuée en deux ans sous réserve de répondre aux critères de prolongation tels que définis par le jury. Les rencontres synchrones sont régulières (2 à 3 fois par semaine d'octobre à mai) et ont lieu le soir, à partir de 18h30 et le samedi matin pour permettre aux salariés de poursuivre leur activité professionnelle parallèlement au Master.
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input type="checkbox"/> <i>hybride</i> <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <input type="checkbox"/> <i>formation continue</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	L'UE 2 du Master 1 propose un cours de linguistique pour l'enseignement de la langue française (morphosyntaxe) : approches comparatives. Il a pour objectif d'utiliser les principaux concepts grammaticaux pour décrire et enseigner la morphologie et la syntaxe de la langue française à des apprenants de faible niveau ; de présenter les enjeux et les méthodes de la linguistique contemporaine ; de comprendre les obstacles cognitifs qu'un locuteur étranger peut rencontrer lorsqu'il aborde la langue française, à fortiori si sa langue maternelle n'est pas une langue romane, ni même une langue indo-européenne.
<b>Place du numérique</b>	Les enseignements sont organisés à totale distance selon la logique « enseigner avec et par le numérique ».
<b>Volume horaire de la formation</b>	M1 : 348 HTD ; M2 : 336 HTD
<b>Lieux de la formation</b>	Site EAD INSPÉ de l'Académie de Versailles – à totale distance. Un ou deux regroupements peuvent avoir lieu ; ils se déroulent sur le site de Gennevilliers.
<b>Place de la recherche</b>	La recherche irrigue l'ensemble des contenus de formation. Une UE lui est aussi entièrement dédiées en M1 (UE5 : Méthodologie de la recherche en didactique des langues ; Recherche en didactique des langues : orientations et actualités ; Mémoire et soutenance pour 16 ECTS) et en M2 (UE4 : Méthodologie de la recherche en didactique des langues ; Recherche en didactique des langues : orientations et actualités ; Mémoire et soutenance 17,5 ECTS + Un EC au choix dans l'UE 5 : Personnaliser son parcours – EC Approfondissement recherche. Les étudiants sont accompagnés par un tuteur qui leur est dédié dans la réalisation et la rédaction de leurs mémoires.
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	M1 – UE4 – Se former en milieu professionnel – Stage 120 heures + Pratiques professionnelles (1) : analyses didactiques de situations et de pratiques professionnelles d'enseignement (36 HTD)
<b>Recrutement, passerelles et</b>	Le recrutement se fait sur dossier. Des VES sont possibles.

<b>dispositifs d'aide à la réussite</b>	
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	L'évaluation se fait selon les modalités du contrôle continu ce qui permet un suivi régulier des acquisitions. Le suivi est annuel.
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	15 étudiants en M1 et 15 étudiants en M2. La plupart est déjà salariée du monde associatif ou de l'éducation nationale. Quelques inscriptions en thèse, soit directement après la sortie du Master, soit après une autre année passée dans le Master REDEF.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	L'équipe est composée de : 1 PU, 4 MCF, 2 PRAG de l'INSPE de l'Académie de Versailles – CY Cergy Paris Université + 4 chargées de cours
<b>Fonctionnement</b>	Le parcours est dirigé par une responsable de parcours aidée par la directrice des études de l'EAD (en charge des parcours de la mention MEEF 2 et MEEF 4 à distance)

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	Aucun
<b>Internationalisation de la formation</b>	Ce parcours accueille des étudiants installés dans le monde entier (par exemple, pour l'année 2020-2021 : Australie, Espagne, Allemagne, Mayotte). Une convention est en cours de rédaction avec l'Institut français de Dakar (Sénégal).

## Master MEEF 4 -fiche 16 – parcours REI

### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Parcours Recherche en Education Inclusive (APRIBEP) –M2 uniquement
<b>Objectifs professionnels</b>	(Education nationale surtout mais pas uniquement) Evolution de la carrière : formateur dans l'enseignement supérieur, conseiller pédagogique spécialisé, inspecteur de l'éducation nationale, directeur de structures relevant du médico-social,
<b>Organisation de la formation</b>	<u>M2</u> (entièrement à distance)  1 UE psychologie  1 UE didactique des disciplines (1 au choix)  1 UE Histoire et sociologie  1 UE Personnaliser son parcours (1 ou 2 EC au choix)  1 UE Mémoire et séminaire  1 UE Stage en milieu professionnel  1 UE Propédeutique aux BEP.
<b>Modalités d'enseignement</b>	<u>M2</u> <input type="checkbox"/> présentiel <input checked="" type="checkbox"/> enseignements à distance <input type="checkbox"/> hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input type="checkbox"/> formation continue
<b>Formation en langue(s)</b>	Optionnel (15h)
<b>Place du numérique</b>	L'usage des outils numériques est inclus dans la formation. Tant pour la formation elle-même (outils de formation à distance) que dans les questions de recherches abordées dans les UE.
<b>Volume horaire de la formation</b>	<u>M2</u> : entre 124h et 161h selon les options choisies. La formation essaie d'être la plus adaptée possible au projet de l'étudiant.
<b>Lieux de la formation</b>	Distance
<b>Place de la recherche</b>	Le parcours est orienté recherche. Les enseignements sont liés aux spécialités des membres de l'équipe pédagogique. Ils sont intégralement basés sur des travaux de recherche.  L'UE4 permet à l'étudiant de compléter sa formation antérieure avec des outils pratiques liés à la recherche. Enfin, le mémoire dont le suivi est entièrement assuré par des enseignants-chercheurs et des docteurs se base sur un travail entièrement intégré à un projet de recherche du tuteur  Les membres de l'équipe sont rattachés à 4 laboratoires :  - EA 349 Paragraphe (CYU & Paris 8) - EA 4004 Cognitions Humaine et Artificielle ( <u>Paris 8</u> , UPEC & EPHE) - EA 4057 Psychopathologie et de Processus de Santé (Université de Paris) - EA 4507 École, Mutations, Apprentissages (CYU)

	- EA 4434 LDAR (Artois, CYU, Université de Paris, UPEC, Rouen Normandie)
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	<u>M2.</u> Le stage permet notamment la recherche effectuée pour le mémoire. Il n'est donc pas évalué en tant que tel et ne comporte pas de suivi en dehors du suivi du mémoire.
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	<u>M2.</u> Candidatures individuelles. Réussite des étudiants favorisée par un accompagnement complètement individualisé dans le suivi de la formation. Celle-ci étant beaucoup asynchrone, les étudiants ont souvent besoin de conseil sur le suivi des enseignements et dans l'organisation de leur travail de recherche.
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	Les compétences devant être acquises en M2 sont validées principalement par le mémoire de recherche (30 ECTS sur 60). Les autres UE et EC évaluent des aspects spécifiques de leur domaine, notamment sur les savoirs spécialisés.
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	Parcours ouvert en septembre 2020. Effectif : 12.

## Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	<table border="1"> <tr> <td>MCF INSPE-CYU</td> <td>PRCE docteur INSPE-CYU</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>1</td> </tr> </table>	MCF INSPE-CYU	PRCE docteur INSPE-CYU	4	1
MCF INSPE-CYU	PRCE docteur INSPE-CYU				
4	1				
<b>Fonctionnement</b>	Le parcours est piloté par les deux coresponsables (MCF) dont un assure la direction des études. Ce parcours, fortement mutualisé avec le parcours Atribep s'appuie sur le fonctionnement de ce dernier mais prend également en compte sa singularité dans la mise en place de réunions spécifiques, notamment en cette période de lancement.				

## Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	
<b>Internationalisation de la formation</b>	Le parcours est ouvert aux enseignants spécialisés français en poste à l'étranger.

## Master MEEF 4 -fiche 17 – parcours BEO

### Présentation de la formation

<b>Intitulés des parcours types de formation</b>	Master BIEN-ETRE DANS LES ORGANISATIONS, <b>double diplôme</b> CY Paris université/ Université de Sherbrooke (convention en travail)
<b>Objectifs professionnels</b>	- Développer des compétences en ingénieries de bien-être dans une organisation - S'inscrire en thèse de doctorat
<b>Organisation de la formation</b>	Des EC d'initiation à la recherche seront mutualisés avec le master 2 tchedulab
<b>Modalités d'enseignement</b>	<input type="checkbox"/> <i>présentiel</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>enseignements à distance</i> <input type="checkbox"/> <i>hybride</i> <input type="checkbox"/> <i>apprentissage</i> <input type="checkbox"/> <i>formation continue</i>
<b>Formation en langue(s)</b>	
<b>Place du numérique</b>	
<b>Volume horaire de la formation</b>	Volume horaire en M2 pour chaque parcours type. SEMESTRE 3 (192h étudiant) SEMESTRE 4 (192h étudiant)
<b>Lieux de la formation</b>	Distanciel Plate-forme e.space
<b>Place de la recherche</b>	Mater articulant la formation au projet scientifique du laboratoire Bonheurs et de la faculté d'éducation de Sherbrooke.
<b>Place des stages et organisation de l'alternance</b>	
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>	Les candidats en formation initiale sont admis sur dossier, au vu de leur parcours universitaire. Les candidats en formation continue doivent justifier d'une expérience professionnelle dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement ou de la formation. Les candidats non titulaires d'un M1 doivent déposer une demande de validation des acquis de l'expérience personnelle et professionnelle (VAPP85), validation des études supérieures (VES). Le comité de sélection est composé des équipes pédagogiques et éventuellement d'experts extérieurs.
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>	Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant : portfolio du parcours individualisé de l'étudiant    rend compte du développement des compétences.
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>	Master en création

### Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<b>Composition de l'équipe pédagogique</b>	Formateurs du laboratoire BONHEURS, et de l'université e Sherbrooke
<b>Fonctionnement</b>	Une réunion trimestrielle de l'équipe avec la présence des étudiants. Une réunion trimestrielle sans la présence des étudiants.

### Partenariats

<b>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE</b>	
<b>Internationalisation de la formation</b>	<i>Double diplôme avec l'université de Sherbrooke (Canada)</i>

## 4) Budget de projet

### Orientation :

Le budget de projet de l'INSPÉ de l'académie de Versailles est élaboré à partir des orientations majeures suivantes :

- Le budget de projet correspond à l'ensemble des moyens utiles à la mise en œuvre de l'INSPÉ de l'académie de Versailles à travers la valorisation des apports de tous les partenaires.
- Le budget n'est pas un budget au sens comptable du terme mais bien la présentation politique des contributions de chaque partenaire et des besoins du projet.
- Il représente la collaboration et l'engagement des partenaires (CYU, UEVE, UPSaclay, UPN, UVSQ, INSHEA et Rectorat de l'académie de Versailles) à travers le soutien au budget de projet de l'INSPÉ.

### Rappel des modes de calcul budgétaire harmonisés retenus :

Les unités de compte pour la présentation du budget de projet, harmonisées par partenaires sont détaillées dans le tableau ci-après.

Intitulé	Coût horaire environné	Valorisation par unité de compte
Service des enseignants	200 €	Coût moyen chargé de l'HeTD
Personnel BIATSS	25 €	Coût horaire moyen annuel chargé
M² locaux banalisé	55 €	Coût moyen annuel
Locaux STAPS intérieur	45 €	Coût horaire moyen
Locaux STAPS extérieur	35 €	Coût horaire moyen
Piscine	200 €	Coût horaire moyen
Bibliothèque et reprographie	136 €	Coût annuel par étudiant

### Valorisation immobilière

Le mode de calcul retenu consiste à établir des coûts horaires moyens (tableau ci-dessous), prenant en compte tous les frais de fonctionnement (fluides, maintenance, sécurité, etc. hors amortissement) multipliés par le nombre d'heures d'enseignement effectuées.

Type de locaux	Coût horaire moyen
Salle de CM	14 €
Salle de TD	4 €
Salle de TP	22 €

Le mode de calcul retenu est le suivant :

$(\text{Volume HeTD CM} * \text{groupes CM} * 14€) + (\text{volume HeTD TD} * \text{groupes étudiants TD} * 4€) + (\text{volume HeTD TP} * \text{groupes étudiants TP} * 22€) = \text{valorisation immobilière en €}.$

Les trois coûts moyens par type de salles de cours sont la résultante des calculs ci-après.

#### **1. Salles de cours magistraux (CM) :**

$11\ 000 : (1\ 120 \times 0,7) = 14.$

11 000 = coût moyen annuel de la salle en entretien/réparation, éclairage, chauffage.

1 120 = volume annuel potentiel d'utilisation pour de la formation.

0,7 = taux réel d'occupation des salles (en enlevant, par exemple, les périodes de vacances).

## 2. Salles de travaux dirigés (TD) :

2 750 : (1 120 X 0,7) = 4.

2 750 = coût moyen annuel de la salle en entretien/réparation, éclairage, chauffage.

1 120 = volume annuel potentiel d'utilisation pour de la formation.

0,7 = taux réel d'occupation des salles (en enlevant, par exemple, les périodes de vacances).

## 3. Salles de travaux pratiques (TP) :

8 000 : (1 120 X 0,33) = 22.

8 000 = coût moyen annuel de la salle en entretien/réparation, éclairage, chauffage.

1 120 = volume annuel potentiel d'utilisation pour de la formation.

0,33 = taux réel d'occupation des salles (en enlevant, par exemple, les périodes de vacances).

Ces éléments ont été établis par une commission de travail ad hoc (partenariale) lors de la préparation du premier projet de budget de l'Espé.

### Taux de contribution des partenaires au projet de budget prévisionnel de l'INSPÉ de l'académie de Versailles

Un taux de contribution est attendu pour chaque université partie prenante d'un INSPÉ. Ce taux permet de tenir compte de contributions différenciées des établissements d'un site au projet porté par l'INSPÉ, le nombre des étudiants et fonctionnaires stagiaires MEEF sera redistribué aux établissements en fonction du poids de leur participation au budget de projet (au titre de la formation initiale), en lieu et place de la prise en compte du lieu d'inscription.

Les tableaux ci-dessous recensent la contribution en masse salariale et en crédits de fonctionnement de chaque établissement partenaire au projet porté par l'INSPÉ en 2019 et 2020. Les taux de contribution pour le rectorat/académie ou pour un partenaire non universitaire (INSHEA), sont « neutralisés ». Pour ce dernier, compte tenu de son évolution en 2020, aucune donnée le concernant n'est prise en compte dans le budget de projet de l'INSPÉ 2020. Il n'est donc pas repris dans les données 2019 dans un souci de lisibilité des données.

#### 1 Masse salariale

2019	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	TOTAL
Montant (€)	19 014 749	1 355 835	4 286 097	2 612 442	1 328 025	28 597 148
Montant %	66,49 %	4,74 %	14,99 %	9,14 %	4,64 %	100%

2020	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	TOTAL
Montant (€)	18 375 315	1 468 435	4 736 406	2 519 642	1 103 425	28 203 222
Montant %	65,15 %	5,21 %	16,79 %	8,94 %	3,91 %	100%

Les évolutions notées ci-dessus sont relativement faibles. Elles ne permettent pas d'interprétations. CYU, en tant qu'université intégratrice assume environ 2/3 des dépenses de masse salariale, ce qui semble conforme au pourcentage d'étudiants inscrits au sein de cet établissement.

## 2. Fonctionnement

2019	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	TOTAL
Montant (€)	1 610 544	277 316	261 782	288 212	87 792	2 525 646
Montant %	63,77 %	10,98 %	10,36 %	11,41 %	3,48 %	100%

2020	CYU	UEVE	UPN	UPSaclay	UVSQ	TOTAL
Montant (€)	1 589 394	273 867	262 514	290 343	87 792	2 503 910
Montant %	63,48 %	10,94 %	10,48 %	11,60 %	3,51 %	100%

Comme pour la partie masse salariale, les évolutions notées ci-dessus sont relativement faibles. Elles ne permettent pas d'interprétations. CYU, en tant qu'université intégratrice assume environ 2/3 des dépenses de masse salariale, ce qui semble conforme au pourcentage d'étudiants inscrits au sein de cet établissement.

### Jalons « budget de projet » proposés

2021-2025 : travail de **mise en avant et de valorisation des projets partagés** au sein du budget de projet.

2021-2025 : **mise en place de projets partagés centrés sur la recherche en lien avec le COSP et une future commission recherche**

## Liste des annexes

Annexe 1 : indicateurs globaux

Annexe 1 bis : indicateurs globaux - données complémentaires

Annexe 2 : tableau du nombre de personnels formateurs affectés à l'INSPÉ et pyramides des âges

Annexe 3 : tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1<sup>er</sup> degré

Annexe 4 : tableau du budget de projet actualisé

Annexe 5 : projet de convention de partenariat

Annexe 6 : réussite aux concours et au diplômes – note d'information

Annexe 7 : organigramme de l'INSPÉ

Annexe 8 : démarche qualité - Charte Qualité COSP 2018-05-04

Annexe 9 : démarche qualité - Note de synthèse 2019 02 05

Annexe 10 : bilan des 3 premières sessions du module « Maitrise de la langue »